

Bulletin du Conseil communal

N° 8



Lausanne

Séance du 7 décembre 2021

Volume I : Débats, communications,
initiatives et rapports de commission les concernant

Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 7 décembre 2021

8^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 7 décembre 2021, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Sommaire

Ordre du jour 623

Première partie..... 636

Démission de Mme Sara Soto du Conseil communal avec effet au 31 décembre 2021 636

Démission de M. Benjamin Rudaz du Conseil communal avec effet au 31 décembre 2021..... 636

Communications

Séance du Conseil communal du mardi 7 décembre 2021 – demandes de traitement prioritaire pour les Préavis N^{os} 2021/51, 2021/48, 2021/53, 2021/41, 2021/49, 2021/50, 2021/44, 2021/52, 2021/46, 2021/47, 2021/37, 2021/38 638

Séance du Conseil communal du mardi 7 décembre 2021 – demandes de traitement prioritaire - complément..... 639

Demande de traitement prioritaire de la Commission de gestion 640

Remplacement de l'application de gestion du contrôle des habitants..... 640

Bus à haut niveau de service (BHNS) Echallens – ouverture d'un compte d'attente.. 641

Résolution de M. Benjamin Rudaz du 9 juin 2021 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation urgente : « Pollution des sols à Lausanne aux dioxines et furanes, quels impacts pour la ville et ses habitants ? »..... 642

Résolution de M. Fabrice Moscheni du 9 novembre 2021 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation urgente : « Dioxine à Lausanne : une crise sanitaire par amnésie ? »..... 643

Résolutions de M. Johann Dupuis et consorts du 9 novembre 2021 adoptées par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de Johann Dupuis et consorts : « Lausanne contaminée aux Dioxines : qui doit et qui va payer ? »..... 644

Communication – Dépôt

Question écrite de M. Henri Klunge et consorts : « Bilan des vendanges 2021 » 645

Question écrite de M. Jacques Pernet et consorts : « Et si nous parlions Macarons ? » 645

Question écrite de Mme Laura Manzoni : « Quelle est la suite de la régularisation des contrats auxiliaires ? »..... 645

Postulat de Mme Séverine Graff et consorts : « Valoriser Lausanne en capitale du cinéma » 645

Postulat de M. Yusuf Kulmiye et consorts : « Pour un droit de citoyenneté active fort ! » 646

Projet de règlement de M. Benoît Gaillard (soc.) et consorts : « Interdire l’usage des technologies de reconnaissance faciale et biométrique à des fins d’identification préventive par la police lausannoise »	646
Projet de règlement de M. Benoît Gaillard (soc.) et consorts : « Interdire l’usage des technologies de reconnaissance faciale et biométrique dans la vidéosurveillance à Lausanne »	646
Postulat de M. Benoît Gaillard (soc.) et consorts : « Prévenir le déploiement des technologies de reconnaissance faciale à Lausanne »	646
Postulat de Mme Angèle Mendy (soc.) et consorts : « Renforcer les lignes normales pour intégrer tous les quartiers dans la dynamique de la modernisation des transports publics lausannois »	646
Postulat de M. Ilias Panchard (Les Verts) et consorts : « S’abriter, se reposer et s’organiser : pour un local au centre-ville à disposition des livreurs et livreuses de repas ! »	647
Postulat de M. Jean-Pascal Gendre (PLR) : « Faciliter la réalisation d’analyses des parcelles privées potentiellement polluées aux dioxines notamment par la prise en charge des frais de ces analyses »	647
Postulat de Mme Feryel Kilani (Les Verts) et consorts : « Pour un droit d’accès à des informations minimales aux parents en attente d’une place de crèche »	647
Postulat de M. Valentin Christe (UDC) et consort : « "Pacification" des nuits lausannoises : quid ? »	647
Postulat de Mme Olivia Fahmy (Les Verts) et consorts « Nuits lausannoises : "éduquons-nous ! et prenons soin les une.x.s des autre.x.s" ! »	647
Budget de fonctionnement de l’exercice 2022 Plan des investissements pour les années 2022 à 2025	
Préavis N° 2021/51 du 28 octobre 2021	
Discussion	648
Deuxième partie	667
Budget de fonctionnement de l’exercice 2022. Plan des investissements pour les années 2022 à 2025 (FIM)	
Discussion – reprise	667

Ordre du jour

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Communications
2. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de M. Daniel Dubas (V), démissionnaire

B. QUESTIONS ORALES

C I. OJ INTENTIONNEL – RAPPORTS

- R41 Préavis N° 2021/51 - Budget de fonctionnement de l'exercice 2022 - plan des investissements pour les années 2022 à 2025 (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES (DANIEL DUBAS) – RAPPORT DE MINORITE**
- R40 Préavis N° 2021/48 - Fixation du plafond d'endettement pour la législature 2021-2026 (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES (DANIEL DUBAS)**
- R43 Préavis N° 2021/53 - Autorisation générale de statuer sur les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières et sur les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers (CD) **COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES (MURIEL CHENAUX MESNIER)**
- R25 Préavis N° 2021/41 - Financement des projets informatiques non couverts par un préavis spécifique (LEA) **COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES (MURIEL CHENAUX MESNIER)**
- R36 Préavis N° 2021/49 - Autorisations d'achats pour l'exercice 2022 (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES (PHILIPPE MIAUTON)**
- R30 Préavis N° 2021/50 - Crédits supplémentaires pour 2021 (2e série) (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES (BENJAMIN RUDAZ)**
- R26 Préavis N° 2021/44 - Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines - Crédit-cadre annuel (LEA) **COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES (MATHIAS PAQUIER)**
- R29 Préavis N° 2021/52 - Crédits-cadres annuels 2022 - Entretien constructif de la voirie et des ouvrages, adaptation des espaces publics, renouvellement du marquage routier et des installations de régulation du trafic - Renouvellement et extension des réseaux de distribution d'eau potable et d'évacuation des eaux - Renouvellement et extension des réseaux des Services industriels - Entretien constructif de surfaces extérieures d'établissements scolaires - Entretien de surfaces privées communales (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES (DANIEL DUBAS)**
- R38 Préavis N° 2021/46 - Autorisation générale de plaider 2021-2026 (CD) **COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES (DANIEL DUBAS)**
- R39 Préavis N° 2021/47 - Autorisation générale de constituer des associations et des fondations ou d'y adhérer, de constituer des sociétés commerciales ou d'acquérir des participations dans ces sociétés, en application de l'article 20, lettre g du règlement du Conseil communal" (CD) **COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES (DANIEL DUBAS)**

- R42 Préavis N° 2021/37: « Etablissement d'une zone réservée communale selon l'article 46 LATC, concernant le secteur « Au château Fallot ». (CD) **ALEXANDRA GERBER**
- R28 Préavis N° 2021/38: « Participation de Lausanne à l'exposition nationale NEXPO – Demande de crédit de fonctionnement ». (CD) **DANIEL DUBAS**
- 28.09.21 Préavis N° 2021/40 : Crédit-cadre 2022-2026 (législature 2021-2026) pour le renouvellement et la modernisation du réseau de distribution électrique (SIL) **VINCENT VOUILLAMOZ**
- R35 Rapport sur la gestion municipale pour 2020 et réponses de la Municipalité aux neuf observations de la Commission permanente de gestion. **COMMISSION PERMANENTE DE GESTION (LOUIS DANA)**
- D I. OJ INTENTIONNEL – INTERPELLATIONS**
- INT36 Interpellation urgente de M. Oleg Gafner et consorts : « Lex Netflix : quelles garanties pour l'audiovisuel lausannois ? » (6e/09.11.2021) [CD] **DÉVELOPPEMENT, DISCUSSION ET RÉPONSE MUNICIPALE**
- INT37 Interpellation urgente de Mme Maimouna Mayoraz et consorts : « Grève chez SMOOD, comment la Municipalité compte-elle intervenir ? » (7e/23.11.21) [] **DÉVELOPPEMENT, DISCUSSION ET RÉPONSE MUNICIPALE**
- INT38 Interpellation urgente de M. Ilias Panchard et consorts : « Fin du contrat à Isabelle-de-Montolieu, quelles solutions de relogement ? » (7e/23.11.21) [] **DÉVELOPPEMENT, DISCUSSION ET RÉPONSE MUNICIPALE**
- C II. RAPPORTS**
- R2 Rapport-préavis N° 2019/13 : Réaffectation de la Maison Gaudard - Réponse au postulat de M. Bertrand Picard : « Mieux présenter au public les oeuvres de la Collection d'art de la Ville de Lausanne » - Réponse au postulat de Mme Léonore Porchet : « Lausanne, chef-lieu de la bande dessinée » (CD) **MARLÈNE VOUTAT**
- R8 Motion de M. Henri Klunge et consorts : « Revenus exceptionnels pour dette exceptionnelle » (FIM) **COMMISSION DES FINANCES (VINCENT BRAYER, PRÉSIDENT)**
- R10 Postulat de Mme Céline Misiego et consorts : « Un billet de bus pour tous les enfants ! » (EJQ/FIM) **ANSELME BENDER**
- R52 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Résorption de la dette – mise en oeuvre de l'article 1.423 du Recueil d'Organisation Comptable et Financière par la Municipalité » (FIM) **ALAIN HUBLER (RAPPORT DE MAJORITÉ) ; FABRICE MOSCHENI (RAPPORT DE MINORITÉ)**
- R54 Postulat de Mme Anita Messere : « Pour que les proches aidants ne soient pas préférentiels par la Ville » (FIM) **BERTRAND PICARD**
- R66 Postulat de Mme Graziella Schaller : « Un site internet pour favoriser la colocation pour les seniors » (LEA/SCS) **MARLENE VOUTAT**
- R67 Postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts : « Une Maison des associations – pour une meilleure prise en compte des associations à Lausanne » (EJQ/SCS) **VINCENT BRAYER**
- R68a Postulat de M. Henri Klunge : « De l'espace pour nos commerçants »

- R68b Postulat de Mme Françoise Piron et consorts : « Pour que les commerçant-e-s bénéficient d'une procédure administrative efficace » (SE) **LAURA MANZONI**
- R72 Rapport-préavis N° 2019/34 : Réponse au postulat de M. Yvan Salzmann : « Pour une pérennisation des ateliers d'artistes lausannois » (CD) **CELINE MISIEGO**
- R73 Postulat de Mme Diane Wild et consorts : « Lausanne, capitale du sport associatif » (SCS) **JEAN-DANIEL HENCHOZ**
- R80 Rapport-préavis N° 2019/29 : Postulat de Henchoz Jean-Daniel : « Pour une exonération à tout le moins partielle des taxes d'amarrage et d'occupation pour les pêcheurs professionnels lausannois » (SE) **MUSA KAMENICA**
- R2a Postulat de M. Xavier Company et consorts : « Et la cour d'école, c'est pour les garçons ou les filles ? » (EJQ/FIM)
- R2b Postulat de M. Xavier Company et consorts : « Un premier pas vers un espace public égalitaire » (FIM)
- R2c Postulat de M. Pierre Conscience : « Pour des espaces de vie commune et des activités pédagogiques égalitaires au sein des écoles lausannoises » (EJQ) **MURIEL CHENAUX MESNIER**
- R3 Postulat de M. Xavier Company : « Pour des essais lausannois de vente légale de cannabis qui préservent la santé et la sécurité » (SCS) **MURIEL CHENAUX MESNIER**
- R5 Postulat de M. Philipp Stauber et consorts : « Evaluation des techniques de captage du carbone en vue d'une installation pilote à Lausanne, par exemple à l'usine de Tridel ou par Gaznat » (SIL) **ALAIN HUBLER**
- R11a Postulat de Mme Florence Bettschart-Narbel : « Pour une ouverture des commerces le(s) dimanche(s) avant Noël »
- R11b Projet de règlement de M. Stéphane Wyssa : « Adapter les horaires des commerces à la société actuelle » (SE) **VALENTIN CHRISTE**
- R12 Rapport-préavis N° 2020/01 : Réponse au postulat de Mme Céline Misiego : « Pour une formation des policiers et policières conforme aux besoins de la Ville » (SE) **YVAN SALZMANN**
- R16 Rapport-préavis N° 2020/11 : Stratégie de développement des espaces verts publics dans les quartiers Nord-Est – Réponse au postulat de M. Julien Eggenberger « Pour un parc public dans le quartier Valmont – Praz-Séchaud – Vennes » (LEA/SE) **GEOGRES-ANDRÉ CLERC**
- R18 Postulat de M. Louis Dana et consorts : « Ne tirons pas sur l'ambulance (du SPSL...) ! » (SE) **VALENTIN CHRISTE**
- R23a Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Financer la rénovation et l'assainissement des écoles sans alourdir ni les taxes, ni les impôts, ni le budget de fonctionnement » (EJQ)
- R23b Postulat de M. Philipp Stauber et consorts : « Rénovation et assainissement des bâtiments scolaires sous l'angle de l'efficacité énergétique – De la parole aux actes » (EJQ) **FLORENCE BETTSCHART-NARBEL**
- R27 Rapport-préavis N° 2020/05 : Réponse à cinq postulats relatifs à la mobilité douce et aux transports publics – Réponse au postulat de M. Henri Klunge « Lausanne en marche ». Réponse au postulat de M. Johann Dupuis et consorts « Voies express

- vélo et rues cyclables ». Réponse au postulat de M. Johann Dupuis et consorts « Des aménagements pour la mobilité douce sur le Pont Chauderon ». Réponse au postulat de M. Robert Joosten et consorts « Pour des bus de quartier attractifs ». Réponse au postulat de M. Henri Klunge et consorts « En ville comme à la montagne, le mieux pour monter c'est le téléphérique ! » (FIM) **DANIEL DUBAS**
- R30 Postulat de Mme Lara Martelli : « Récompenser le bon recycleur lausannois » (FIM) **CHRISTINE GOUMAZ**
- R40 Postulat de Mme Marie-Thérèse Sangra et consorts : « Utiliser les potentialités du solaire thermique pour concrétiser la transition énergétique lausannoise » (SIL) **JEAN-LUC CHOLLET**
- R43 Postulat de M. Vincent Vouillamoz et consorts : « La Ville de Lausanne se chauffe de façon 100 % renouvelable » (LEA/SIL) **ANNE BERGUERAND**
- R44 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour une valorisation écologique d'une partie des surfaces comprises dans le périmètre de l'aéroport de la Blécherette » (LEA) **JOSÉ MARTINHO**
- R45 Rapport-préavis N° 2020/43 : Réponse au postulat de Mme Graziella Schaller et consorts « Offrons les étoiles aux Lausannois ! » (SIL) **JACQUES PERNET**
- R50 Postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « Les SIL au devant d'une ère de chamboulement ! Création d'un organe de gouvernance » (SIL) **ALAIN HUBLER**
- R55b Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Les transports publics gratuits le samedi » (FIM)
- R55c Postulat de M. Nicola Di Giulio : « Un billet de bus pour tous les Lausannois à 3,70, c'est possible ! » (FIM) **THERESE DE MEURON**
- R56 Postulat de M. Daniel Dubas et consorts : « Pour une stratégie et un plan d'action contre les îlots de chaleur urbains » (CD/LEA/EJQ) **JEAN-LUC CHOLLET**
- R62 Rapport-préavis N° 2020/36 : Métamorphose. Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Une gouvernance participative pour l'écoquartier des Plainess-du-Loup » (EJQ/CD/LEA) **PHILIPP STAUBER**
- R65 Rapport-préavis N° 2020/46 : Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles » - Réponse au postulat de M. Ilias Panchard et consorts « Pour que la CPCL désinvestisse de l'armement » (CD/FIM) **PAOLA RICHARD-DE PAOLIS**
- R67 Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Pour la constitution 'd'assises lausannoises du climat' » (CD) **CHRISTINE GOUMAZ**
- R69 Rapport-préavis N° 2020/51 : Réponse au postulat de Mme Sara Soto et consorts : « Art urbain : pour une géographie de sites dédiés » (EJQ/CD/FIM) **ANITA MESSERE**
- R72 Postulat de M. Pierre Conscience : « Pour donner un vrai tournant écologique et social à la politique lausannoise en matière de logement » (LEA) **ARNAUD THIÈRY**
- R73 Rapport-préavis N° 2020/33 : Réponse à trois postulats relatifs à l'intégration de la publicité et des grands chantiers dans l'espace public. Réponse au postulat de M. Vincent Rossi et consorts « Des pauses dans l'affichage publicitaire à Lausanne ». Réponse au postulat de Mme Céline Misiege « Pages blanches pour Lausanne ».

- Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Grands chantiers : de l'art, de la couleur et une ouverture sur l'espace public » (FIM) **MURIEL CHENAU MESNIER**
- R74 Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Arrêtes ton char ! Confinons les tanks urbains aux oubliettes de l'Histoire lausannoise » (FIM) **AUDE BILLARD**
- R75 Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « Augmentation de la subvention pour les vélos électriques » (SIL/FIM) **AUDE BILLARD**
- R76 Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « 30km/heure de jour comme de nuit maintenant ! » (FIM) **ANNE BERGUERAND**
- R79 Préavis N° 2021/10 : Rénovation intérieure partielle du temple de Sévelin et raccordement au réseau de chauffage à distance de la Ville de Lausanne (EJQ) **JOËL TEUSCHER**
- R85 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour des rentes de droit distinct et permanent de superficie (DDP) dépendantes de la qualité sociale, écologique et économique des projets développés » (CD) **BERTRAND PICARD**
- R90 Postulat de Mme Caroline Devallonné Dinbali et consorts : « Quel avenir pour la Tour de Sauvabelin ? » (LEA) **BERTRAND PICARD**
- R91a Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Circuler au pas – ou pas : Une stratégie pour piétonner la Ville de Lausanne » (FIM)
- R91b Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Au galop vers la Ville sans voitures » (FIM) **PHILIPP STAUBER**
- R92 Postulat de Mme Graziella Schaller et consorts : « Pour un Conseil des Seniors Lausannois » (SCS) **MUSA KAMENICA**
- R93 Postulat de Mme Muriel Chenaux Mesnier et consorts : « Halte aux discriminations dans les milieux culturels : égalité salariale et rejet de toute forme de harcèlement sexuel » (CD/FIM) **SARA GNONI**
- R1 Postulat de Mme Céline Misiege et consorts : « Pas de financement sans égalité 2 » (FIM) **CAROLINE ALVAREZ HENRY**
- R2 Postulat de Mme Muriel Chenaux Mesnier et consorts : « Police municipale : visons la parité... » (SE) **JEAN-FRANÇOIS CACHIN**
- R3 Postulat de Mme Paola Richard-de Paolis et consorts : « Ecoliers : en route pour l'école à vos risques et périls ? » (FIM/EJQ/SE) **ESPERANZA PASCUAS ZABALA**
- R4 Postulat de M. Matthieu Carrel et consorts : « Sauvons le Théâtre du Vide-Poche » (CD/LEA/EJQ) **ESPERANZA PASCUAS ZABALA**
- R9 Postulat de M. Valéry Beaud et crts : « Pour un renforcement de la politique communale en faveur des coopératives d'habitants » (LEA/CD) **ROLAND PHILIPPOZ**
- R10 Rapport-préavis N° 2020/21 : Réponse au postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Ouvrons le Journal de la Ville de Lausanne à la pluralité des opinions » (CD) **FLORENCE BETTSCHART-NARBEL**
- R11a Postulat de M. Louis Dana et consorts : « La rue Centrale rendue aux piétons, à un tram et à une voie verte ! »

- R11b Postulat de M. Xavier de Haller et consorts : « Rue Centrale - centre-ville apaisé agissons » (FIM) **MATTHIEU CARREL**
- R15 Postulat de Mme Anna Crole-Rees et consorts : « Gouvernance moderne : aussi à Lausanne ! » (FIM) **SÉBASTIEN KESSLER**
- R16 Rapport-préavis N° 2020/34 : Manifestations responsables : plan d'actions communales. Réponse au postulat de Mme Thanh-My Tran-Nhu : « Pour des manifestations sportives écologiques et durables » (LEA/SCS/SE) **ALAIN HUBLER**
- R17 Rapport-préavis N° 2021/11 : Vers une consolidation de l'accueil parascolaire à Lausanne - « Réponse au postulat de Mme Florence Germond - Pour un renforcement de la prise en charge extra-scolaire des écolières et écoliers de 5e et 6e année primaire. » - « Réponse au postulat de M. Manuel Donzé - Les devoirs surveillés à Lausanne : va-t-on vers une dégradation des conditions de ces prestations ? » (EJQ) **CELINE MISIEGO**
- R18 Rapport-préavis N° 2020/52 : Postulat de Thiéry Arnaud et crts - Primes d'assurances maladies pour recrues et civilistes : et si on évitait les primes inutiles ? (SCS) **QUENTIN BEAUSIRE**
- R19 Préavis N° 2021/03 : Revitalisation des sources de la plaine de Mauvernay - Demande de crédit (SE) **VINCENT MOTTIER**
- R21 Postulat de M. Musa Kamenica : « Favoriser les cours de langue et de culture d'origine » (SCS/EJQ) **MURIEL CHENAUX MESNIER**
- R24 Postulat de M. Arnaud Thiéry et consorts : « La gestion des taxis doit-elle rester du domaine de l'intercommunal ? » (SE) **VALENTIN CHRISTE**
- R27 Rapport-préavis N° 2021/09 : Postulat de Klunge Henri - Un drone, mais pour quoi faire ? (SE) **HENRI KLUNGE**
- R31 Rapport-préavis N° 2020/50 : Réponse à cinq postulats relatifs à la gestion de la régulation du trafic : Réponse au postulat de M. Nicola di Giulio « Fluidifier le trafic en diminuant l'impact sonore et celui des polluants » - Réponse au postulat de M. Mathieu Maillard et consorts « Moins de feux rouges pour plus de fluidité » - Réponse au postulat de Mme Françoise Longchamp « Étudier la possibilité de prolonger la phase verte pour les piétons » - Réponse au postulat de M. Johan Pain « Moins d'attente aux feux rouges pour les piétons pour faciliter leurs déplacements » - Réponse au postulat de Mme Sara Gnoni et consorts « Pour une journée des piétons dans certaines zones de la ville à intervalles réguliers » (FIM) **DANIEL DUBAS**
- R32 Rapport-préavis N° 2021/35: « Réponse au postulat de Mme Magali Crausaz Mottier et consorts – Pour la création d'un Fonds pour les établissements scolaires » (EJQ) **ERIC BETTENS**
- R37 Rapport-préavis N° 2021/04 : Réponse à six postulats et trois pétitions relatifs au rééquilibrage du partage de l'espace public en faveur de la mobilité active – Réponse au postulat de M. Denis Corboz et consorts « De nouveaux destins pour nos places de parking » – Réponse au postulat de Mme Christine Goumaz et consorts « De l'espace dans nos rues pour déconfiner l'été » – Réponse au postulat de M. Manuel Donzé et consorts « Une rue Marterey 100 % piétonne » – Réponse à la pétition de Mme Anne Lise Noz et consorts « Marterey pour tous » – Réponse à la pétition de M. Denis Bochatay et consorts « Pour une rue Couchirard conviviale » – Réponse à la pétition des riverains de l'avenue Marc-Dufour (par

Mme Annabelle Littoz-Monnet et M. Christoph Urwyler) « Pour des mesures efficaces contre les nuisances du trafic routier » – Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Rééquilibrons les emprises sur le domaine public en faveur de la mobilité active et de la convivialité » – Réponse au postulat de Mme Aude Billard et consorts « Aménagements routiers pour séparer mobilité piétonne, cycliste et automobile » – Réponse au postulat de M. Vincent Brayer et consorts « De la route à la rue » (FIM) **AUDE BILLARD**

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

- INI28 Postulat de Mme Muriel Chenaux Mesnier et consorts : « Pour une stratégie digitale ambitieuse, sûre et durable» **DISCUSSION PREALABLE**
- INI29 Postulat de M. Roland Philippoz et consorts : « Pour une Bourdonnette intégrée à la Ville et dans laquelle il fait bon vivre » **DISCUSSION PREALABLE**
- INI30 Postulat de M. Samuel Vargas et consorts : « Le drug checking, un outil supplémentaire en matière de réduction des risques liés à la consommation de stupéfiants » **DISCUSSION PREALABLE**
- INI31 Postulat de Mme Denise Gemesio et consorts : « Lausanne la sportive néglige la natation » **DISCUSSION PREALABLE**
- INI32 Postulat de M Anouck Saugy et consorts : « Faisons PETer les poubelles ! » **DISCUSSION PREALABLE**
- INI33 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour une révision rapide de la hiérarchie du réseau routier lausannois » **DISCUSSION PREALABLE**
- INI34 Postulat de Mme Olivia Fahmy et consorts : « Statues dans l'espace public : faire intervenir des artistes pour faire coexister les mémoires et les présence.s » **DISCUSSION PREALABLE**
- INI35 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Un vade-mecum pour plus de sécurité des cyclistes » **DISCUSSION PREALABLE**

INTERPELLATIONS

- INT12 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Eclaircissements sur la situation de la CPCL suite au changement du taux technique » (6e/06.11.18) [CD/24.10.19] **DISCUSSION**
- INT18 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Validons les chiffres iconoclastes du stagiaire-comptable Moscheni concernant le budget 2019 » (11e/15.01.19) [FIM/28.11.19] **DISCUSSION**
- INT19 Interpellation de M. Matthieu Carrel et consorts : « Anne, ma soeur Anne où en sont les établissements de la ville ? » (3e/08.10.19) [LEA/05.12.19] **DISCUSSION**
- INT29 Interpellation de Mme Céline Misiego et consorts : « Viol : comment les victimes sont-elles prises en charge ? » (3e/08.10.19) [SE/30.01.20] **DISCUSSION**
- INT30 Interpellation de M. Alain Hubler et consorts : « Les SUV une plaie pour le climat et les villes... » (4e/05.11.19) [FIM/30.01.20] **DISCUSSION**
- INT34 Interpellation de Mme Laura Manzoni et consorts : « Des vendredis pour le climat aux vendredis noirs pour la planète ? » (10e/ 14.01.20) [SE/26.02.20] **DISCUSSION**

- INT38 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Quelle pérennité en matière de co-financement des infrastructures sportives ? » (8e/04.12.18) [SCS/05.03.20] **DISCUSSION**
- INT39 Interpellation de M. Vincent Brayer et consorts : « Les sculptures en ville de Lausanne incarnent-elles une vision patriarcale de la société ? » (6e/06.11.18) [CD/23.04.20] **DISCUSSION**
- INT40 Interpellation de Mme Anita Messere et consorts : « Est-ce que les deniers publics réchauffent le climat ? » (13e/03.03.20) [CD/23.04.20] **DISCUSSION**
- INT57 Interpellation de M. David Raedler et consorts : « Lausanne entend-elle se profiler sur les rails d'une tarification intelligente de la mobilité ? » (10e/14.01.20) [FIM/04.06.20] **DISCUSSION**
- INT2 Interpellation de M. David Raedler et consorts : « Faudrait-il remplacer l'autoroute de la Maladière par un Boulevard Olympique ? » (12e/11.02.20) [FIM/18.06.20] **DISCUSSION**
- INT3 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Que fait-on pour garder nos policières et policiers, et les encourager ? » (13e/03.03.20) [SE/25.06.20] **DISCUSSION**
- INT8 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « L'aéroport de la Blécherette est-il une zone de non-droit ? » (17e/09.06.20) [LEA/17.09.20] **DISCUSSION**
- INT10 Interpellation de M. Xavier de Haller et consorts : « Pistes cyclables et suppression de places de parc : l'état d'urgence... et après ? » (2e/08.09.20) [FIM/24.09.20] **DISCUSSION**
- INT11 Interpellation de M. Daniel Dubas et consorts : « Quelle politique municipale pour encadrer les services de livraison de plats à domicile ? » (15e/19.05.20) [SCS/24.09.20] **DISCUSSION**
- INT16 Interpellation de Mme Céline Misiego et consorts : « Payer ses poursuites devrait suffire ! » (8e/04.12.18) [FIM/19.11.20] **DISCUSSION**
- INT18 Interpellation de M. Jean-Michel Bringolf et consorts : « Le réemploi : alternative au recyclage » (7e/24.11.20) [LEA/17.12.20] **DISCUSSION**
- INT19 Interpellation de M. Pierre Conscience et consorts : « Affaire Druey : que compte faire la Municipalité pour soutenir les ancien-ne-s locataires des immeubles 22 à 30 avenue Druey à Lausanne et pour garantir la mise sur le marché locatif de logements à loyer abordable dans ces immeubles acquis par les Retraites populaires » (3e/22.09.20) [CD/LEA/14.01.21] **DISCUSSION**
- INT20 Interpellation de Mme Stéphanie Mooser et consorts : « Chailly-village sud (Rosière, Riant-Val), quartier oublié ? » (3e/22.09.20) [FIM/21.01.21] **DISCUSSION**
- INT21 Interpellation de M. Vincent Rossi et consorts : « La Ville de Lausanne se positionnerait-elle pour des critères de durabilité applicables aux publicités exposées par les TL » (7e/24.11.20) [FIM/CD/11.02.21] **DISCUSSION**
- INT22 Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Jeunes déferé-e-s au Tribunal des mineurs et fugues : des chiffres qui interpellent » (19e/23.06.20) [SE/11.02.21] **DISCUSSION**

- INT25 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Cas répétés d'intoxications malveillantes dans les bars lausannois, comment réagit la Municipalité ? » (1e/26.08.20) [SE/25.03.21] **DISCUSSION**
- INT26 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Est-ce aux policières de se battre seules contre le harcèlement ? » (4e/06.10.2020) [SE/25.03.21] **DISCUSSION**
- INT27 Interpellation de Mme Muriel Chenaux Mesnier et consorts : « Quelle prévention et quelle action de la Police communale contre le harcèlement sexuel dans ses équipes ? » (4e/06.10.20) [SE/25.03.21] **DISCUSSION**
- INT28 Interpellation de Mme Françoise Piron et consorts : « Harcèlement au sein de la Police de Lausanne: comment s'assurer que les victimes soient entendues ? » (4e/06.10.20) [SE/25.03.21] **DISCUSSION**
- INT30 Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz et consorts : « Métamorphose « à futur » : où en sommes-nous ? » (11e/12.01.21) [CD/SCS/06.02.21] **DISCUSSION**
- INT31 Interpellation de Mme Caroline Alvarez Henry et consorts : « Politique de relance de la culture lausannoise : quelle place pour les œuvres d'artistes femmes ? » (15e/09.03.21) [CD/06.05.21] **DISCUSSION**
- INT32 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Association des gaziers : pas d'argent lausannois pour des positions rétrogrades » (20e/25.05.21) [SIL/24.06.21] **DISCUSSION**
- INT33 Interpellation de Mme Françoise Piron : « Pourquoi un tel taux record d'absentéisme pour cause de maladie à la Ville de Lausanne ? » (19e/07.05.19) [FIM/08.07.21] **DISCUSSION**
- INT34 Interpellation de Mme Christiane Schaffer et consorts : « La Ville achète une exploitation agricole à la barbe de deux agriculteurs. Que veut-elle en faire ? Un manège pour les chevaux ? » (2e/31.08.21) [CD/07.10.21] **DISCUSSION**
- INT35 Interpellation de Mme Christiane Schaffer : « Déchets sur la voie publique, le littering à Lausanne » (2e/31.08.21) [FIM/28.10.21] **DISCUSSION**

Prochaines séances : 11.01.22 (18 h et 20 h 30), 25.01.2022 (18 h et 20 h 30), 08.02.2022 (18 h et 20 h 30), 15.02.2022 (18 h et 20 h 30), 08.03.2022 (18 h et 20 h 30), 22.03.2022 (18 h et 20 h 30), 05.04.2022 (18 h et 20 h 30), 12.04.2022 (18 h et 20 h 30), 10.05.2022 (18 h et 20 h 30), 24.05.2022 (18 h et 20 h 30), 07.06.22 (18 h), 08.06.2022 (18 h et 20 h 30), 22.06.2022 (18 h et 20 h 30), 30.08.2022 (18 h et 20 h 30), 13.09.2022 (18 h et 20 h 30), 27.09.2022 (18 h et 20 h 30), 11.10.2022 (18 h et 20 h 30), 08.11.2022 (18 h et 20 h 30), 22.11.2022 (18 h et 20 h 30), 06.12.2022 (18 h et 20 h 30), 07.12.2022 (19 h 30), 13.12.2022 (18 h et 20 h 30).

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL :

Le président : *Nicola Di Giulio*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 23.03.21 Rapport-préavis N° 2021/12 : Réponse aux postulats de Mme Aude Billard et consorts « Changer la ville pour préserver le climat : développer le solaire sur des infrastructures du territoire communal » et de M. Arnaud Thiéry et consorts « Changer la ville pour préserver le climat : penser en réseau la fourniture de froid » (SIL) **BENJAMIN RUDAZ**
- 23.03.21 Rapport-préavis N° 2021/13 : Stratégie de requalification des espaces publics et réponse à quatre postulats relatifs au réaménagement des espaces publics - Réponse au postulat de M. Valéry Beaud « Pour une véritable stratégie de requalification de l'espace public » - Réponse au postulat de Mme Maria Velasco « Pour une place Centrale conviviale et accueillante » - Réponse au postulat de M. Guy Gaudard et consorts « La Place de la Sallaz aux piétons » - Réponse au postulat de Mme Sarah Neumann et consorts « Femme en marche : un autre regard sur l'espace urbain » (FIM) **LOUIS DANA**
- 27.04.21 Préavis N° 2021/17 : Plan directeur communal (PDCOM) – « Lausanne 2030 » (CD) **BENOÎT GAILLARD**
- 11.05.21 Postulat de M. Benoît Gaillard et crts : « Robotisation de la vente et de la restauration : taxer les caisses automatiques, assurer l'égalité de traitement » (SE) **SARA SOTO**
- 11.05.21 Pétition de Mme Tatiana Taillefert et consorts (196 sign.) : « Pour que les rues de Lausanne accueillent des places de parc sur un côté seulement » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PETITIONS**
- 11.05.21 Pétition de Mme Tatiana Taillefert et consorts (161 sign.) : « Pour la piétonisation de la place Benjamin-Constant » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PETITIONS**
- 11.05.21 Pétition de Mme Tatiana Taillefert et consorts (1 sign.) : « Pour la suppression de la taxe d'occupation du domaine public pour les artistes de rue » **COMMISSION PERMANENTE DES PETITIONS**
- 25.05.21 Rapport-préavis N° 2021/21 : Réponse au postulat de Mme Thérèse de Meuron visant à demander à la Municipalité d'établir l'inventaire des missions que Lausanne doit, pour des raisons légales, exécuter ou décider, parce qu'elle les juge indispensables pour le bien de ses administrés, de se les donner (CD) **ERIC BETTENS**
- 25.05.21 Rapport-préavis N° 2021/25 : Réponse au postulat de M. Mathieu Blanc et consorts "Un plan d'action pour lutter contre la bureaucratie et la surréglementation communale" - Réponse au postulat de M. Jacques Pernet "Demande à la Municipalité d'étudier l'inclusion d'un chapitre transversal intitulé retombées économiques dans les préavis et rapport-préavis" (CD/SE/LEA) **ALIX AUBERT**
- 08.06.21 Rapport-préavis N° 2021/28 : Piscine de Bellerive et rives du lac - Réponse au postulat de M. David Raedler « Un accès libre à nos "belles rives" pour toutes et tous » et à la pétition de M. Bertrand Dumusc « Pétition Bellerive Lausanne lac et piscine en harmonie de mai à septembre. Ne changeons rien » (SCS) **SARA SOTO**

- 08.06.21 Pétition de l'Association AQUBE et consorts (106 sign.) : « Pour la ré-ouverture des WC publics d'Entre-Bois à Bellevaux » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS**
- 31.08.21 Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni : « Création d'une commission permanente des communs et de l'énergie » (CD) **PHILIPPE MIAUTON**
- 31.08.21 Postulat de Mme Françoise Piron : « Pour le développement de plateformes MaaS coordonnées, inclusives et innovantes à Lausanne » (FIM) **SEBASTIEN KESSLER**
- 31.08.21 Postulat de M. Ilias Panchard : « Pour une utilisation accrue des 'nudges' dans l'espace public » (FIM) **AUDE BILLARD**
- 31.08.21 Pétition de Mme Tamara Embaló (1 sign.) : « Pour une meilleure protection des habitant-e-s face aux nuisances de chantiers » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS**
- 31.08.21 Rapport-préavis N° 2021/33: Politique de soutien aux activités intergénérationnelles – Réponse au postulat de M. Manuel Donzé « Créer du lien intergénérationnel à travers les cantines scolaires. (FIM) **FRANÇOISE PIRON**
- 14.09.21 Pétition de M. Pierre Frey et consorts : « Projets d'aménagement du port d'Ouchy **COMMISSION DES PÉTITIONS (SE)**
- 14.09.21 Postulat de M. Guy Gaudard : « Pour la mise à disposition de zones artisanales à Lausanne » (CD) **GUY GAUDARD**
- 14.09.21 Postulat de M. Benjamin Rudaz et consorts : « Pour une démocratie vivante, citoyenne, militante et transparente » (CD) **PHILIPPE MIAUTON**
- 14.09.21 Postulat de Mme Sara Gnoni et consorts : « Biodiversité : donnons-lui des droits pour la protéger ! » (LEA) **THANH-MY TRAN-NHU**
- 28.09.21 Pétition du Comité de l'Association de quartier de la Clochatte (M. Alassane Kane) (102 sign.) : « Clochatte : notre mobilité bloquée, ça suffit ! » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS**
- 28.09.21 Postulat de M. Louis Dana et consorts : « Vote dès 16 ans : Lausanne doit prendre les devants ! » (CD) **HENRI KLUNGE**
- 28.09.21 Postulat de M. Camille-Angelo Aglione et consorts : «Il faut assainir les giratoires de la Maladière, Malley et Montchoisi » (FIM) **JACQUES PERNET**
- 12.10.21 Préavis N° 2021/42 - Vidéosurveillance du stade de la Tuilière (SE) **MUSA KAMENICA**
- 09.11.21 Préavis N° 2021/45 - Renouvellement du Système d'information central de Police cantonale vaudoise, de la Police municipale de Lausanne et des autres polices communales vaudoises (SE) **NGOC HUY HO**
- 23.11.21 Postulat de M. Xavier de Haller et consorts : « Donnons un coup de gaz à la transition énergétique ! » (FIM) **ALAIN HUBLER**
- 23.11.21 Postulat de Mme Céline Misiego et consorts : « Accès Internet et Télé réseau à des prix avantageux » (SIL) **ROLAND PHILIPPOZ**
- 23.11.21 Postulat de M. Yohan Ziehli et consorts : «Pour une analyse du potentiel d'amélioration de l'équipement des forces de police par l'acquisition de pistolets à impulsions électriques » (SE) **MAURANE VOUGA**

- 07.12.21 Rapport-préavis N° 2021/54 - Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard et consorts « Inventaire et promotion des cafés, restaurants, bistros, brasseries et pintes historiques de Lausanne » (CD) **MURIEL CHENAUX MESNIER**
- 07.12.21 Pétition de M. Robert FÜRST et consorts : « Café avec un policier » (18 sign.) () **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS**
- 07.12.21 Pétition de Mme Tatiana Taillefert et consorts : « Pour la piétonnisation de l'impasse des Echelettes » (227 sign.) () **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS**
- 07.12.21 Pétition de M. Carmine Pirazzo et consorts : « La piscine de Montchoisi doit rester ouverte pour l'été 2022 » (268 sign.) () **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS**
- II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ)**
- 19.09.17 Interpellation de M. Philippe Ducommun et consorts : « Lausanne doit-elle encore assumer les obligations de tout le canton en matière de place d'accueil pour les gens du voyage ? » (3e/19.9.17) [SE] **DISCUSSION**
- 09.04.19 Interpellation de Mme Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Changer la ville pour préserver le climat - L'inondation du 11 juin 2018 a-t-elle laissé des traces ? » (18e/09.04.19) [SE] **DISCUSSION**
- 21.05.19 Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « La ville contribue-t-elle à réduire les situations d'apatridie ? » (20e/21.05.19) [SE] **DISCUSSION**
- 03.03.20 Interpellation de Mme Céline Misiego : « Les beaux labels de Lausanne, une belle affaire ? » (13e/03.03.20) [CD] **DISCUSSION**
- 19.05.20 Interpellation de Mme Anne-Françoise Decollogny : « Le Casino de Montbenon est-il accessible à tout le monde ? » (15e/19.05.20) [CD] **DISCUSSION**
- 23.03.21 Interpellation de M. Arnaud Thiéry et consorts : « Un an après, il est temps d'agir contre les crimes LGBTIQ-phobes ! » (15e/09.03.21) [SE] **DISCUSSION**
- 14.09.21 Interpellation de Mme Christiane Schaffer : « Lausanne et la drogue – La situation s'est-elle améliorée ou péjorée ? » (2e/31.08.21) [SCS] **DISCUSSION**
- 28.09.21 Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « Vers des itinéraires de manif réellement accessibles à toutes et tous ! » (3e/14.09.21) [SE] **DISCUSSION**
- 28.09.21 Interpellation de Mme Aude Billard et consorts : « Patrouilleurs scolaires carrefour de Montchoisi » (3e/14.09.21) [SE] **DISCUSSION**
- 28.09.21 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Que se passe-t-il du côté de l'aéroport de la Blécherette ? » (3e/14.09.21) [LEA] **DISCUSSION**
- 12.10.21 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Verrue de Bel-Air : maintenir la pression ou passer la façade au Kärcher ? » (4e/28.09.21) [CD] **DISCUSSION**
- 09.11.21 Interpellation de M. Matthieu Carrel et consorts : « Guettons l'heure de l'égalité au sein de l'administration communale » (5e/12.10.21) [EJQ] **DISCUSSION**
- 09.11.21 Interpellation de Mme Alexandra Gerber et consorts : « Comment préserver le patrimoine naturel lausannois en attendant le Plan d'affectation communal (PACom) ? » (5e/12.10.21) [CD] **DISCUSSION**

- 09.11.21 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Suppression du droit de timbre d'émission : conséquences fiscales pour la Ville » (5e/12.10.21) [FIM] **DISCUSSION**
- 09.11.21 Interpellation de Mme Olivia Fahmy et consorts : « La Ville de Lausanne est-elle prête à mener une véritable politique antiraciste ? » (5e/12.10.21) [SCS] **DISCUSSION**
- 23.11.21 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Electricité : continuer à éclairer le débat » (6e/09.11.21) [SIL] **DISCUSSION**
- 23.11.21 Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Violences en marge des manifestations sportives : la police doit s'expliquer ! » (6e/09.11.21) [SE] **DISCUSSION**
- 23.11.21 Interpellation de Mme Françoise Piron et consorts : « Deux ans sans piscine c'est trop ! » (6e/09.11.21) [SCS] **DISCUSSION**
- 07.12.21 Interpellation de Mme Franziska Meinherz et consorts : « L'espace Blécherette vs Porno Diesel : mettre 20 personnes à la rue pour greenwasher le voisinage du Stade de la Tuilière ? » (7e/23.11.21) [] **DISCUSSION**
- 07.12.21 Interpellation de Mme Anaïs Timofte et consorts : « Pollution de l'eau dans 6 communes raccordées au réseau d'approvisionnement lausannois : doit-on laisser couler ? » (7e/23.11.21) [] **DISCUSSION**

Première partie

Membres absents excusés : Mme Alix Aubert ; Mme Sara Gnoni ; Mme Christine Goumaz ; M. Alain Hubler ; Mme Sara Soto ; Mme Maurane Vouga ; Mme Diane Wild.

Membres absents non excusés : M. Xavier de Haller ; Mme Coralie Dumoulin ; M. Jean-Pascal Gendre.

Membres présents 90

Membres absents excusés 7

Membres absents non excusés 3

Effectif actuel 100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Démission de Mme Sara Soto du Conseil communal avec effet au 31 décembre 2021

Le président donne lecture de la lettre de Mme Soto.

Monsieur le Président,

Je vous fais une lettre que vous lirez peut-être si vous avez le temps. Je viens de recevoir mes papiers nécessaires pour partir à Désert avant mercredi soir... Plus respectueusement de ce formalisme protocolaire, je renonce donc à la poursuite de mon mandat de Conseillère communale pour des raisons parfaitement dépendantes de ma volonté. J'ai été heureuse d'accomplir ce devoir citoyen à l'occasion d'un mandat opportun que j'ai laissé se poursuivre avec ce second pour les nécessités d'une douce transition. Je retiendrai toute la singularité et l'honnêteté intellectuelle de voir se construire des majorités de projets par-delà les sectaires de tous bords. Puisse ce Conseil continuer à exercer son ouvrage dans le respect du pluralisme politique, dans le respect de l'adversaire et ne pas verser dans les petits anathèmes et médiocrités dont certains croient l'électeur se repaître. Monsieur le Président, Cher Nicola, que votre présidence soit placée sous le signe du partage et de l'enrichissement.

Le président : - Madame Sara Soto est entrée au Conseil communal le 22.08.2017. Contrairement à ce que sa lettre laisse penser, madame Soto ne déserte pas. Elle s'est engagée pleinement dans les travaux du Conseil. Elle a siégé au sein de la Commission des pétitions et en a assumé la présidence. Elle a siégé à la Commission des Taxis. Elle a également été coprésidente du groupe des Verts durant plusieurs années.

Au nom du Conseil communal, je la remercie pour son engagement et lui souhaite du plaisir – accompagnée de Boris Vian, de Renaud et, je n'en doute pas, de bien d'autres artistes - dans ses engagements futurs, qu'ils soient professionnels et privés.

Démission de M. Benjamin Rudaz du Conseil communal avec effet au 31 décembre 2021

Le président donne lecture de la lettre de M. Rudaz.

Monsieur le président,

Mesdames et messieurs les conseillers et conseillères communales, chers et chères collègues,

Mesdames et messieurs les conseillers et conseillères municipales,

J'ai l'émotion de vous remettre ce jour cette lettre de démission de ma fonction de conseiller communal et des diverses fonctions associées, en date du 31 décembre prochain. Ayant eu le plaisir et l'honneur d'exercer cette charge publique depuis 2017, et pourtant fraîchement réélu en mars dernier, un récent changement professionnel m'amène à cette décision.

Et outre les enjeux de fonds qui m'animent, dont un amour désormais affiché pour les réseaux, la transition énergétique, la biodiversité et les transports, le travail effectué dans cette salle est plus intéressant et passionnant qu'on peut le croire à l'image lessivée retransmise en ligne. C'est un complexe jeu de traduction de demandes citoyennes, de rapports de force, de négociations, d'alchimies interpersonnelles, passés au prisme de la réalité des lois, des chiffres, et des moyens réels. Sous les vénérables poutres de cette salle, les coups d'éclats sont moins spectaculaires que dans *Borgen*, la qualité rhétorique clairement plus aléatoire que dans *The West Wing*, mais l'on peut y trouver à chaque fois son compte. Il n'y a en effet jamais de monotonie ou de routine dans l'intense débat public urbain, tant les couches politiques, médiatiques, juridiques, citoyennes, économiques et sociales crépitent et se répondent.

Mais la tendance à la politique spectacle peut avoir des effets délétères... Gonflage des égos, attaques ad personam, caricatures et singeages du point de vue adverse, dérive éristique, les tentations sont là. J'y ai probablement succombé une ou deux fois, dans le feu de l'action. Et il faut être honnête, cette tendance a une forte coloration de genre, composée de mecsplifications et des monologues ou ping-pongs masculins. Cela s'observe sans conteste quelle que soit la part d'élus masculins, ces derniers parlent largement plus et plus longtemps: depuis août 2021, malgré une écrasante majorité féminine (59% de femmes élues), le volume sonore télédiffusé par sonomix est majoritairement masculin (60.8% de temps de parole masculin). Ce ratio est meilleur que lors de la précédente période observée (janvier-juin 2019), qui s'établissait alors à 75 % de parole masculine, mais avec un conseil à 40% féminin seulement. J'encourage donc mes collègues masculins à prendre conscience de ce décalage et des mécanismes qui y conduisent, et à raccourcir leurs interventions, quand ce n'est pas à réévaluer le bienfondé d'une prise de parole redondante (surtout si une prise de parole féminine vient de dire exactement la même chose).

Plus personnellement, au-delà de la fonction au sens strict, j'ai éprouvé énormément de plaisir à siéger à vos côtés. Que ce soit lors de ces longues soirées au plénum, ou durant les débats philosophiques et téléologiques de la commission 56, jusqu'aux passionnantes séances de la commission des finances, les échanges que j'ai pu avoir avec nombre d'entre vous ont mené à de la camaraderie, voire de l'amitié (tous bords politiques confondus), et je vous en remercie. Ce Conseil que j'appelle affectueusement le Petit Conseil, en référence à nos collègues du haut de la colline, a le volume, l'intensité et le sérieux d'un cénacle cantonal, mais la qualité humaine d'un conseil communal de grand village. Pour celles et ceux qui souhaiteraient officialiser le terme de Petit Conseil, je vous invite à venir discuter avec moi à la pause du projet de demi-canton avec lequel je rabâche les oreilles d'à peu près tout le monde depuis plusieurs mois.

Je tiens à remercier le secrétariat du Conseil, notamment Frédéric Tétaz et son équipe, ainsi que les huissiers, pour l'immense appui logistique, formel et humain qui permet au Conseil de fonctionner malgré nos multiples improvisations et initiatives parfois contradictoires.

Je suivrai vos débats avec attention après mon départ, et pas seulement pour tenir à jour mon fichier statistique. Mon destin est lausannois, comme j'ai pu répondre aux personnes me demandant si j'étais candidat pour le Grand Conseil. Je poursuivrai en effet mon engagement auprès de la collectivité, non plus en tant qu' élu, mais dès le 1^{er} janvier au sein de l'administration communale. J'aurai ainsi le plaisir et l'honneur de rejoindre les équipes en

charge de préserver et faire prospérer le patrimoine arboré de notre commune. Il m'arrivera donc de participer à répondre à vos interpellations, postulats, et autres initiatives, si elles touchent ce domaine. Ceci n'est pas, j'insiste, **n'est pas** une invitation à déposer des textes à ce sujet.

Merci à toutes et tous pour votre engagement au service de notre population, et à bientôt je l'espère, sous la canopée feuillue ou épineuse de notre belle commune.

Le président : - Monsieur Rudaz est entré au Conseil communal le 31.10.2017. Il a siégé au sein de la Commission des finances. Il a également été coprésident des Verts lausannois durant plusieurs années.

Au nom du Conseil communal, je le remercie pour son engagement et lui souhaite du plaisir lorsqu'il *binge-watchera* les séances du Conseil, mais surtout dans ses engagements futurs, qu'ils soient professionnels et privés.

Communication

Séance du Conseil communal du mardi 7 décembre 2021 – demandes de traitement prioritaire pour les Préavis N°s 2021/51, 2021/48, 2021/53, 2021/41, 2021/49, 2021/50, 2021/44, 2021/52, 2021/46, 2021/47, 2021/37, 2021/38

Séance du Conseil communal du mardi 7 décembre 2021 – demandes de traitement prioritaire

Lausanne, le 8 novembre 2021

Monsieur le Président,

La Municipalité vous adresse les demandes de traitements prioritaires pour la séance du Conseil communal citée en marge. Elle vous remercie de bien vouloir traiter les dossiers dans l'ordre suivant :

Préavis N° 2021/51 – FIM : Budget de fonctionnement de l'exercice 2022 – Plan des investissements pour les années 2022 à 2025

Préavis N° 2021/48 – FIM : Fixation du plafond d'endettement pour la législature 2021-2026

Préavis N° 2021/53 – CD : Autorisation générale de statuer sur les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières et sur les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers

Préavis N° 2021/41 – LEA : Financement des projets informatiques non couverts par un préavis spécifique – Crédit-cadre annuel 2022

Préavis N° 2021/49 – FIM : Autorisations d'achats pour l'exercice 2022

Préavis N° 2021/50 – FIM : Crédits supplémentaires pour 2021 (2° série)

Préavis N° 2021/44 – LEA : Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines – Crédit-cadre annuel 2022

Préavis N° 2021/52 – FIM/SE/SIL/EJQ/LEA : Crédits-cadres annuels 2022 – Entretien constructif de la voirie et des ouvrages, adaptation des espaces publics, renouvellement du marquage routier et des installations de régulation du trafic – Renouvellement et extension

des réseaux de distribution d'eau potable et d'évacuation des eaux – Renouvellement et extension des réseaux des Services industriels – Entretien constructif de surfaces extérieures d'établissements scolaires – Entretien de surfaces privées communales

Préavis N° 2021/46 – CD : Autorisation générale de plaider 2021-2026

Préavis N° 2021/47 – CD : Autorisation générale de constituer des associations et des fondations ou d'y adhérer, de constituer des sociétés commerciales ou d'acquérir des participations dans ces sociétés, en application de l'article 20, lettre g du règlement du Conseil communal

Motif : Comme chaque année, les préavis financiers doivent être traités pendant la première séance du mois de décembre. Les différentes autorisations générales pour la législature 2021-2026 doivent également être adoptées d'ici à fin 2021 par le Conseil communal.

Préavis N° 2021/37 – CD : Etablissement d'une zone réservée communale selon l'article 46 LATC, concernant le secteur « Au Château Fallot »

Motif : La création de la zone réservée doit être validée d'ici la fin de l'année par le Conseil communal.

Préavis N° 2021/38 – CD : Participation de Lausanne à l'exposition nationale NEXPO – Demande de crédit de fonctionnement

Motif : Tout comme l'ont fait les autres villes initiatrices du projet, il importe de valider la participation financière de la Ville de Lausanne à la phase de consolidation du projet d'ici la fin de l'année.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Séance du Conseil communal du mardi 7 décembre 2021 – demandes de traitement prioritaire - complément

Lausanne, le 18 novembre 2021

Monsieur le Président,

La Municipalité vous adresse une demande de traitement prioritaire complémentaire pour la séance du Conseil communal citée en marge. Elle vous remercie de bien vouloir traiter le dossier à la suite de la demande prioritaire déjà transmise :

Préavis N° 2021/40 – SIL : Crédit-cadre 2022-2026 (législature 2021-2026) pour le renouvellement et la modernisation du réseau de distribution électrique.

Motif : L'obtention du crédit avant la fin de l'année 2021 est nécessaire pour pouvoir poursuivre sans interruption la réalisation des travaux de renouvellement du réseau électrique en 2022.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Demande de traitement prioritaire de la Commission de gestion

Lausanne, le 11 novembre 2021

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Bureau,

La Commission de gestion souhaite que le Conseil communal traite en priorité lors de l'une des séances du Conseil communal des 7, 8 et 14 décembre le point :

- Rapport de gestion municipale pour 2020 et réponses aux observations.

Elle vous remercie par avance de donner suite à sa requête et vous prie d'agréer ses plus cordiales salutations.

La Commission permanente de gestion

Le président : *Louis Dana*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

Communication

Remplacement de l'application de gestion du contrôle des habitants

Lausanne, le 25 novembre 2021

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Pour accomplir ses différentes missions, le Service du contrôle des habitants (CH) s'appuie sur la solution BDCH qui constitue la colonne vertébrale du système d'informations de gestion des habitants, mise en service en 2009 lors de l'abandon du système central. Elle a connu plusieurs extensions au cours du temps, dont les plus conséquentes ont été :

- en 2012, la mise en œuvre de la loi fédérale sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (LHR), avec notamment l'appariement des habitants et de leur logement au moyen des identificateurs de bâtiment et logement (EGID/EWID) ;
- en 2016, la mise en place décidée par les autorités vaudoises de l'automatisation du transfert d'informations, par l'intégration de processus d'interconnexion et d'échanges de données entre les registres cantonaux et communaux, via les normes fédérales eCH.

L'utilité du système d'information dépasse le périmètre d'action du CH. Il contribue également à la gestion des droits politiques et rend possible l'utilisation des données du CH

dont les autres services de l'administration ou les partenaires ont besoin dans le cadre de leurs missions. 50% des services de la Ville dépendent fortement des données du CH dans leurs activités.

La solution BDCH arrive au terme de son cycle de vie et connaît une obsolescence critique au niveau technique et urgente au niveau fonctionnel. Il est temps de remplacer la solution actuelle. Le CH dispose, au plan des investissements 2022-2024, d'un crédit d'investissement de CHF 1'500'000.- au titre de « Remplacement de l'application de gestion du contrôle des habitants ». L'octroi du crédit d'investissement nécessite, bien entendu, la rédaction d'un préavis circonstancié.

A l'heure actuelle, il est impensable de se prononcer sur la future solution, comme nous devons le faire lors de la rédaction du préavis. Les raisons sont multiples :

- depuis 2009, le marché informatique des solutions de gestion du contrôle des habitants a considérablement évolué – plusieurs solutions existent sur le marché et sont utilisées par d'autres villes, grandes et moyennes ;
- les processus de travail ont eux aussi connu de grands changements liés aux évolutions légales, ainsi qu'aux conséquences de la pandémie de la COVID-19 ;
- la cyberadministration permet aujourd'hui de fournir des prestations en ligne à la population pour dématérialiser les démarches et diminuer la présence physique aux guichets.

Pour ces différentes raisons, il est nécessaire de procéder à une étude visant à définir le contrôle de l'habitant de demain (revue des processus et de l'organisation), puis d'analyser les différentes solutions avant de se prononcer sur la future solution. Il est, en effet, inconcevable d'acquiescer à une solution existante sur le marché, l'implémenter et, après seulement, se demander comment le CH devra travailler à l'avenir.

Dans sa séance du 14 octobre 2021, la Municipalité a approuvé la demande du Service du contrôle des habitants d'ouvrir un compte d'attente d'un montant de CHF 80'000.- permettant de couvrir les frais d'honoraires des mandataires pour ces études.

Conformément à l'article 106 du règlement du Conseil communal, la Commission des finances du Conseil communal a été dûment consultée et a donné son accord lors de sa séance du 1^{er} novembre 2021. Une communication doit maintenant être adressée au Conseil communal.

En vous remerciant de la suite que vous donnerez à la présente demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

La vice-syndique : *Florence Germond*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Bus à haut niveau de service (BHNS) Echallens – ouverture d'un compte d'attente

Lausanne, le 25 novembre 2021

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Il est prévu de soumettre au Conseil communal un préavis pour réaménager l'avenue d'Echallens avec comme objectif la requalification du tronçon entre les carrefours de Montétan et de Chauderon (non compris), qui s'inscrit comme la seconde étape du réaménagement de cette avenue. La première étape étant la requalification du tronçon entre le carrefour Montétan et la limite communale avec Prilly, dont la mise à l'enquête du projet est prévue pour fin 2021.

Lors de sa séance du 28 octobre 2021, la Municipalité a approuvé la demande du Service des routes et de la mobilité (RM) concernant l'ouverture d'un compte d'attente de CHF 347'000.- permettant de financer la réalisation d'une planification test. Cette démarche devra permettre d'arrêter un concept d'aménagement pour ce tronçon de l'avenue d'Echallens. Ce concept d'aménagement se voudra consensuel et devra répondre tant aux objectifs locaux qu'aux planifications supérieures et des politiques sectorielles de la Ville, y compris l'accès des BHNS vers le centre-ville.

Afin de mener à bien cette démarche, RM mandatera plusieurs prestations. Ainsi, un bureau d'assistance à la maîtrise d'ouvrage organisera cette démarche et en réalisera la synthèse pour un montant estimé à CHF 80'000.-. Cette planification test nécessitera de mandater trois groupements de bureaux spécialisés, regroupant les compétences nécessaires (architectes, architectes paysagistes, ingénieurs mobilité et ingénieurs civil) pour un montant estimé à CHF 80'000.- par groupement. Enfin, un collège d'experts suivra le déroulement de cette étude pour un montant devisé à CHF 27'000.-. Il est bon de préciser que la population sera également invitée à suivre le déroulement de cette démarche. L'ensemble de ces prestations feront donc l'objet de mandats externes pour un montant total devisé à CHF 347'000.-, montant du compte d'attente faisant l'objet de cette demande. Conformément à l'article 106 du règlement du Conseil communal, la Commission des finances du Conseil communal a été dûment consultée et a donné son accord lors de sa séance du 17 novembre 2021. Une communication doit maintenant être adressée au Conseil communal.

En vous remerciant de la suite que vous donnerez à la présente demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur la Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

La vice-syndique : *Florence Germond*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Résolution de M. Benjamin Rudaz du 9 juin 2021 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation urgente : « Pollution des sols à Lausanne aux dioxines et furanes, quels impacts pour la ville et ses habitants ? »

Lausanne, le 25 novembre 2021

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 9 juin 2021, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation urgente de M. Benjamin Rudaz « Pollution des sols à Lausanne aux dioxines et furanes, quels impacts pour la ville et ses habitants », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de M. Benjamin Rudaz :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité communique de manière proactive, régulière et transparente sur les résultats des analyses complémentaires, par exemple via le guichet cartographique communal ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité a pris note de la résolution et y répond comme suit.

Une première conférence de presse concernant la découverte de la pollution aux dioxines s'est tenue le 12 mai 2021. Suite à cela, la Municipalité a communiqué via son site Internet (<https://www.lausanne.ch/pollution-sol.html>) et mis en place une cellule de réponse à la population.

Une deuxième conférence de presse s'est tenue le 14 octobre 2021. La Ville a présenté les résultats des analyses complémentaires faites sur ses parcelles, ainsi que les mesures de restriction d'usage proposées au Canton.

Une publication des analyses via le guichet cartographique communal est prévue dès que l'Office fédéral de l'environnement se sera prononcé sur la méthode d'analyse à adopter.

La Municipalité s'est également engagée à faire le point trimestriellement via son site Internet (<https://www.lausanne.ch/pollution-sol.html>) en fonction de l'évolution du dossier, en plus des informations que publie le Canton via son guichet cartographique et son site Internet (www.vd.ch/sols-dioxine).

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

La vice-syndique : *Florence Germond*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Résolution de M. Fabrice Moscheni du 9 novembre 2021 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation urgente : « Dioxine à Lausanne : une crise sanitaire par amnésie ? »

Lausanne, le 25 novembre 2021

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 9 novembre 2021, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation urgente de M. Fabrice Moscheni « Dioxine à Lausanne : une crise sanitaire par amnésie ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de M. Fabrice Moscheni :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse trimestriellement un point de la situation par écrit aux Lausannois ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité a pris bonne note de cette résolution et confirme qu'un point de situation sera fait trimestriellement en fonction de l'évolution du dossier sur le site Internet y dédié :

<https://www.lausanne.ch/pollution-sol.html>.

A ce titre il convient de rappeler également le site d'information (<https://www.vd.ch/sols-dioxine>), la ligne téléphonique (021 316 40 30) et l'adresse email (info.dioxine@vd.ch) publiés par le Canton permettant aux habitant·es des communes concernées de s'informer.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

La vice-syndique : *Florence Germond*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Résolutions de M. Johann Dupuis et consorts du 9 novembre 2021 adoptées par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de Johann Dupuis et consorts : « Lausanne contaminée aux Dioxines : qui doit et qui va payer ? »

Lausanne, le 25 novembre 2021

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 9 novembre 2021, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation urgente de M. Johann Dupuis et consorts « Lausanne contaminée aux Dioxines : qui doit assainir et qui va payer ? », le Conseil communal a adopté les résolutions suivantes de M. Johann Dupuis :

« Le Conseil communal souhaite que la Muni communique activement aux citoyens quant aux possibilités d'assainissement des parcelles touchées par la pollution aux dioxines ».

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'engage auprès des autorités fédérales, en particulier par le biais des consultations en cours, pour que le cadre légal le plus favorable à un assainissement rapide et efficace des surfaces touchées rentre en vigueur ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité a bien pris note des deux résolutions ci-dessus. La Municipalité communiquera toute information utile concernant l'assainissement des parcelles touchées par la pollution dans le respect du cadre légal et des compétences qui lui sont attribuées. Toutefois, il convient de noter qu'en premier lieu la responsabilité de communiquer avec les propriétaires fonciers incombe au Canton qui est l'autorité compétente en la matière.

La Municipalité confirme que la rédaction d'une prise de position relative à la révision de la loi sur la protection de l'environnement est en cours par l'intermédiaire de l'Union des villes suisses pour Lausanne. Cette prise de position défendra bien évidemment les intérêts de la Ville de Lausanne pour que le futur cadre légal ne pèse ni la santé des lausannoises et lausannois, ni l'environnement dans lequel elles et ils habitent et ni les finances leur assurant un service public de qualité. Une fois adoptée, la prise de position de la Municipalité sera mise à disposition du Conseil communal.

A ce titre, il convient de noter qu'une démarche concertée avec le Canton de Vaud est envisagée pour défendre une vision commune auprès de la Confédération.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

La vice-syndique : *Florence Germond*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication – Dépôt

Question écrite de M. Henri Klunge et consorts : « Bilan des vendanges 2021 »

Lausanne, le 1^{er} décembre 2021

(Signé) *Henri Klunge* et 1 cosignataire

Communication – Dépôt

Question écrite de M. Jacques Pernet et consorts : « Et si nous parlions Macarons ? »

Lausanne, le 1^{er} décembre 2021

(Signé) *Jacques Pernet* et 3 cosignataires

Communication – Dépôt

Question écrite de Mme Laura Manzoni : « Quelle est la suite de la régularisation des contrats auxiliaires ? »

Lausanne, le 7 décembre 2021

(Signé) *Laura Manzoni*

Communication – Dépôt

Postulat de Mme Séverine Graff et consorts : « Valoriser Lausanne en capitale du cinéma »

Lausanne, le 17 novembre 2021

(Signé) *Séverine Graff* et 6 cosignataires

Communication – Dépôt

Postulat de M. Yusuf Kulmiye et consorts : « Pour un droit de citoyenneté active fort ! »

Lausanne, le 19 novembre 2021

(Signé) *Yusuf Kulmiye* et 8 cosignataires

Communication – Dépôt

Projet de règlement de M. Benoît Gaillard (soc.) et consorts : « Interdire l’usage des technologies de reconnaissance faciale et biométrique à des fins d’identification préventive par la police lausannoise »

Lausanne, le 23 novembre 2021

(signé) *Benoît Gaillard* et 2 cosignataires

Communication – Dépôt

Projet de règlement de M. Benoît Gaillard (soc.) et consorts : « Interdire l’usage des technologies de reconnaissance faciale et biométrique dans la vidéosurveillance à Lausanne »

Lausanne, le 23 novembre 2021

(signé) *Benoît Gaillard* et 2 cosignataires

Communication – Dépôt

Postulat de M. Benoît Gaillard (soc.) et consorts : « Prévenir le déploiement des technologies de reconnaissance faciale à Lausanne »

Lausanne, le 23 novembre 2021

(signé) *Benoît Gaillard* et 2 cosignataires

Communication – Dépôt

Postulat de Mme Angèle Mendy (soc.) et consorts : « Renforcer les lignes normales pour intégrer tous les quartiers dans la dynamique de la modernisation des transports publics lausannois »

Lausanne, le 17 novembre 2021

(signé) *Angèle Mendy* et 9 cosignataires

Communication – Dépôt

Postulat de M. Ilias Panchard (Les Verts) et consorts : « S’abriter, se reposer et s’organiser : pour un local au centre-ville à disposition des livreurs et livreuses de repas ! »

Lausanne, le 23 novembre 2021

(signé) *Ilias Panchard* et 5 cosignataires

Communication – Dépôt

Postulat de M. Jean-Pascal Gendre (PLR) : « Faciliter la réalisation d’analyses des parcelles privées potentiellement polluées aux dioxines notamment par la prise en charge des frais de ces analyses »

Lausanne, le 7 décembre 2021

(signé) *Jean-Pascal Gendre*

Communication – Dépôt

Postulat de Mme Feryel Kilani (Les Verts) et consorts : « Pour un droit d’accès à des informations minimales aux parents en attente d’une place de crèche »

Lausanne, le 7 décembre 2021

(signé) *Feryel Kilani* et 15 cosignataires

Communication – Dépôt

Postulat de M. Valentin Christe (UDC) et consort : « "Pacification" des nuits lausannoises : quid ? »

Lausanne, le 30 novembre 2021

(signé) *Valentin Christe* et 1 cosignataire

Communication – Dépôt

Postulat de Mme Olivia Fahmy (Les Verts) et consorts « Nuits lausannoises : "éduquons-nous ! et prenons soin les une.x.s des autre.x.s" ! »

Lausanne, le 7 décembre 2021

(signé) *Olivia Fahmy* et 13 cosignataires

Budget de fonctionnement de l'exercice 2022

Plan des investissements pour les années 2022 à 2025

Préavis N° 2021/51 du 28 octobre 2021

Finances et mobilité

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

M. Daniel Dubas (Les Verts), rapporteur, Commission des finances : – Merci à l'administration de la Ville de Lausanne, qui a fait un excellent travail. C'est un préavis phare que nous traitons chaque année. Un grand merci aussi aux membres de la Commission des finances.

Une petite précision, un amendement n'a pas été rédigé de façon très claire : il s'agit de l'amendement 4, à la page 57. Il s'agit bien de la gratuité des tl non pas pour toute la semaine, mais uniquement le samedi. Ce détail ne figure pas dans le rapport.

M. Pierre Conscience (EàG), rapporteur de minorité : – Je n'ai rien à ajouter à ce rapport. Je présenterai la position de mon groupe.

La discussion est ouverte.

Mme Muriel Chenaux Mesnier (Soc.) : – Le budget 2022 est déficitaire de 61,9 millions, dont près de 25 millions sont liés à des aides COVID.

La Municipalité a joué un rôle exemplaire dans la crise liée à la pandémie, agrandissement des terrasses sans taxe supplémentaire afin de soutenir les restaurateurs, soutien sans faille aux milieux culturels, bons d'achat pour les commerçants locaux, aménagements des abonnements de transports publics pour les salariés partiellement en télétravail, soutien aux libraires et éditeurs lausannois avec la poursuite de l'action un livre acheté un livre offert.

Différentes charges liées à la pandémie impacteront donc encore le budget 2022 : 5,4 millions de déficit de transports publics, 5 millions de participation à la cohésion sociale, un demi-million de soutien à l'apprentissage et 600 000 francs pour Lausanne Tourisme, par ailleurs le budget prévoit des pertes fiscales de 13 millions.

Les revenus sont en légère croissance de 17,2 millions par rapport au budget 2021. Les recettes sur les personnes physiques intègrent une perte de cinq millions liés au projet cantonal. Celles sur les personnes morales prévoient une augmentation de 12 millions, les recettes fiscales tiennent compte d'un retour à une stabilité post-Covid de 10 millions.

Au niveau des conditions de travail, la régularisation du statut de 50 auxiliaires représentant 20 ETP démontre la volonté de la Municipalité d'avancer dans la régularisation de ces contrats – et donc d'offrir à autant de salarié-e-s une sécurité qui devrait être la norme.

L'intervention de la Municipalité dans le délicat projet d'extension des horaires d'ouvertures des magasins et la récente acceptation du nouveau RHOM a permis de satisfaire les demandes de commerçants tout en améliorant les conditions de travail du personnel du commerce de détail et en pacifiant en proposant un accord équilibré qui puisse satisfaire l'ensemble des parties.

Le niveau d'investissement atteint un niveau historique de 300 millions brut. Le climat est une des préoccupations importantes de la population lausannoise qui a accepté à une forte majorité la loi sur le CO₂ refusée au niveau national. Les mesures prises par la Municipalité pour la mise en œuvre du plan climat vont donc dans le sens des attentes des Lausannois.

La rénovation et construction des bâtiments scolaires pour 32,6 millions, les différents projets de rénovation du patrimoine administratif pour 29,6 millions et les différents réaménagements pour les projets mobilité, les mesures de protection contre le bruit pour 31,6 millions sont les priorités fixées par la Municipalité pour l'année prochaine.

Les investissements consentis dans l'immense chantier des plaines du Loup, les travaux du Théâtre de Vidy et de Beaulieu ou du Capitole, sont des chantiers d'envergure qui procurent du travail à de nombreuses entreprises locales et contribuent au maintien des emplois dans le domaine de la construction et du second œuvre.

Dans l'ADN du PSL il y a l'accueil de jour : notre parti considère que cette politique familiale doit être exemplaire afin de permettre une conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, nous sommes donc très satisfaits du budget de 4,2 millions qui permettra par l'ouverture de 340 places supplémentaires entre 2021 et 2022 avec l'ouverture de trois nouvelles structures.

La création de 51 nouvelles places en préscolaire, 24 nouvelles places pour les 4-6 ans et 24 nouvelles places en halte jeux est une bonne nouvelle pour les parents concernés.

Au chapitre de la péréquation, en prenant en compte l'ensemble du périmètre, soit l'augmentation de la contribution au Fonds de péréquation intercommunal (+ CHF 4,3 millions) et la diminution des retours du Fonds de péréquation (+ CHF 6,7 millions), il en résulte une détérioration nette de CHF 11 millions.

Sans les impacts liés au COVID et sans les décisions de baisse d'impôts cantonales, le déficit pour 2022 se monterait aux environs de 32 millions. Il est important souligner que la Ville de Lausanne assume pour 60 millions de charges d'une ville-centre. Si ces charges étaient reconnues et compensées, la Ville aurait un budget 2022 bien différent.

« A force de sacrifier l'essentiel pour l'urgence on en oublie l'urgence de l'essentiel ». Cette pensée d'Edgar Morin prend tout son sens en cette fin d'année, nous n'oublions pas « l'urgence de l'essentiel », preuve en est l'augmentation des moyens accordés au dispositif d'aide d'urgence qui a passé de 5,6 millions en 2021 à 6,4 millions en 2022, soit près de 850 000 francs d'augmentation, dont 160 000 francs en faveur du service social pour la poursuite du dispositif d'aide alimentaire dans les quartiers, qui avait été mis en place au début de la pandémie par les maisons de quartier.

Cette politique est exemplaire, avec un accueil de 100 personnes en été et de 250 en hiver chaque soir dans les hébergements d'urgence de la Ville. Elle est réalisée avec compétence et professionnalisme, en concertation avec les professionnels et les associations, et dans l'intérêt et le respect des personnes concernées.

En cette période d'incertitude face à l'évolution sanitaire, nous avons confiance dans le fait que le Service social de la Ville saura prendre les mesures nécessaires afin de soutenir les personnes les plus démunies.

Dans le dossier de l'hébergement d'urgence spécifiquement, où le financement est essentiellement cantonal, mais la mise en œuvre communale, une bonne concertation est essentielle pour pouvoir agir rapidement et nous tenons à souligner la bonne collaboration avec la conseillère d'Etat Rebecca Ruiz.

Nous sommes fiers d'habiter une ville qui mène à bien des projets d'envergure, qui prend des mesures pour l'économie et l'emploi, qui améliore les conditions de vie de la population, qui met en place des mesures climatiques importantes et investit par l'intermédiaire des SIL dans des projets énergétiques novateurs.

Une gestion rigoureuse des ressources, couplée à un volontarisme sur les politiques prioritaires et à un niveau d'investissement soutenu : cette politique financière est forte, est forte et prépare l'avenir.

Nous aurons ce soir de très nombreux amendements. Nous les avons examinés, comme nous le faisons toujours pour toutes les propositions déposées au plénum. Toutefois, nous estimons que les modifications budgétaires isolées ne sont pas un instrument utile, sauf lorsqu'elles corrigent un défaut manifeste ou que leur urgence est dictée par un événement extérieur.

En n'octroyant qu'une plus grande autorisation de dépenser, ils n'apportent aucune garantie. Et leur signal politique est, par définition, grossier et imprécis. Sur les sujets où il y a des communautés d'objectifs, nous tendons la main, comme nous l'avons déjà fait par le passé, pour des démarches communes, structurées – dont nous savons que ce sont en fait elles qui ont de vrais effets.

A l'exception de l'amendement sur l'accessibilité universelle, nous refuserons donc les amendements déposés au plénum ce soir.

« Administrer, c'est gouverner ; gouverner, c'est administrer. Il n'y a jamais eu, il ne saurait y avoir de grande politique sans bonne administration » et j'ajouterai à cette pensée de Courteline qui clôt mon intervention budgétaire, il ne saurait y avoir de grande politique sans une Municipalité compétente, engagée et unie face aux grands défis qui l'attendent.

Le groupe socialiste acceptera à l'unanimité le budget 2022 et incite les autres partis politiques à faire de même.

M. Pierre Conscience (EàG), rapporteur de minorité : – Nous vous présentons un rapport de minorité au budget. Ce rapport que nous présentons constitue plus qu'un rapport formel et factuel des discussions en commission des finances. Nous proposons une orientation politique alternative à celle qui gouverne depuis trente ans à Lausanne. Il exprime la position de la minorité de la Commission des finances.

Pour notre groupe, le budget constitue dans notre plénum, et contrairement à la présentation qui vient d'être faite, le nerf de la guerre. Le levier qui permet d'infléchir une politique ou une autre, de limiter les dépenses et d'inviter à de nouveaux investissements. Il s'agit de la principale prérogative qui nous est attribuée.

Il n'est pas question que, dans ce débat, nous nous en tenions au rôle de caisse enregistreuse de la politique dictée par la majorité municipale. Il est de notre devoir de l'adapter, de la modifier, partout où c'est nécessaire et justifié. Puisque c'est ce soir que nous décidons des moyens que nous donnons à tel service, telle prestation, tel investissement.

Le reste de l'année, nous pouvons déposer les postulats, les résolutions, les voter. C'est important. Sans modification de la politique budgétaire en cohérence avec nos propositions, il n'y aura jamais de changement d'ampleur, puisque les moyens ne suivront pas.

L'examen du budget permet de vérifier quelles promesses municipales restent lettre morte sans attribution budgétaire. Lesquelles seront vraiment appliquées ? C'est notre responsabilité que les moyens alloués correspondent aux déclarations, que les actes suivent la parole politique.

S'agissant de la proposition de budget de fonctionnement pour 2022, Ensemble à Gauche fait le constat qu'on ne pourra pas sortir la Ville de la crise sanitaire et de la crise économique. Cela ne nous permettra pas de planifier la transition écologique nécessaire face à la crise commencée.

Tout ne dépend pas de Lausanne. Nous sommes bien conscients de ce que la majorité qui fait les lois dans le canton est à droite. Celle qui dirige la politique fédérale est très à droite. Dès lors, nombre de politiques qui pourraient être mises en œuvre pour faire face aux crises dépendent des échelons supérieurs. Il reste possible d'agir et de contrecarrer les carences des politiques au niveau supérieur.

Ainsi, la maxime qui devrait présider à nos choix devrait être la suivante : partout où Canton et Confédération ne jouent pas leur rôle, une Municipalité de gauche doit faire tout son possible pour s'y substituer. Pour satisfaire les besoins de la population, combattre la précarité, entamer la transition énergétique. Le compte n'y est pas.

Pour faire face à la crise sanitaire, une Municipalité de gauche doit faciliter l'accès aux moyens de protection, les masques, l'accès aux soins. Nous proposons un amendement pour rétablir la subvention du Point d'eau. Une Municipalité de gauche doit adapter toutes les structures aux mesures sanitaires qui mettent à mal l'accès aux services publics.

Pour exemple, les structures d'accueil parascolaire ont été durement impactées par la crise. Les capacités d'accueil sont devenues limitées. Cette situation accroît la nécessité d'ouvrir de nouveaux locaux, de nouvelles places, comme nous le proposons dans nos amendements ce soir. Des mesures rendues légitimes par la situation du secteur. C'est urgent dans le contexte de la pandémie.

Il faut rappeler et souligner que c'est la même majorité municipale qui dirige cette ville depuis trente ans. Ainsi, il n'est plus acceptable depuis longtemps de nous dire que la cause est juste. Et qu'il faut laisser le temps au temps. En trente ans, on peut régler ce type de problème. Comme celui du manque de places dans les crèches et les garderies. Le compte n'y est pas.

Pour faire face aux crises, une Municipalité de gauche doit apporter des aides aux secteurs impactés par la crise. Le monde de la culture tire la langue depuis deux ans, alors que les jours de la culture n'étaient pas tranquilles avant. Nous proposons d'augmenter de 2 millions de francs les subventions de ce domaine. Ainsi, la culture lausannoise, le monde culturel alternatif et populaire pourront-ils vivre malgré cette situation.

Il est impératif de lutter contre le chômage, contre la précarité, de maintenir et de renforcer les aides données au secteur frappé. Nous proposons de renouveler la politique des bons Covid-19 l'année prochaine. Nous ne comprenons pas comment la Municipalité n'a pas proposé de maintenir ces bons ou de développer d'autres formes d'aide financière. Le compte n'y est pas.

Pour soutenir et développer les services publics, c'est une politique autre qui doit être menée. Comment imaginer que les services puissent se développer à mesure que les besoins augmentent si tous les postes sont gelés dans la plupart des directions ? Cela alors que la croissance démographique augmente de manière fulgurante, et pourtant les postes n'augmentent pas. Il y a des diminutions.

Il faut impérativement sortir de cette logique infernale qui implique que, sur le long cours, les prestations se détériorent. Les employés communaux se retrouvent sous pression. Nous relevons que même la majorité de droite du Canton ne s'impose pas une politique aussi restrictive. C'est le monde à l'envers. Une confusion politique.

Il ne faut pas s'en étonner. Ça dure depuis longtemps. Il est impératif de débloquer le gel des embauches, titulariser les auxiliaires, tous les moyens nécessaires aux services publics communaux pour répondre aux besoins croissants de la population qui augmente.

Nous proposons des amendements allant dans ce sens. Le compte n'y est pas, chers collègues. Pour qu'il y soit, il faudrait renforcer des domaines comme l'animation socioculturelle, l'activité des travailleurs sociaux hors mur, la capacité de contrôle du travail. Il faudrait planifier l'évolution des besoins pour mettre en œuvre une politique solidaire, écologiste, progressiste. C'est ce que nous proposons de faire ensemble.

Cela commence par l'horizon budgétaire, et non par les postulats que nous discutons dans les séances. Cela commence par les marges de manœuvre que nous avons. Pour que cela soit possible, il est nécessaire d'engager des investissements considérables. Il faut l'assumer. Le compte n'y est pas.

Pour faire face à la crise écologique et développer un plan climat digne de ce nom, nos amendements ne constituent qu'une goutte d'eau, une esquisse de ce que nous jugeons nécessaire d'opérer face au cataclysme que nous risquons de subir. Développer et garantir l'accès aux services publics, sortir de la dépendance au gaz, et il faudrait investir massivement dans l'isolation du bâti. Nous tirons la sonnette d'alarme.

Signe de son refus d'agir, la Municipalité propose de maintenir le plafond d'endettement à ce qui était fixé précédemment. Il pourrait pourtant y avoir une bifurcation. Le monde est à l'envers. C'est à droite qu'on parle de limiter les dépenses. C'est normalement à droite qu'en temps de crise on parle de limiter les dépenses. C'est à gauche qu'on devrait défendre la relance.

Je vais achever. Voilà chers collègues, vous l'aurez compris. Pour nous, le compte n'y est pas. Nous espérons qu'au moins pour partie la majorité de ce plénum pourra entendre notre message. Et qu'une partie des amendements que nous déposerons sera suivie. Nous ne sommes pas une administration communale alternative. Nous n'avons pas de brochures alternatives du budget. Ce que nous proposons est une esquisse seulement.

Nous vous proposons ce soir des amendements qui expriment cette position politique différente que nous défendons. Nous pensons qu'une majorité de ce plénum aura des réticences face à des amendements ambitieux. Nous vous proposons une série d'amendements qui seront des corrections, des rééquilibrages, ce sont des montants modestes.

Nous espérons que vous serez capables d'entrer en matière et d'écouter. Il ne s'agit pas d'une position politique alternative. Il s'agit de prendre en compte les besoins qui nous sont remontés au moment de décider de nos marges de finances. Si une majorité de nos amendements est refusée, notre groupe refusera le budget. Désolé d'avoir dépassé le temps.

M. Eric Bettens (Les Verts) : – Il m'incombe de présenter la position du groupe des Verts sur le budget 2022. Le budget est le moment politique par excellence, ce moment annuel fondamental sera le premier pour de nombreux élus du Conseil communal.

Nous sommes ravis de voir que le débat s'annonce dense et fourni. Nous espérons qu'il pourra se dérouler dans de bonnes conditions, des conditions constructives, pour donner une bonne image de la qualité de nos débats contradictoires, qui font la richesse du Conseil.

Ce budget est le premier d'une nouvelle législature dont les ambitions, résultantes d'une campagne électorale principalement basée sur l'urgence climatique et sociale, sont immenses. Après les premières mesures du plan climat voté à l'automne 2021, ce budget 2022 est une étape capitale pour permettre à notre ville de réaliser ces transitions essentielles. Transitions pour lesquelles nos habitants ont reconduit la majorité municipale de gauche et renforcé le Conseil communal dans le même sens.

Si en 2021, il nous a été présenté un budget de crise, le budget 2022 reste passablement entaché par les conséquences de la crise sanitaire. Ce budget a un déficit de plusieurs millions dont une bonne partie est imputable à la crise sanitaire. Ce budget reflète la prise de responsabilité de la Ville de porter des actions fortes de notre groupe et de la majorité du Conseil communal, notamment au niveau du plan climat, et des mesures en faveur de la solidarité.

Nous saluons les investissements prévus dans ce sens, comme les subventions aux transports publics, les renforcements du transfert modal et le soutien à la rénovation des bâtiments. La petite enfance est aussi un axe prioritaire de la Ville. Nous ne pouvons que nous en réjouir, tout comme la régularisation d'un nombre important d'auxiliaires.

Par rapport aux multiples amendements déposés, même si certains arguments sont tout à fait recevables, nous préférons à ce niveau l'approche axée sur les interventions parlementaires par le biais de postulats, à l'approche des amendements. Cette approche permet de se baser sur des réponses fouillées et détaillées de la part des services de l'administration et ainsi apporter la meilleure réponse politique.

Nous comprenons la volonté de certains d'accélérer, mais nous ne pouvons nous résoudre à accepter les augmentations de prestations en pourcentage sur des lignes budgétaires sans en avoir le détail précis. Nous préférons lancer et soutenir les causes et les initiatives qui nous tiennent à cœur, en plénum – cela même si le calendrier ne permet pas toujours d'avoir la réactivité nécessaire – comme demandé par du groupe. Nous soutiendrons ainsi plusieurs amendements lors des débats à venir.

Nous sommes confiants quant au fait que le budget proposé par la Municipalité que nous nous ferons un plaisir d'accélérer les réalisations en faveur de plusieurs de plus de justice climatique, plus d'égalité, plus de justice sociale, et d'un environnement préservé. Le groupe des Verts votera le budget tel qu'il est présenté. Nous vous encourageons à faire de même.

M. Philippe Miauton (PLR) : – Je commencerai par un petit coup de gueule pour vous dire que la milice commence à atteindre ses limites par les délais qui nous sont fixés dans la tenue, l'analyse, la rédaction des multiples rapports concernant les budgets et les comptes, qui font que l'on doit organiser des visites durant les vacances, terminer ces visites très rapidement, rendre un rapport si possible une heure plus tard, voire le lendemain pour une lecture tout à fait sommaire, ce qui rend les choses bien évidemment compliquées.

Si on ajoute à cela le fait que la COFIN commence à devenir le tiroir à urgences de la Municipalité, on se retrouve avec des soirées à analyser des préavis avec des sommes de 80 millions à remettre dans la caisse. C'est un petit coup de gueule. Je crois fortement aux institutions, fortement à la milice, mais si l'on doit jouer notre rôle de contre-pouvoir, il est important que les délais soient respectés afin de que l'on puisse analyser les éléments que la Municipalité nous donne.

Ceci étant dit, nous voilà à nouveau réunis pour cette grand-messe du budget avant Noël où tout le monde vient avec sa liste au Père Noël. Ceux qui prônent la décroissance ne l'appliquent pas au moment du budget et des comptes, et on laisse la caisse enregistreuse crépiter.

C'est un moment important avec des membres de bandes parfois importantes. Compte tenu des délais, il est normal qu'on se retrouve très souvent avec les mêmes amendements que l'année précédente, ce qui simplifie évidemment les choses, mais rend parfois le travail un peu ennuyeux.

On prend les mêmes et on recommence. C'est une nouvelle législature et je passe après les chantages du PS qui nous ont fait les louanges de tous les avantages que nous propose la

Municipalité. Je rebondis sur des propos de mon collègue d'extrême gauche qui a dit que le compte n'y est pas et j'abonde dans votre sens, vu que le déficit est quand même conséquent et que, malheureusement, si vous reprenez tous les budgets qui nous ont été proposés depuis 2016, on ne peut pas dire qu'ils aient été équilibrés.

Néanmoins, la Ville se félicite pour ce budget, du fait qu'il est en amélioration par rapport à l'année dernière. Covid oblige. Donc le budget est amélioré, mais c'est toujours 61,9 millions de déficit. Comme d'habitude, ce budget tient largement la route, grâce au travail de l'administration. Les charges, admettons-le, sont maîtrisées.

Et, heureusement, il y a le Covid. Il y a 61,9 millions de déficit, mais le Covid provoque 25 millions de charges en plus ce qui permet de caresser un peu plus dans le sens du poil ceux qui n'aiment pas forcément ces déficits.

Evidemment, le Covid et cette situation permettent à la Municipalité d'annoncer son lot d'événements sombres. Mais il y a une lueur d'espoir concernant les revenus. Pas de Covid à l'horizon concernant les revenus. L'année dernière, il y avait une vision pessimiste. On ne savait pas à quoi on allait s'attendre. Mais là, on est revenu à une vision tout à fait logique des revenus. Pas de Covid à l'horizon. Nous avons des chiffres qui sont importants.

En ayant bien lu le communiqué de la Ville, on sent pointer l'horrible Canton qui nous fait perdre un point d'impôt avec des réductions pour les revenus modestes et des mesures pour les retraits en capitaux. Un de moins pour la Ville. Ce qui me fait rappeler que nous avons été sucrés d'un point d'impôt lors de l'arrêté d'imposition. Ça, il fallait le caser une fois dans la soirée.

Donc un retour à la normale pour la rentrée. Plus 1,8 million. Même quand on fait des baisses d'impôts, ça rapporte plus. C'est quand même fou. Malgré les cris d'orfraie que l'on entend incroyablement souvent dans cet hémicycle. J'ai dit à tout le monde qu'il faudra peut-être y penser lors du prochain arrêté d'imposition. Moins d'impôt égale plus de revenus, c'est incroyable.

Notons aussi une baisse d'entrée des revenus de l'électricité. Notons aussi ce gouffre d'argent qu'est devenu City Cable. Ce sera peut-être le moment que ce point vienne à l'ordre du jour. 61,9 millions de déficit... Je me suis amusé à regarder ce que nous coûtait l'intérêt de notre dette. J'ai constaté que nous enregistrons des baisses chaque année de ces intérêts de la dette depuis 2016 : -4,9 millions en 2018, -2,4 en 2019, -5,1 en 2020 et -5,0 en 2021. Et, pour 2022, une prévision de -2,0.

Si vous calculez le tout, en partant de 2016, nous étions à 65 millions d'intérêts de la dette et aujourd'hui nous ne sommes plus qu'à 40 millions. J'ai envie de dire : où sont passés tous ces millions dans nos budgets et nos comptes ? Quelles sont les mesures qui ont permis des économies pérennes ? Où sont passés ces millions ? Vous avez aligné des budgets déficitaires, vous me permettrez d'aligner des noix sans bâton.

J'ai fait un petit écart sur le fonctionnement du Conseil et de la COFIN au début, je me permettrai de prendre quelques secondes de plus. Si on aligne tous ces éléments, on pourrait arriver à un exercice à zéro. Mais tous ces efforts me donnent l'impression qu'elle passe à la trappe et, malheureusement, on fait toute une série d'économies pour dépenser plus. Ça plaira à l'extrême gauche, même si elle considère cette Municipalité comme l'horrible chantre du néolibéralisme.

L'urgence de l'essentiel, avons-nous entendu. Pas de dépenses supplémentaires. Ou alors des dépenses supplémentaires, mais avec des économies. Nous regrettons, mais ce sera un prochain débat, qu'il n'y ait pas eu de réflexion sur comment porter la gestion du futur de cette dette.

Comme je l'ai dit, ce budget tient la route, mais, si la politique de la Ville ne nous convient pas, la période économique actuelle ne doit pas servir de blocage politique. Il y a encore passablement d'éléments à régler. C'est pourquoi le PLR acceptera, avec quelques abstentions, ce budget, pour autant qu'il ne soit pas empiré, compte tenu de la longue liste de Noël d'amendements, que nous allons traiter plus en avant.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Le budget qui nous est présenté ce soir n'est, comme d'habitude, pas du tout à l'équilibre. Cette fois, c'est une perte de 62 millions qui nous est proposée comme plat de résistance. Je constate que même le Parti socialiste n'est pas tout à fait à l'aise avec ce déficit, puisque Mme Chenaux Mesnier nous a fait un calcul virtuel pour arriver à 30 millions de déficit. Bref, on reste à 62 millions.

La semaine passée, j'étais dans un événement où Mme Germond était présente ainsi que M. Georges Godel, conseiller d'Etat fribourgeois, qui a déclaré que la durabilité, c'est des finances saines. J'aimerais avoir l'avis de Mme Germond sur cette phrase de M. Godel.

Quelques faits : aujourd'hui, nous avons 62 millions de déficit. C'est 11 points d'impôt. Pour rester à un niveau neutre et avoir un déficit de zéro, il faudra passer d'un taux d'imposition de 78 % à 90 %. Mesdames et Messieurs, comme vous le verrez dans le préavis 2021/48, il est écrit : en application des directives, le ratio calculé pour la Ville de Lausanne au bouclage des comptes 2020 est de 90 %, ce qui est considéré comme un endettement très élevé.

On ne peut donc pas dire que nous sommes dans une situation durable et saine. On ne peut pas se positionner dans une situation où nous sommes en train de grever le futur de nos enfants. Alors que 2021 était fortement impacté par le présent, 2022 revient dans un mode plus normal. C'est pour cela que je vais vous présenter 2020 comme base de référence. Surtout que le Covid paraît être là pour rester et on ne peut pas espérer qu'il disparaîtra à la fin de cette année.

Je vais vous présenter maintenant un graphique. J'adore les graphiques, ou plutôt les chiffres. Je me suis permis d'analyser l'évolution des budgets, en prenant 2020 comme base et en regardant la croissance des chiffres. Ce qui est très intéressant en regardant cette analyse, c'est que l'on se rend compte que les charges augmentent régulièrement.

On est à 2,4 % de plus en 2022 par rapport à 2020. Les recettes augmentent également. Les revenus fiscaux augmentent, mais malheureusement, seulement de 1,6 % alors que les charges augmentent de 2,4 %. Nous avons un effet ciseau dans lequel, en deux ans, nous avons perdu 3 points d'impôt. Ce qui veut dire que la Ville de Lausanne vit au-dessus de ses moyens.

J'aimerais m'adresser à la gauche de cet hémicycle. Nous avons eu une longue présentation sur le fait que la Ville de Lausanne appliquait une approche de droite, voire néolibérale. J'aimerais remettre un peu les pendules à l'heure par rapport à cette déclaration et donner des faits : premièrement, la fiscalité de Lausanne est extrêmement élevée et continue d'augmenter et, deuxièmement, les coûts du personnel de la Ville de Lausanne n'arrêtent pas d'augmenter.

Le premier point : la forte pression fiscale. Dans le budget 2022, ce sont 21 millions de revenus fiscaux en plus par rapport à 2021. Le libéralisme fonctionne, car grâce à la réforme fiscale des entreprises, ces dernières ont créé de la richesse ; les revenus fiscaux pour les collectivités ont ainsi augmenté.

Deuxièmement, en 2022, il y aura une augmentation importante de la fiscalité à Genève, car, vous le savez tous, nous avons voté ici, malgré notre opposition, une augmentation des taxes

importante sur l'électricité, mais aussi sur l'eau, c'est ce qui va rapporter à la Ville de Lausanne à peu près 10 millions de plus en une année, c'est-à-dire : des impôts de plus.

Aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, nous sommes devant une forte augmentation de la fiscalité à Lausanne. Bien que le point d'impôt n'augmente pas, la fiscalité augmente fortement.

Deuxièmement, et je vous demanderai de présenter le deuxième graphique, le coût du personnel est en augmentation constante. En moyenne, c'est un point d'impôt par année. Ici, vous avez les chiffres pour 2020, 2021 et 2022. En 2020, nous attendions 605 millions de coûts. En 2022, à 616 millions. C'est-à-dire une augmentation entre 2020 et 2022 de 1,85 %, c'est-à-dire à peu près un point d'impôt par année.

Face à cette situation, il s'agit de contrôler les charges et de stimuler l'activité économique pour que la situation de la Ville de Lausanne devienne durable. Le groupe UDC proposera donc des amendements allant dans ce sens, et continuera à chercher des solutions à la situation critique que la Ville de Lausanne vit.

L'UDC est le seul groupe à refuser le budget et les comptes. Nous aimerions que la Ville soit beaucoup plus durable. La durabilité, c'est les finances. Clairement, Lausanne n'est aujourd'hui pas durable. Le groupe UDC veut une Ville de Lausanne durable qui n'hypothèque pas l'avenir de nos enfants. Nous invitons donc à accepter nos amendements. Nous accepterons donc le budget 2022 sous condition d'acceptation de nos amendements, que nous vous invitons à bien accueillir.

M. Mathias Paquier (VL) : – Récemment élu, il s'agit de mon premier exercice en la matière. J'ignorais donc qu'il était de coutume d'occuper la totalité des huit minutes à ma disposition. Je vais être plus bref que les orateurs précédents.

Nous relevons qu'il s'agira d'améliorer les revenus pour atteindre un équilibre budgétaire à court ou moyen terme. Car, contrairement à ce que certains pensent, l'argent ne pousse pas sous la canopée. Nous encourageons la Municipalité à tout mettre en œuvre pour reconnaître le statut de ville-centre de Lausanne.

Il nous apparaît essentiel et urgent d'augmenter l'attractivité de la ville pour toutes les catégories de la population, afin de garantir des revenus fiscaux suffisants. Notre groupe acceptera le budget tel que présenté et vous recommande d'en faire autant. Bien entendu, nous nous réservons le droit de refuser ce budget si les amendements devaient changer cela de manière trop importante.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Vous l'avez entendu, ce budget 2022 présente un déficit important, de près de 62 millions. C'est un déficit marqué par la crise, pour 25 millions, mais marqué aussi, contrairement à ce que certains veulent faire croire, par l'ambition de la Municipalité de maintenir les prestations et même de les développer, ceci malgré la crise, malgré le fait que plusieurs collectivités publiques, outre-Sarine notamment, ont décidé de réduire la voilure et de lancer des programmes d'austérité. Donc, non, ici, ce n'est pas un budget d'austérité. La Municipalité garde ses responsabilités et cherche à tendre à terme vers un équilibre financier structurel, mais elle accepte que, dans cette période de crise, nous allions vers des déficits importants, voire très importants.

Ce budget est marqué par le développement de prestations publiques, notamment dans les deux domaines prioritaires définis par la Municipalité mais pas seulement ; plusieurs politiques publiques sont développées. Les deux principales sont l'accueil de la petite enfance, avec près de 600 nouvelles places d'accueil parascolaire, et de 6 millions supplémentaires engagés, donc plus d'un point d'impôt supplémentaire qui est engagé pour cette politique, qui fait de Lausanne l'une des villes de ce pays qui offrent le plus de places

en crèche et garderie. Nous souhaiterions, bien sûr, pouvoir répondre à toute la demande, mais ce n'est pas encore le cas aujourd'hui.

C'est aussi un budget qui tient compte de l'urgence climatique. La Municipalité, il y a plus d'une année, a présenté son plan climat et ce budget représente la mise en musique de ce plan climat avec près de 5 millions investis pour développer la mobilité, l'accessibilité aux transports publics, avec plusieurs offres de réductions importantes des tarifs, avec des abonnements demi-tarif pour tous les jeunes jusqu'à 25 ans et des abonnements de bus à moitié prix pour les seniors. Je pense que nous sommes l'une des seules villes du pays à rendre les transports publics attractifs et accessibles pour se tourner vers une mobilité plus durable.

Il s'agit aussi d'un budget qui répond aux enjeux sécuritaires, même s'ils sont peut-être un peu moins prioritaires que dans la précédente législature, avec une dernière tranche d'augmentation des effectifs de police pour une dizaine de postes. Avec 55 postes pour augmenter les places en crèche et garderie, et ces postes de police, ce sont plusieurs dizaines de postes qui sont créés. Comme l'a dit M. Moscheni, en effet, il y a une augmentation importante des charges de personnel, contrairement à ce que disent d'aucuns.

Un budget anticyclique, avec la continuité des mesures de soutien notamment en lien avec la crise Covid, par exemple, la gratuité des terrasses, un soutien aux entreprises de transports publics, à l'apprentissage, ou encore au tourisme. Il était important, pour la Municipalité, de faire perdurer, en tout cas durant une année, ces soutiens à la population dans la crise que l'on vit.

Venir dire ici que la Ville sous-investit n'est pas correct et ne correspond pas à la réalité. Ce n'est pas moi qui le dis mais l'IDHEAP, qui nous note comme l'une des meilleures collectivités publiques sur cet indicateur en termes de volume d'investissements prévus dans nos budgets chaque année. Ils ont nettement augmenté, puisqu'aujourd'hui, ils atteignent environ 350 millions brut et 250 millions net. Il est donc faux de dire que l'on sous-investit, ou encore que nous n'avons pas prévu d'augmenter les investissements de la Ville.

A titre de comparaison, l'Etat de Vaud investit environ 480 millions. Si on fait une simple règle de trois, considérant que l'Etat a un budget cinq fois supérieur à celui de la Ville, ce dernier devrait investir 1,5 million environ, alors qu'il a investi 500 millions, pour être au même niveau que la Ville de Lausanne. Il est vrai cependant que les situations ne sont pas tout à fait comparables, puisqu'une partie de l'investissement de l'Etat se fait via les budgets de fonctionnement, notamment par le biais des aides aux institutions, mais cette comparaison donne un ordre de grandeur et indique que la Ville investit beaucoup plus que l'Etat. Nous investissons notamment pour répondre aux enjeux du plan climat, dans les bâtiments, dans la mobilité et dans la rénovation des écoles. Ce sont les trois domaines les plus importants prévus au plan des investissements.

Monsieur Moscheni, j'avais déjà prévu de le dire avant que vous interveniez sur la question de la durabilité des finances publiques, j'ai eu l'occasion de le dire régulièrement à cette tribune au sujet du budget, nous nous devons aussi d'avoir à l'esprit une certaine durabilité des finances publiques, et c'est pour cela qu'il ne nous semble pas raisonnable d'entrer en matière, notamment sur les quelque 100 millions de francs d'amendements qui ont été déposés en Commission des finances. Péjorer le budget à hauteur de plus d'une centaine de millions ne me semble pas raisonnable, c'est donc pour cette raison que la Municipalité vous recommande de ne pas suivre ces amendements. Il faut atteindre un certain équilibre, une certaine prudence en matière financière – pas assez pour certains, beaucoup trop pour d'autres. Péjorer de près de 100 millions le budget de la Ville, comme proposé en Commission des finances n'est simplement pas raisonnable.

En conclusion, je vous invite à soutenir ce budget qui a été longuement porté par la Municipalité et tend vers le meilleur équilibre possible, entre cette durabilité des finances, tout en ayant à l'esprit le développement – et non seulement le maintien – d'importantes prestations publiques, notamment avec les 600 nouvelles places en milieu parascolaire et la réduction des tarifs pour les transports publics.

C'est en votant le budget ce soir que nous pourrons offrir ces nouvelles prestations à la population. La Municipalité vous invite vivement à soutenir ce budget, tel que proposé.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je partage le constat sur les difficultés du travail de la commission. Il ne s'agit pas juste de valider ce qui est proposé par la Municipalité. Si on essaie de ne pas lésiner sur le travail d'observation des commissaires, la situation devient compliquée.

Nous nous sommes essayés à présenter au Conseil une position cohérente, développée dans un rapport de minorité. Nous constatons la chose suivante : il y a des difficultés concrètes, en particulier pour un groupe qui n'aurait pas les forces nécessaires dans cet hémicycle. Passons.

Je n'ai jamais parlé de néolibéralisme. Il vous aura échappé que nous avons le sens de la nuance. Oui, ce budget est libéral. La teneur de vos critiques de la droite qu'on nomme timorée le démontre. Nous parlons d'une orientation budgétaire libérale. Le rapport à la dette, le développement des moyens pour soutenir le service public, tout cela s'intègre dans le cadre idéologique.

Dans ce sens, vous avez, entre droite et Municipalité, un débat entre libéraux et sociaux-libéraux. Certes, nous ne boudons aucune mesure qui va dans le bon sens.

Mais vous avez parlé du développement des prestations, et notamment de la crèche. Trente ans de la même majorité à Lausanne face à ce problème. On nous dit qu'il faut bien rattraper les carences de la droite il y a trente ans. On peut répondre à cette demande. On peut éviter de se retrouver face à des personnes qui n'ont pas de place dans les garderies.

On pourrait parler du logement, du parascolaire. Pareil pour les investissements. Nous n'avons jamais dit que vous n'augmentiez pas les investissements. On déplore que vous ne le fassiez pas assez. C'est une divergence dont nous pouvons discuter. Madame Germond, vous vous comparez à votre propre exercice précédent et à l'Etat et au Canton qui sont de droite. Vous êtes moins libérale. Vous avez raison. Mais tout est relatif. En proportion par rapport au Canton, ça n'est pas très ambitieux pour se démarquer.

Nous sommes en temps de crise. Ce que nous disons, c'est qu'il faut bifurquer dans la politique des investissements. Il ne faut pas avoir peur d'augmenter la dette si c'est pour répondre à des besoins urgents de la population, mais aussi pour planifier l'avenir. La dette sert à ça parfois. Il y a un vrai débat entre gauche et droite, entre vrais libéraux et anti-libéraux.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – J'ai une question pour Florence Germond. Elle peut répondre à cette affirmation, qui disait que la durabilité, c'est des finances saines. Vous considérez que Lausanne a des finances saines ?

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – La durabilité s'inscrit dans le cadre des prestations que nous délivrons à la population pour lui permettre de se développer au mieux. La Ville procède à des investissements dans les différents domaines d'activité qui lui sont confiés. Cela se fait avec des finances durables à long terme. Pour avoir un équilibre financier structurel et durable.

C'est ce que nous avons fait ces dernières années. Les chiffres sont là. Nous avons stabilisé le niveau de la dette. Nous l'avons même légèrement diminuée par habitant, au contraire de l'immense majorité des communes du canton qui ont augmenté leur niveau d'endettement.

Nous avons fait ce travail, soit trouver l'équilibre entre le développement des prestations pour la population et garder une attention particulière à une gestion financière saine, tout en défendant nos intérêts dans les réformes fiscales fédérales notamment. Mais aussi les intérêts communaux. Nous avons fait ce travail ces dernières années.

M. Philippe Miauton (PLR) : – Je m'excuse auprès de Pierre Conscience. J'ai entendu M. Calame à propos de néolibéralisme. Je note que vous vous désolidarisez de la Municipalité dont vous faites partie depuis trente ans. C'est un comble lorsqu'on appartient au parti solidaritéS.

Ce qui se passe, c'est que c'est de la *Realpolitik*. Tous ces chiffres montrent que, même avec une Municipalité de gauche, la réalité des chiffres est là. On ne peut pas investir autant qu'on souhaiterait. C'est de la pure *Realpolitik*. On ne peut pas dépenser à tout-va.

Il est passé à la discussion sur les comptes de fonctionnement, direction par direction.

Culture et développement urbain

Mme Manon Zecca (EàG) : – J'aimerais que notre amendement sur l'accessibilité soit affiché à l'écran si c'est possible. (*L'amendement est affiché.*)

Depuis la nouvelle législature, le Conseil communal de Lausanne a mis en place un système de transcription écrite pour rendre accessibles les débats aux conseillers et conseillères malentendantes ou sourdes. Nous saluons cet aménagement. Nous pensons qu'en 2022, il est temps d'aller un peu plus loin en permettant à la population des malentendantes d'avoir accès aux débats et aux votes. Cet aménagement nécessite de sous-titrer et d'interpréter en langue des signes les débats du Conseil et d'incruster cette langue des signes et les sous-titres dans les vidéos de retransmission.

Je rappelle que, malgré le manque de statistiques, la population sourde est importante : nous parlons de deux enfants sur 1000 qui naissent sourds, selon la Société suisse de pédiatrie. C'est le handicap le plus répandu. S'ajoutent à cela les personnes qui deviennent sourdes, les personnes qui deviennent malentendantes à cause d'un accident, une maladie, ou à cause de l'âge.

Il est primordial que ces personnes puissent avoir accès aux mêmes informations politiques que les autres citoyens. C'est pour cela qu'on a ajouté cet amendement et qu'on propose d'intégrer au budget le financement de l'interprétariat en langue des signes des séances au budget 2022.

Amendement Manon Zecca – compte 1000

Accessibilité des séances du conseil communal pour les personnes sourdes et malentendantes : frais des prestations d'interprètes de langues des signes et prestations techniques d'insertion de l'image lors de la diffusion en différé.

+ 45 000,00

Mme Anne Berguerand (Les Verts) : – Cette demande nous paraît justifiée, même si le montant évalué n'est pas représentatif du coût réel, du moment qu'une recherche de solutions est encore en cours.

Les besoins sont connus, mais les moyens ne sont pas très clairs. Différentes questions restent à analyser. Faut-il un ou deux interprètes en langue des signes pour se relayer lors

d'une double séance? Prévoit-on que la personne signant soit filmée pour diffusion en ligne pour que le public y ait accès ? Chez les Vertes et les Verts, cette pratique inclusive est utilisée de plus en plus au sein de nos assemblées, et en février dernier encore, notre député Vert Vassilis Venizelos interpellait le Conseil d'Etat via la question orale : « Le Conseil d'Etat a-t-il l'intention d'interpréter ses conférences de presse en langue des signes ? ». Nous allons donc évidemment soutenir cet amendement car il faut aller de l'avant. C'est pourquoi le groupe Vert acceptera cet amendement.

Mme Sarah Neumann (Soc.) : – Cette mesure peut paraître symbolique. Les symboles, c'est important en politique. Il n'est plus possible en 2022 d'envisager l'accessibilité des mesures comme à prendre si jamais la question se présente, et ceci, dans tous les domaines de la vie sociale et de la vie publique.

Accepter cet amendement, c'est dire que celles et ceux qui n'entendent pas doivent pouvoir aussi écouter. Il faudra aborder la question technique de l'insertion de la LSF dans la diffusion ; 45 000 francs ont été cités. Ça n'est pas pris en compte, et il y a pas mal de choses à préciser, mais je rejoins Anne Berguerand.

Cette thématique aurait pu être traitée dans le cadre du Bureau. Elle aurait pu être liée à la rénovation de la salle du Conseil. La question de l'accessibilité universelle de la vie publique sera soutenue par le groupe socialiste, qui acceptera cet amendement. Cette phrase, vous ne l'entendrez pas souvent ce soir en langue signée ou en langue orale. Notez-la !

M. Philippe Miauton (PLR) : – Je vais faire plaisir à mon collègue partant, M. Rudaz. Je ne vais pas réexpliquer ce qui a été bien fait par les deux oratrices précédentes, même si elles font partie d'un groupe opposé. Si on fait un effort, il faut le faire jusqu'au bout.

L'amendement Manon Zecca est accepté par 82 oui et 7 abstentions.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Nous proposons un amendement dans l'axe présenté lors de la prise de parole, à savoir diminuer les charges pour arriver à un déficit plus durable et gérable. Nous proposons le gel de l'ensemble des subventions de la direction au niveau de 2021, hormis les baisses annoncées de subventions (...), ce qui permettrait une économie de 1,2 million.

Amendement Fabrice Moscheni – comptes 1103, 1110, 1401, 1920

Gel de l'ensemble des subventions de CD au niveau de 2021 – hormis baisses annoncées de subventions et DDP gratuits

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
1103.365	1'009'300	-10'000	999'300
1110.365	10'043'000	-505'000	9'538'000
1401.365	52'120'800	-615'000	51'505'800
1920.365	705'000	-80'000	625'000

Diminution de charges : CHF 1'210'000

Mme Aude Billard (Soc.) : – La Direction de la culture et développement urbain fonctionne à effectifs et budget quasiment constants. Le total des charges de cette direction, lui, décroît de 3 millions environ.

La culture est le secteur qui souffre de la crise actuelle. Malgré cet état de fait, l'UDC demande de diminuer les subventions pour les acteurs. Sa demande est étonnante. Ce même groupe demande d'augmenter les subventions pour un acteur particulier, la Paternelle.

La culture est source de connaissances, à travers les différents musées, préservant la mémoire collective. Financer les acteurs de la culture, c'est donner la possibilité à l'ensemble de nos concitoyens de s'émerveiller. Les subventions qu'on nous propose de réduire portent sur tous les secteurs, cela va de la musique aux arts de la scène, le théâtre, la restauration locale.

Le groupe socialiste soutient que les subventions à la culture sont fondamentales. Elles sont nécessaires. Notre groupe refusera unanimement la réduction demandée.

M. Eric Bettens (Les Verts) : – Le groupe des Verts s'oppose à cet amendement. Il tire sur un secteur que nous soutenons, la culture. Ce n'est plus un tir ciblé, c'est un massacre qui est proposé ici. Ce qui est antinomique vis-à-vis d'un autre amendement déposé. Nous soutenons le programme de subventions de la Ville, la façon dont elles sont octroyées et nous nous en tenons au budget.

Mme Maimouna Mayoraz (EàG) : – On est étonnée qu'un parti intéressé par le rayonnement de Lausanne décide de couper les subventions dans un secteur essentiel qui fait rayonner notre belle ville bien au-delà de son centre. La culture est absolument intégrale et mérite d'être encouragée par la Municipalité de gauche. Nous nous opposons à cet amendement, puisque nous en proposons un autre qui demande 2 millions de plus.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – J'aimerais ramener l'actualité dans ce débat. Nous ne proposons pas une baisse, mais le maintien des subventions au niveau de 2021, ce qui est différent. Ce n'est pas un massacre, mais un maintien des finances dans un état délétère.

Deuxièmement, on parle de personnes qui ont souffert dans le domaine de la culture, mais n'oublions pas que ces subventions sont des augmentations pour la culture institutionnalisée, fonctionnarisée, qui a passé le Covid au chaud et qui aujourd'hui demande une augmentation de sa masse salariale.

Je pense qu'il serait de bon ton de s'adapter à la réalité et à la situation, c'est pour cela que nous proposons cette économie de 1,2 million, qui est tout à fait acceptable.

M. Grégoire Junod, syndic : – Je vais répondre sur les deux amendements, celui dont on discute maintenant et celui qui va être déposé dans quelques minutes concernant une augmentation de 2 millions pour la culture.

Tout d'abord, ce que dit M. Fabrice Moscheni est totalement faux. Depuis que je m'occupe de la culture, on a des augmentations chaque année dans le budget culturel, qui sont revendiquées telles quelles et qui ont été soutenues par la majorité, mais aussi beaucoup plus largement par ce Conseil communal depuis plusieurs années. Car vous êtes nombreux et nombreuses dans cette salle à considérer que la culture est importante en termes d'identité par cette Ville, pour la population nationale, et qu'elle est aussi un facteur de rayonnement économique pour Lausanne.

Une Ville a besoin d'une politique culturelle, elle doit renforcer les événements qui existent, à la fois assurer aux institutions de grande taille et aux institutions plus modestes des moyens de se développer et de pouvoir être à l'écoute d'une culture émergente, ainsi qu'aborder des soutiens à la création.

Rappelons aussi, et le Covid a été une occasion de le rappeler à travers des études nationales qui sont sorties, que nous allons lancer ces prochaines semaines une étude qui permettra de répondre sur l'impact économique de la culture. On devrait avoir des résultats durant le premier semestre 2022. Rappelez-vous ce qui est sorti des études nationales : le secteur culturel pèse 5 à 10 % des emplois dans ce pays. C'est évidemment un peu plus important dans les villes que dans les campagnes. Ce n'est pas un secteur à haute valeur économique ajoutée, mais c'est un domaine qui fait vivre de nombreux métiers très divers.

Prenez une institution comme l'opéra, par exemple. C'est une institution qui, autour d'elle, fait travailler toute une série de corps de métiers différents. On pourrait citer l'industrie du cinéma, avec toute une série de métiers très divers qui gravitent autour. C'est un domaine important du point de vue symbolique, du point de vue identitaire, du point de vue patrimonial, mais aussi du point de vue économique et de l'emploi.

C'est pourquoi nous revendiquons et défendons les augmentations du soutien pour la culture, qui ne vont pas pour fonctionnariser la culture, mais soutenir, parfois, les grandes institutions et, surtout, la création et les festivals. C'est plutôt des secteurs de création. On a beaucoup renforcé les arts plastiques, et on va donner un gros soutien à l'industrie musicale de Lausanne.

A travers le plan de relance, on a aussi ouvert les soutiens en termes de relance culturelle à tout le domaine créatif. On est plutôt dans une politique d'élargissement de notre soutien culturel. Je vous invite donc à ne pas couper dans ce budget, mais aussi à ne pas l'augmenter de 2 millions. C'est un secteur dont le budget augmente en continu, mais il faut savoir raison garder. On peut toujours proposer un ou 2 millions de plus que ce qui est fait, j'entends bien, mais c'est un exercice qu'on ne peut pas non plus éternellement suivre et qui, à la fin, n'a pas non plus beaucoup de sens. Surtout dans une ville qui, depuis des années, investit pour la culture et va continuer à le faire dans les années qui viennent. Je vous invite donc à en rester au budget présenté par la Municipalité.

L'amendement Fabrice Moscheni est refusé par 74 non, 12 oui et 4 abstentions.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – L'UDC propose un amendement à budget constant puisqu'il s'agit d'un transfert d'un compte vers un autre, et donc aucune augmentation du déficit.

Il s'agit de fournir une subvention pérenne à l'événement de la Paternelle, qui est peut-être, comme vous le savez, le plus grand spectacle pour enfants d'Europe, actif depuis plus de septante ans, et qui est un des plus grands clients du théâtre de Beaulieu, voire le plus grand sur un week-end. Il a permis à de nombreux enfants de Lausanne et des environs d'avoir une expérience dans le domaine du théâtre.

C'est une institution qui aujourd'hui génère énormément d'activités, de culture et d'émotions au niveau de la population entière, quels que soient le niveau et le type d'études que ces personnes ont faites. Je crois que c'est vraiment une institution qui mérite notre soutien avec une modeste subvention pérenne de 65 000 francs. Je crois que, si le Conseil pouvait voter cette subvention, ce serait un geste très apprécié.

Amendement Fabrice Moscheni – compte 1110

Subvention La Paternelle

Création d'une subvention pérenne de 65'000.- en faveur de La Paternelle, compensée par une réduction équivalente des subventions casuelles.

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
1110.365	10'043'000	65'000	10'043'000
1110.365		-65'000	

Total de charges supplémentaires : 0 CHF

Mme Sarah Neumann (Soc.) : – Effectivement, nous avons tous des intérêts, des passions. On pourrait imaginer des centaines d'amendements. L'octroi de subventions, ça se traite avec rigueur, on a un service communal qui traite des dossiers avec des critères précis.

Utiliser sa position de conseiller aux finances pour essayer de placer une subvention, c'est contraire à la rigueur des procédures prônée souvent par l'auteur de cet amendement. Nous vous invitons à refuser cet amendement.

L'amendement Fabrice Moscheni est refusé par 79 non, 10 oui et 2 abstentions.

Mme Anaïs Timofte (EàG) : – C'est pour déposer un amendement pour la poursuite des bons Covid, dits Enjoy. Il me semble que c'était juste le point précédent. Est-ce qu'il est possible de le projeter à l'écran ? (*L'amendement est projeté.*)

En novembre 2020, au plus fort de la pandémie, les bons Enjoy étaient lancés par ce Conseil. Comme vous le savez, ces bons étaient présentés comme un moyen important d'aider les commerces locaux, à ce moment-là aux abois. Je vous rappelle aussi à l'occasion que ces bons rassemblent 300 enseignes et stands de marché. Et deuxièmement, c'était aussi un moyen de préserver le pouvoir d'achat des Lausannois et Lausannoises.

On avait des carnets de bons supplémentaires d'une valeur de 100 francs envoyés aux Lausannoises et Lausannoises qui bénéficient de subsides à l'assurance-maladie, ainsi que 50 francs supplémentaires par enfant.

Le commerce de détail a été un des plus fortement impactés depuis le début de la crise sanitaire, en particulier les commerces non alimentaires. Ce secteur a été impacté par le semi-confinement et par l'instauration massive du télétravail, qui a vidé les rues. Au vu de l'évolution de la pandémie, il est probable que la recommandation du télétravail passe prochainement au statut de mesure pérenne.

Les petits commerçants sont encore aujourd'hui dans une situation fragile et incertaine quant à l'avenir. En outre, le pouvoir d'achat des Lausannoises et Lausannoises a été fortement impacté depuis le début de la crise et continue aujourd'hui à l'être, en particulier pour les travailleurs et travailleuses dans certains secteurs, comme l'hôtellerie et la restauration.

Donc, le pouvoir d'achat doit être activement soutenu, conjointement avec le soutien du commerce local, ceci même en dehors des périodes électorales. Nous nous retrouvons encore aujourd'hui dans le contexte d'une pandémie sévère avec des incertitudes majeures concernant les prochaines mesures pour lutter contre le virus, notamment concernant la fréquentation des commerces pour les personnes non vaccinées et non guéries.

Nous proposons donc de reconduire ces bons Enjoy pour cette année, mais cette fois sans les frais administratifs pour les commerçants, qui se sont avérés lourds. La reconduction de cette mesure représente une certaine facilité. Cela représente un montant de 400 000 francs

Amendement Anaïs Timofte – compte 1110

Poursuite des bons COVID en 2022 pour soutenir les commerces lausannois, sans frais administratifs pour les commerçants.

+ 4 100 000,00

Mme Anne Berguerand (Les Verts) : – Cette distribution de bons de réduction ou de bons d'achat dans les commerces lausannois affiliés à une association ne nous avait déjà pas paru convaincante lors de sa mise en place. Nous estimons en plus que dans un contexte de lutte contre le changement climatique, l'incitation à la consommation n'est pas adéquate.

Nous attendons toujours un retour de la Municipalité pour connaître quels commerces en ont vraiment profité. Au vu des grandes enseignes et des franchisés faisant partie de cette association, nous doutons que le but de soutenir les commerces locaux ait réellement été atteint avec cette mesure.

Une réelle incitation ciblée vers les commerces locaux et de détail qui font tourner les acteurs régionaux plutôt qu'un rabais sur le dernier smartphone ou un spa au Royal Savoy serait beaucoup plus utile pour soutenir nos commerçants dans la durée. Le groupe des Vertes et des Verts refusera également cet amendement

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Le PLR refusera l'amendement. Il n'y a pas de raison de pérenniser les mesures. On attend volontiers un bilan sur qui a profité de ces bons Covid-19. C'est plutôt les commerces de multimédia et de boucherie. On s'étonne que l'extrême gauche soutienne ces commerçants.

On constate qu'une partie des commerçants lausannois sont exclus. Les restaurateurs ne font pas partie des bénéficiaires des bons. On s'opposera à cet amendement.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Nous avons une certaine sympathie pour cet amendement. On se gausse beaucoup dans cet hémicycle d'avoir une politique anticyclique. C'est vrai, ça n'est pas idéal. L'utilisation des bons ne va pas tout à fait vers l'ensemble des acteurs du commerce qui auraient eu besoin des bons. Pour être assez proche de ceux-ci, on sent que certains sont dans une situation compliquée.

Entre n'avoir rien fait, ne rien faire et faire quelque chose qui n'est pas idéal, ça ne vaudrait pas la peine de faire quelque chose qui a le mérite d'exister ? Malheureusement, nous nous abstenons sur l'amendement. Cela coûte 4 millions. Pour faire une relance, il faudrait trouver 4 millions ailleurs. A moins que l'extrême gauche propose une coupure dans une autre partie du budget, nous nous abstiendrons.

Mme Sarah Neumann (Soc.) : – Le Covid-19 se poursuit, doit-on poursuivre avec les bons Covid-19 ? Il faut identifier les personnes qui ont pu être soutenues parmi les clients et les commerces. La mesure ne semble pas avoir fait véritablement effet auprès des petits commerçants indépendants.

Le coup de pouce au porte-monnaie des Lausannois, c'est bien. Mais il faudrait tenir compte des finances réelles des destinataires. Du côté des commerces, il y a une succession de vagues. De manière générale, il y a une réflexion à mener sur les nouvelles pratiques d'achat. Nous devons œuvrer pour maintenir des magasins dans notre ville, avec des loyers réalistes, une offre diverse, différente que celle qui est recommandable depuis le canapé.

Les rabais peuvent nous faire prendre le chemin des commerces. A ce titre, nous refusons de voter l'amendement.

M. Grégoire Junod, syndic : – Les Verts ont eu quelques hésitations avant de voter ce système de bons. Je ne vais pas résoudre leurs états d'âme. Parmi les principaux commerces qui ont bénéficié des bons, il y a les bouchers et les libraires. Cela ne pose pas un dilemme à tous les groupes, mais, pour les Verts, les choix sont compliqués.

Cela vaudra la peine de faire un bilan de l'opération. Il est éclairant sur les habitudes de consommation des habitants, des citoyens. Ils sont moins enclins à faire leurs courses dans le centre-ville, dans les petits commerces. Il nous reste un disponible de 4 millions pour les opérations de soutien aux acteurs économiques en 2022, peut-être plus tard. La Municipalité dispose des fonds nécessaires pour relancer une opération de ce type. D'autres opérations paraissent opportunes pour soutenir le secteur économique en crise, en fonction de la manière dont va évoluer la pandémie, avec des restrictions économiques qui vont l'accompagner ou pas. S'agissant de la relance, on a peu de visibilité.

L'amendement n'est pas vraiment nécessaire aujourd'hui. Nous avons encore un crédit disponible dans un fonds, avec lequel nous pourrions prendre des mesures complémentaires. Je vous invite à en rester au budget proposé par la Municipalité.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – C’est un clin d’œil vers la représentante du Parti socialiste. Une certaine incohérence a été mise en avant par rapport à son argumentaire. Elle explique que les bons ont été distribués à tout le monde, quel que soit le niveau financier, quels que soient les besoins financiers, alors que le Parti socialiste a voté, sans cligner des yeux, l’augmentation de la taxe sur l’électricité, quel que soit le niveau financier de l’utilisateur. Il y a deux poids deux mesures. Le Parti socialiste va d’une logique totalement libérale à une logique totalement non libérale. Ça semble incohérent.

L’amendement Anaïs Timofte est refusé par 72 non, 12 oui et 9 abstentions.

Mme Isabelle Bonillo (EàG) : – En tant que nouvelle élue, c’est la première fois que je participe à ces discussions sur le budget. Derrière un budget, il y a des personnes. En tant que représentante d’une classe précaire et qui est en crise, à la fois comme comédienne et mère célibataire, le compte n’y est pas, comme l’a dit Pierre Conscience.

Je ne sais pas s’il est question des répartitions des finances. On parle toujours d’augmentation des subventions pour la culture. Nous sommes dans des situations précaires. Au vu de la situation de crise sanitaire qui va être compliquée cet hiver, au vu de la situation des artistes dont je suis une preuve vivante, après avoir quasiment travaillé à plein temps pendant trente ans, ma LPP se monte à environ 100 000 francs.

Ensemble à Gauche demande une augmentation de 2 millions sur le budget de la culture. Nous sommes d’avis que la culture répond à des demandes et des besoins de première nécessité. La nourriture du corps et de l’esprit devrait représenter au moins 7 % du budget communal. Cela représenterait une augmentation de 29 millions supplémentaires pour atteindre l’objectif. 2 millions, c’est insuffisant.

Les 2 millions supplémentaires, on aimerait qu’ils soient attribués aux subventions pour une culture alternative et populaire. On doit s’attendre à ce qu’une ville de gauche défende en priorité les arts scéniques indépendants, à savoir les plus fragiles, des projets issus de structures alternatives, populaires, qui pratiquent une culture de proximité au service de la population, et des personnes qui font vivre la culture au quotidien et qui demeurent quand les frontières ferment.

Cet argent devrait aller là plutôt que dans les grandes institutions, telles que le Ballet Béjart, qui ont les moyens d’obtenir des sponsorings privés. Leur public ne représente que 10 % de la population. Notre groupe demande 2 millions d’augmentation pour le budget culturel 2022.

Amendement Isabelle Bonillo – compte 1401

Augmentation des subventions casuelles pour une culture alternative et populaire lausannoise

+ 2 000 000,00

M. Benjamin Rudaz (Les Verts) : – On pourrait se retrouver sur le fond de cet amendement, mais la version est simplifiée. Nous n’avons pas la définition des mots précisément. Cela vient des personnes qui déposent cet amendement. Quelle est la définition d’une « culture alternative et populaire » ? La formule 1 est une culture populaire. Est-elle incluse dans le périmètre ? J’imagine que non.

C’est typiquement une thématique sur laquelle un postulat traité par une commission, avec les services de l’administration qui doit se déterminer pour proposer un cadre, serait d’une grande aide. Notre groupe signerait un postulat en ce sens, mais il refusera l’amendement proposé.

Mme Isabelle Bonillo (EàG) : – Oui, la culture populaire, ça n'est pas « qui plaît au plus grand monde ». Vous avez évoqué la formule 1 qui s'autogère, s'autofinance, alors que la vraie culture populaire s'occupe des problèmes actuels.

L'amendement Isabelle Bonillo est refusé par 72 non, 13 oui et 5 abstentions.

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – La commission des finances a déjà amendé le budget de cette direction avec une augmentation des charges, qui a été votée en commission. Cela n'a pas été discuté ce soir. Elle a accepté ce budget amendé avec 12 oui, 2 non et 1 abstention.

Le budget de la Direction culture et développement urbain est accepté par 66 oui, 16 non et 9 abstentions.

La séance est levée à 20h.

Deuxième partie

Membres absents excusés : Mme Valérie D’Acremont ; Mme Sara Gnoni ; Mme Christine Goumaz ; M. Alain Hubler ; Mme Sara Soto ; Mme Diane Wild.

Membres présents 94

Membres absents excusés 6

Effectif actuel 100

A 20 h 35, à l’Hôtel de Ville.

Budget de fonctionnement de l’exercice 2022**Plan des investissements pour les années 2022 à 2025 (FIM)**

Préavis N° 2021 / 51 du 28 octobre 2021

Finances et mobilité

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion – reprise

Sécurité et économie

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Le premier axe pour améliorer la situation à Lausanne : aider à la relance économique pour créer plus de revenus. Car, comme vous le savez, l’activité économique et le libéralisme créent des revenus à travers l’aspect entrepreneurial comme le montre le budget 2022. Pour cela, nous proposons une mesure qui permettra d’augmenter l’activité économique des commerces lausannois en attirant des clients le samedi par la mesure suivante : il s’agit chaque mois d’avoir 100 000 de francs de billets tl qui seront remboursés par la Ville contre une preuve d’achat dans un commerce lausannois.

Si vous achetez quelque chose dans un commerce lausannois le samedi, sur présentation du ticket que le commerçant lausannois vous donnera, vous pourrez obtenir un remboursement de votre billet tl.

C’est un investissement pour la relance économique et pour favoriser le commerce local. Cela coûtera 100 000 francs par mois, pour un total de 1,2 million.

Amendement Fabrice Moscheni – compte 2200

100'000 CHF par mois de billets TL remboursés par la Ville sur présentation d'une preuve d'achat dans un commerce lausannois.

Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
2200.366	0	1'200'000	1'200'000

Total de charges supplémentaires: CHF 1'200'000

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Le PLR s’oppose à cet amendement. Il tend à aboutir à un résultat que l’on combat : la gratuité pour les transports publics. Ça commence par les week-ends et ça finit par la gratuité pour tous. Nous combattons ce genre de mesure arrosoir. Comme le groupe qui a déposé cet amendement le sait, la gratuité n’a de gratuit que le nom.

M. Samuel de Vargas (Soc.) : – Il est souvent reproché à la gauche d’user de la méthode de l’arrosoir. Aujourd’hui, c’est l’UDC qui suggère de distribuer de l’argent aveuglément sans impact concret. Des mesures ciblées et de soutien sont davantage pertinentes, car elles rendent ce moyen de transport plus accessible pour les personnes pour qui le prix représente un obstacle.

Ce genre de soutien s’inscrit surtout dans la durée. J’aimerais vous faire part de mon étonnement. L’UDC, avec sa vision néolibérale, se plaint de la bureaucratie lausannoise. Pourtant, l’UDC propose d’alourdir la charge administrative pour une proposition peu pertinente.

Les employés de la Ville ont mieux à faire que de trier des tickets de bus. Cet amendement est malvenu. On voit le peu de considération que porte l’UDC à l’égard des collaborateurs de la Ville. C’est fort regrettable. Le groupe socialiste va donc refuser cet amendement.

M. Benjamin Rudaz (Les Verts) : – Le groupe des Verts va refuser cet amendement, mais pour d’autres raisons. Il y a une vision consumériste des gens qui viennent à Lausanne : ils ne viendraient que pour acheter. Lausanne n’a pas à offrir quoi que ce soit aux habitants des communes alentour. Certaines personnes viennent voir des amis, participer à des réunions associatives. Tout n’est pas monnayable.

Je ne sais pas si c’est le postulant, la main-d’œuvre ou le service des frais, mais ces frais de 1,2 million ne comprennent pas la charge administrative qui devrait venir appuyer cette politique publique, si elle devait être validée. Je pense que ça leur coûterait en tout beaucoup plus que cela. Ce serait énormément de transactions qui devraient être vérifiées pour vérifier les abus. Pour toutes ces raisons, nous allons refuser cet amendement qui n’atteint pas sa cible.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – J’aimerais recadrer certaines interventions. Il ne s’agit pas de gratuité à tout-va. On parle de gratuité pour les consommateurs, les gens qui passeront à l’acte d’achat dans le cadre de commerces locaux à Lausanne. Et non pas d’une quelconque gratuité destinée au tout-venant. Pour le Parti socialiste, je trouve leur remarque de mauvais aloi.

Mme Céline Misiego (EàG) : – Tout ce qui va dans le sens de la gratuité des transports publics va dans le sens de ce à quoi nous croyons. Mais nous allons nous abstenir, car il ne concerne que les personnes faisant des achats.

M. Valentin Christe (UDC) : – Mon collègue l’a bien dit : il ne s’agit pas de gratuité à tout-va. C’est peut-être là que le bât blesse. Cela justifie peut-être les réactions épidermiques des Verts et du parti socialiste. Ensemble à Gauche a bien saisi l’enjeu. Il s’agit d’une solution du même type de ce qui s’est fait à Morges. Le cornet n’a pas besoin d’être en plastique. Cette solution devrait être étudiée. Je vous invite à soutenir cet amendement.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je me réjouissais d’entendre tout cela et de vous répondre, mais j’ai rapidement été rejoint. Ça n’a aucune importance. C’est le Conseil communal qui compte, et ce sont ses votes qui font la différence. Au nom de la Municipalité, je vous invite à refuser cet amendement, sans surprise.

J’aimerais dire qu’il y a d’abord une offre déjà prévue par les tl avec les P+R. C’est déjà intéressant avec l’objectif de rendre actif le commerce en ville et aussi d’éviter un certain

nombre d'encombrements pour les consommatrices et les consommateurs. Les abonnés tl ne comprennent pas ces rabais. C'est une source de difficultés non négligeable. Il ne s'agit pas des mêmes poches. La poche qui rembourserait prendrait la différence dans celle du contribuable qui serait appelé à contribuer.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je me permets d'intervenir pour souligner que l'offre actuelle de la Ville de Lausanne est un avantage offert aux automobilistes, alors que l'amendement que nous proposons, il s'agit d'aider toutes celles et ceux qui ne sont pas également automobilistes, par exemple des cyclistes et des piétons. Dans une logique d'équité, pour ne pas favoriser qu'une partie de la population.

L'amendement Fabrice Moscheni est refusé par 77 non, 7 oui et 3 abstentions.

Mme Anaïs Timofte (EàG) : – J'ai un amendement pour le numéro 2200. La croissance démographique au sein de la Ville de Lausanne est considérable. Avec le plan communal intitulé Lausanne 2030, la Ville se fixe comme objectif de pouvoir accueillir 30 000 nouveaux habitants d'ici 2030. C'est un défi majeur en termes de création de logements, d'infrastructures publiques, de garantie de qualité de vie et de maintien de la qualité du service public au sens large.

Pour pouvoir envisager sur le moyen ou long terme ces enjeux majeurs, liés à la croissance démographique, cela passe par des investissements. Ça passe par un renforcement de la capacité de production de statistiques de la Ville concernant ces évolutions et l'évolution des besoins de la population ainsi que leur anticipation.

L'arrivée progressive de 30 000 habitants supplémentaires doit être anticipée de manière précise, en termes de planification des besoins, d'infrastructures, de services publics, avec les outils et les compétences adaptés et la mise à disposition d'informations utiles pour tous les services de la Ville.

Nous sommes d'ores et déjà confrontés à des manques importants en termes de places en crèche, pour lesquels la Municipalité est régulièrement interpellée. Le manque de place en crèche ne peut pas être fondé sur la demande actuelle, mais doit tenir compte de manière fine des anticipations liées à la croissance démographique. Cela afin de ne pas avoir beaucoup de retard systématiquement.

La Suisse est confrontée à un important vieillissement de la population. Lausanne n'est pas épargnée. Ni le Canton de Vaud. On prévoit une population dépassant le million en 2050. C'est un impact non négligeable sur le développement des infrastructures de logement. Par exemple, la création accrue de logements protégés qui devront être adaptés aux besoins et aux modes de mobilité des seniors.

A l'heure actuelle, nous avons pour mission d'observer l'évolution de la place économique et de fournir des statistiques publiques descriptives et sommaires de la Ville de Lausanne. Cette idée d'une capacité de production statistique qui serait orientée vers l'accompagnement de cette croissance démographique, et de la garantie des services publics n'est pas incluse dans ces missions.

Nous proposons d'ouvrir deux postes afin de combler cette lacune, qui est importante pour une ville d'envergure telle que Lausanne. Elle concentre à elle seule 20% de la population totale du Canton. Cet amendement représente un montant supplémentaire de 300 000 francs au budget.

Amendement Anaïs Timofte – compte 2200

Renforcer les capacités en production de statistiques de la Ville en allouant 2 EPT supplémentaires dont les responsabilités seraient de penser les projections et les stratégies de manière fine, pour anticiper les besoins futurs en termes de places en crèches nécessaires, de nombre de classes à ouvrir, plus généralement pour anticiper l'évolution des infrastructures nécessaires pour garantir les services publics et les prestations à la population, dans un contexte de forte évolution démographique.

+ 306 000,00

Mme Séverine Graff (Soc.) : – C'est nécessaire qu'une gouvernance puisse s'appuyer sur des prévisions fiables. Les statistiques ne sont pas uniquement le fait du Service de la statistique. Le groupe socialiste appelle à refuser cet amendement.

Les planifications sont demandées dans les services. De manière générale, la construction de postes sur un amendement nous semble problématique. Celui-ci pourrait ne pas être reconduit en 2023. Que faire si ces 300 000 sont retirés au prochain budget ? Pour nous, un amendement n'est pas la solution.

Mme Anne Berguerand (Les Verts) : – Pour le groupe des Verts, il paraît difficile d'octroyer des moyens supplémentaires à un service sans qu'il y ait d'objectifs concrets ni de demande précise du service lui-même. Le groupe des Vertes et des Verts refusera donc cet amendement.

M. Philippe Miauton (PLR) : – J'annonce un conflit d'intérêts. J'attends depuis cinq ans une réponse à un postulat, dont j'imagine que le service de la statistique travaille jour et nuit pour essayer de me fournir des réponses pour comment rendre Lausanne plus riche.

Je vais casser le suspense. Le groupe PLR vote non à cet amendement pour une simple et bonne raison. La première : comme sous-commissaires, nous sommes confrontés à la volonté d'avoir plus de postes. Nous savons pertinemment que c'est un travail compliqué pour les municipaux de savoir où en mettre plus ou moins.

La deuxième raison : vous évoquez le vieillissement de la population, la nécessité de prévoir des places de crèche, du nombre de classes, de la croissance démographique, mais ce sont des formules.

Une fois qu'on sait le nombre de personnes en plus, ça débouche sur une quantité de besoins supplémentaires. On ne voit pas tellement bien ce que ces EPT apporteront de plus à la politique de la Ville. Vous estimez peut-être que la Ville ne fait pas suffisamment dans ces domaines, mais ce n'est pas faute de statistiques.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Le groupe UDC va voter non à cet amendement. Bien que les raisons évoquées soient tout à fait louables, elles se brisent sur le mur d'un budget extrêmement déficitaire. A moins de trouver des sources d'économies ailleurs, on devra malheureusement refuser cet amendement.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Au nom de la Municipalité, je vous invite à refuser cet amendement. Je salue l'intérêt pour cet office de statistiques. Le travail statistique concerne également des domaines aussi sensibles que ceux de la démographie scolaire et de certaines prévisions.

Les effectifs alloués à ces missions sont définis par les tâches rendues obligatoires par un cadre et des obligations légales pour la production d'un certain nombre de statistiques. Nous nous efforçons de le faire avec le budget alloué et les effectifs qui sont là. Nous continuerons à le faire et nous essaierons de répondre dans les meilleurs délais à M. Miauton. Je vous remercie de refuser cet amendement.

L'amendement Anaïs Timofte est refusé par 78 non, 12 oui et 1 abstention.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je dépose un amendement à cette rubrique pour demander d'allouer un EPT supplémentaire au Contrôle des habitants. Nous pouvons l'afficher.

Nous sommes dans la catégorie des amendements qui ne sont pas du tout le résultat d'une orientation politique différente ou divergente. C'est bien dans le cadre d'amendements qui nous semblent être des amendements de rééquilibrage et qui ne réfléchissent pas la politique générale de la Municipalité. D'où vient-il ?

Si on avait un message à passer, ce n'est peut-être pas en premier lieu à travers le Contrôle des habitants ou en proposant de renforcer les moyens de l'administration communale.

J'aimerais faire, pour motiver ce poste supplémentaire, trois rapports de la commission de gestion que nous avons voté dans ce plénum l'année précédente et les deux années surplécédentes. Et aussi au rapport de majorité de la commission des finances qui a voté cette année une observation qui invite ce Conseil et la Municipalité à mettre tout en œuvre pour allouer à ce service les moyens nécessaires pour faire face à ses difficultés.

Nous ne sommes pas face à un service qui a lésiné en efforts. Pour rationaliser son fonctionnement. Au contraire. Nous sommes face à un service qui minute ses heures de travail pour optimiser le travail, et pour augmenter l'efficacité de ses salariés depuis longtemps.

Les personnes qui m'ont accompagné dans les visites que j'ai pu faire à la commission des finances et à la commission de gestion ne pourront qu'aller dans mon sens. Nous sommes face à un service qui réalise des efforts considérables pour réaliser des missions toujours plus importantes.

Du Contrôle des habitants dépend la qualité des prestations de bien d'autres services publics communaux, et pour nous, c'est essentiel. Pour bien tourner, si nous n'étions pas en période d'austérité, de rigueur budgétaire sur le fait qu'on bloque l'engagement de nouveaux postes par rapport à l'évolution démographique, le chef de service nous expliquait qu'il faudrait trois postes supplémentaires.

Nous n'en proposons qu'un, car on pense devoir se retrouver sur une mesure mesurée qui permettra au Contrôle des habitants de souffler et qui permettra de meilleures prestations.

Amendement Pierre Conscience – compte 2300

Renforcement du Contrôle des habitants dans le sens de l'observation votée par la Commission des finances en 2021, nous proposons d'allouer 1 EPT supplémentaire au Contrôle des habitant-e-s, de sorte à contribuer à stabiliser les contrats de temporaires et à permettre à ce service d'assurer l'augmentation des charges liées à ses missions.

+ 152 500,00

Mme Angèle Flora Mendy (Soc.) : – Le PSL propose de refuser cet amendement pour les raisons suivantes : la Municipalité prévoit déjà de faire une analyse du fonctionnement du

Contrôle des habitants. Ce n'est toutefois pas une analyse qui vise à déceler les dysfonctionnements de ce service. Tant s'en faut. Au contraire, elle permet d'évaluer les besoins, puisque le fonctionnement de celui-ci est similaire à celui des services de passeport, dont le modèle est réputé pour répondre aux besoins de la population.

Ce travail est en cours. Il ne semble pas judicieux d'allouer un équivalent plein temps au Contrôle des habitants sans connaître les conclusions de l'analyse des besoins lancée par la Municipalité.

Il se pourrait que les conclusions suggèrent plus que l'équivalent d'un temps plein. Le PSL vous invite à refuser cet amendement.

M. Eric Bettens (Les Verts) : – Cet amendement est du ressort de la Municipalité. Le groupe est partagé entre le besoin et la façon d'y répondre. La majorité de notre groupe estime qu'il revient à la direction de faire une analyse du sujet, de façon à ce que les prestations soient correctement délivrées.

Je remercie le groupe qui a déposé cet amendement. Et je remercie la direction concernée de faire le nécessaire et de pérenniser le poste. Les Verts ne vont pas voter pour cet amendement.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je vous invite à refuser cet amendement. Nous sommes conscients des difficultés que peuvent traverser les services. Dans le cadre du Contrôle des habitants, deux éléments nous incitent à vous proposer de refuser cet amendement.

Le premier : des tâches vont être enlevées au Contrôle des habitants. C'est la question des frontaliers, qui ne relève pas du Contrôle des habitants des communes, mais qui était, jusqu'à présent, ordonnée aux communes, et qui sera reprise par le Canton.

Le deuxième élément : nous cherchons à améliorer les prestations aux habitants en améliorant les prestations électroniques. C'est le sens d'un engagement particulier qui a été annoncé ces dernières semaines avec la conseillère d'Etat en charge, en vue de mettre en place le e-déménagement : lorsqu'une personne déménage d'une commune vaudoise à une autre commune vaudoise. On se réjouit de participer à cela.

Après cela, il sera temps de voir la dotation idéale du service. Il y a des moments particuliers dans l'année qui sont très chargés, et d'autres où le travail se répartit différemment. Merci de refuser cet amendement.

M. Pierre Conscience (EàG) : – J'aimerais revenir sur l'argumentation développée par le groupe socialiste et les Vert-e-s. J'y vois un problème de fond. Attendons l'étude, nous disent les socialistes. Mais on sert à quoi alors ? Après tant d'années à répéter les mêmes conclusions.

Nous ne sommes pas des experts, mais nous sommes aussi là pour ça. Cela fait le lien avec ma critique de la position des Verts qui dit que c'est du ressort de la Municipalité. Ce ne sont pas les prérogatives principales de ces commissions permanentes de proposer des allocations de EPT supplémentaires. On vote des observations pour motiver le fait qu'il faut renforcer les moyens d'un service ou d'un autre. Cet amendement vient pour répondre en cohérence aux rapports qu'on vote.

On ne parle pas d'un service politiquement promoteur. Les gens y pensent assez peu, à part quand ils déménagent. Mais il remplit des missions essentielles. Si nous faisons ces

observations, ce n'est pas pour qu'on vienne nous dire d'attendre, qu'il y a des experts et des analyses.

Cette position montre que pour ces deux groupes, on serait comme une caisse enregistreuse et que ces débats ne sont pas de notre ressort, les moyens alloués à certains budgets seraient du ressort de la Municipalité. Nous ne sommes pas d'accord avec ces choses-là. C'est notre rôle d'en discuter. Votre position consiste à dire : il n'y a pas à débattre sur le fond, c'est à la Municipalité de décider.

M. Philippe Miauton (PLR) : – M. Conscience a raison en disant qu'il n'y a pas d'orientation politique dans cet amendement. J'ai fait une abstention d'estime, sur le précédent. Vous parlez de caisse enregistreuse. Non. En revanche, il y a un tiroir-caisse. Et le tiroir-caisse de la Ville, on l'a vu dans le débat général, cela paraît difficile d'en rajouter.

Certes, il y a des rapports ou des recommandations acceptées, comme ça avait été le cas sur des auxiliaires l'année dernière. Mais là nous avons un problème de méthode. Pour chaque sous-commissaire, les discussions que nous avons : si nous posons la question à chaque service, chacun viendrait nous dire qu'il leur manque des EPT. Le problème, c'est que vous ouvrez une boîte de Pandore.

Chaque sous-commissaire pourrait faire deux amendements à chaque service. C'est ça, le problème. Ce n'est pas une histoire d'orientation politique. On ne s'en sortirait plus, pour régler ce problème d'EPT.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Vous nous suggérez que, plutôt que d'avoir un vrai travail des commissions permanentes, il serait plus pertinent de faire un débat en plénum et de voter. Pour vous, c'est ça, faire un travail plus sérieux ? Quant à la boîte de Pandore, on n'est pas capable de faire des appréciations ici dans ce plénum ? Ce n'est pas parce qu'on décide d'allouer un EPT supplémentaire sur la base de ces appréciations faites dans les commissions permanentes, ce n'est pas parce qu'on décide cela de façon réfléchie...

On a voté cette observation majoritairement en commission des finances. Ce n'est pas pour dire : non, mais ce n'est qu'une observation. Derrière, il faut faire suivre les actes aux paroles.

Au moment des débats qui n'impliquent rien, on est prêt à dire beaucoup de choses. Mais au moment de se prononcer pour un rééquilibrage qui serait fort bienvenu, tout le monde se débîne, de gauche comme de droite, sauf nous.

M. Philippe Miauton (PLR) : – Il y a un élément sur lequel je ne suis pas d'accord, c'est que nous allons trancher.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je voudrais soutenir mon collègue Pierre Conscience. Je trouve ses remarques justes. La manière dont ce débat sur le budget est balayé, où il suffit de suivre ce que dit la Municipalité, je trouve que c'est une déresponsabilisation du Conseil communal et de notre travail. M. Conscience a raison : nous sommes dans des commissions permanentes importantes.

Le débat sur le budget est un beau moment de la vie de ce Conseil communal. On peut discuter des orientations stratégiques et de la manière dont on voit l'administration travailler. Dire que le budget doit être voté en bloc et qu'on ne peut pas voter les axes stratégiques, je trouve que c'est une manière d'affaiblir le Conseil communal et de laisser la manière de gouverner que voudrait avoir la Municipalité sans avoir de contre-pouvoir.

J'aimerais soutenir l'approche de M. Conscience sur ce qu'il a émis en termes de propositions. Et que l'on puisse avoir, dans le cadre de ce plénum, une discussion sur les axes stratégiques, quitte à changer un peu la machine bien huilée que la Municipalité nous propose, avec l'aide passive des conseillers communaux. Nous sommes dans une situation où il n'y a pas beaucoup de contre-pouvoir et je le déplore. Cela pourrait amener à avoir des discussions plus constructives.

M. Benjamin Rudaz (Les Verts) : – Je fais partie des personnes les plus sensibles à cet amendement, ayant été commissaire à la direction concernée pendant deux ans. J'ai observé la pertinence des remarques qui ont été faites. Par contre, M. Conscience, il faut être ouvert aux informations données lors du plénum.

À titre personnel, après avoir entendu les explications du municipal, j'aurais tendance à aller dans son sens et à refuser l'amendement. Votre amendement tombe à contre-pied de l'évolution de la dynamique du service. Il faut être prêt à accueillir de nouvelles informations en séance. Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Pour répondre à mon cher collègue Rudaz, je ne doute pas de sa sensibilité à cet amendement. J'accorde plus de crédit au municipal lors des visites que nous avons effectuées il y a un mois. Les déclarations de ce soir, j'attends de voir. Dans l'attente, je pense qu'on ne perd rien à allouer cet EPT. On ne vote pas des obligations.

L'amendement Pierre Conscience est refusé par 67 non, 15 oui et 8 abstentions.

Mme Maimouna Mayoraz (EàG) : – Nous proposons de réallouer le montant de quatre EPT alloués au Corps de police en 2021 et 2022 à des associations actives dans la lutte contre les discriminations.

Nous faisons le constat que ces populations sont vulnérables. Je pense notamment aux personnes LGBTIQ, aux femmes, aux personnes non blanches. Elles sont vulnérables dans l'espace public. Les réponses apportées par la Municipalité actuellement sont plutôt d'ordre répressif, notamment avec l'ajout d'un poste sur les questions LGBTIQ au sein de Sécurité et économie.

Dans une approche de cohésion sociale, il nous semble intéressant de pouvoir réallouer ce montant à des associations actives dans ce type de domaine. On aurait alors des acteurs de terrain à même de pouvoir sensibiliser, soutenir leurs pairs et imaginer une réponse autre que répressive.

Amendement Maimouna Mayoraz – compte 2410

Pour une politique de sûreté efficace (suppression de 4 EPT à CP et réaffectation du montant aux politiques de luttres contre les discriminations) : Compte tenu du fait que ces EPT ne sont pas pourvus, ils n'ont pas d'effets réels sur la sûreté des habitant-e-s. Nous proposons donc d'allouer le montant de ces EPT aux subventions à des associations actives dans la lutte contre les discriminations LGBTIQ, sexistes, racistes, ainsi que dans la protection des personnes migrantes et des personnes précaires, de sorte à augmenter les moyens de ces associations pour informer et défendre les personnes concernées.

0,00

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Il n'y avait pas de demande de parole, désolé d'avoir lancé le débat.

Cet amendement, du point de vue du groupe des Vertes et des Verts, il a un intérêt assez grand sur sa façon de fonctionner. Les augmentations et le nombre de postes à la Police, ce n'est pas la première législature où cela fait débat. Rien que pour cela, c'est important d'intervenir. Au sein de notre groupe, il y avait une vision. Il y avait une sensibilité aux demandes de fonds, malgré le transfert un peu spécial qui est demandé et sur lequel je reviendrai dans quelques secondes. L'engagement ferme et constant sur des questions de sécurité, en particulier en lien avec les violences policières qui sont un peu sous-entendues dans cet amendement, a été assez grand chez nous.

Certains votes de la législature précédente ont montré que, hélas, le faible nombre de soutiens qu'il y a eu sur les postulats d'Ensemble à gauche venait des Vertes et des Verts. Nous avons été assez critiques lors des précédents budgets sur l'augmentation du nombre d'EPT au sein de la Police. L'approche ne semble pas la bonne pour une majorité du groupe. On peut comprendre de faire des transferts de poste, mais la logique nous laisse perplexes. On peut souligner qu'un ou une déléguée LGBT va être désigné-e. Il y a pas mal de choses à faire sur le fond. C'est une manière de soutenir cet amendement.

On voit que la question du monde de la nuit et des violences sexistes et sexuelles revient sur le devant de la table. Nous sommes ravis d'avoir un postulat sur la question signé par l'ensemble des groupes de gauche, qui permet de demander la mise en place d'assises organisées, non pas par la Police, mais par le Service de l'égalité. Ça montre qu'on peut avoir un certain nombre d'actions fermes et fortes dans ces domaines. Là-dessus, il y a un certain nombre de lacunes, ce qui fait qu'une partie du groupe le soutiendra. Mais il y aura un refus majoritaire de notre groupe sur cet amendement.

J'en profite pour remercier le groupe Ensemble à gauche pour le dépôt de cet amendement et je suis ravi qu'il y ait eu un minimum de débat.

M. Louis Dana (Soc.) : – Je ne vais pas vous laisser tout seul, monsieur Panchard. La lutte contre toute forme de discrimination est évidemment une mission capitale qui doit être menée avec toute la volonté nécessaire par la Municipalité. Ce sont d'abord les pouvoirs publics qui doivent être actifs sur ces questions.

Le groupe socialiste ne rejoint pas les auteurs de cet amendement sur les moyens à allouer afin de mieux lutter contre ces formes de discrimination. Pour ce qui relève de la thématique LGBTIQ+, la Ville de Lausanne devrait prochainement présenter un rapport de préavis qui concrétisera l'engagement d'un ou une déléguée pour traiter spécifiquement de cette question.

Retirer des EPT au corps de police, c'est aussi prendre le risque de retirer des postes au sein de la brigade de proximité, partenariats et multitudes de réalités. Cette brigade est justement active pour apporter des réponses à ces questions, notamment au sein des quartiers. Cela se fait en partenariat avec le BLI, les correspondants de nuit. Ils réalisent les tâches énoncées par Mme Mayoraz. Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste refusera cet amendement.

M. Philippe Miauton (PLR) : – Nous avons parlé de statistiques qui viendraient nous dire que l'augmentation démographique, les besoins de la population, qu'il faudra des postes en plus pour mettre tout cela sur papier. Ici, nous avons une statistique qui nous dit que nous n'avons peut-être pas assez de policiers par rapport à cette démographie et à toute une série de problématiques qui s'imposent à nous.

Que ce soit la drogue, la sécurité dans les rues, dans les patrouilles, dans les postes qui devraient être remplis jour et nuit de policiers.

Nous n'avons pas besoin de statistiques. Nous avons ce que nous entendons dans la rue, des pétitions, la pétition qui a demandé plus de contrôles en lien avec tout ce qui était la drogue et au soutien à la police. Avant de parler de statistiques, précisément, elle vient nous dire qu'il faut plus de postes à la police. Cette nouvelle décision de la Municipalité qui a été soupesée.

Si pour l'heure j'imagine que ces postes ne sont pas repourvus, c'est qu'il faut bien former ces policiers et que ça ne se trouve pas sous le sabot d'un cheval. Quand ils sont inscrits, ils sont formés et ils auront un emploi après. Je ne reviendrai pas sur la pirouette intellectuelle qui fait qu'on retire quatre postes, et qu'ensuite, on va soutenir des associations avec cet argent. Toute cause intelligente et nécessaire qu'elle soit, nous refuserons cet amendement.

Mme Maimouna Mayoraz (EàG) : – Je remercie mes préopinants d'avoir pris la peine de donner leur avis sur nos amendements. Ça fait du bien de savoir qu'ils sont lus, à défaut d'être votés. Pour ajouter quelque chose, la police gagne des postes toutes les années dans un contexte de gel des embauches constant dans tous les autres services, sauf la petite enfance.

Les deux postes en 2021 n'ont pas été pourvus, il s'agit de cadres et pas d'aspirants policiers. Ce qu'on propose, c'est un petit pas, quatre postes, c'est un équivalent de 512 000 francs. C'est un changement de paradigme qu'on imagine sur la question de la prise en charge des violences sexistes et racistes. Pour nous, ce n'est pas à la police de prendre en charge ces missions, mais bien à la communauté.

C'est pour ça qu'on parle d'accorder des montants à des associations de terrain faites par les personnes concernées. Il s'agit ici d'une approche communautaire de la sécurité. Un changement nécessaire. Ça fait dix ans que ces questions sont dans le débat public, du rôle du système pénal et de la punition dans la prévention de comportements racistes, LGBTIQ-phobes et racistes. Je suis contente d'amener ce débat au plénum, on va continuer à le faire.

M. Oleg Gafner (Les Verts) : – Cette intervention pour vous dire qu'à titre personnel, je vote en faveur de l'amendement. Nous voyons que la sensibilité aux questions LGBTIQ+ est urgente au vu de la dénomination du poste de responsable de la « problématique » LGBTIQ dans le budget.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Enfin un débat sur la diminution des fonds pour la police. On se croirait dans des pays où cette problématique est bien plus importante qu'à Lausanne. J'aimerais d'abord dire qu'il n'y a pas que M. Miauton qui attend une réponse. La précédente Municipalité, en témoigne le nouveau programme de législature, vous présentera dans ces prochaines semaines un préavis comme annoncé en lien avec la politique de la Ville et les besoins exprimés par les personnes LGBTIQ, ainsi que leurs proches.

Ce préavis, sans surprise, prévoit un poste au sein de l'Observatoire de la sécurité et des discriminations. Je peux vous garantir, madame Mayoraz, ce poste n'a pas de visée répressive. Il n'est pas conçu pour prévoir des tâches répressives. Il n'est pas du tout dans cette optique-là.

D'autre part, j'aimerais dire que l'idée de supprimer des postes de policiers à l'heure où on met en place une meilleure prise en considération des victimes, de leurs plaintes et des différents témoignages, c'est particulier. On modifie le Code pénal, on prévoit de mieux suivre un certain nombre de problématiques, dont on sait qu'elles sont peu ou mal rapportées à la police, et que parfois, les plaintes ne sont pas prises en compte avec toute la considération et la sensibilité nécessaires. Enlever des postes au Corps de police, cela me semble particulièrement contre-productif.

J'aimerais aussi dire que ces tâches ne peuvent pas être privatisées, on ne peut pas les confier à des associations, aussi bien organisées et compétentes fussent-elles. Il n'y a rien qui remplace le travail de la police et de la justice dans le domaine de la sécurité. Nous le devons aux victimes et au juste traitement des plaintes.

S'agissant des EPT libres, que vous soulignez à juste titre au sein du Corps de police, il faut savoir que la formation des policiers a été allongée : elle est maintenant de deux ans. Cela a provoqué un report dans un certain nombre de recouvrements de poste. L'évolution des effectifs de police est très liée au fait que certaines personnes embauchées comme aspirants entrent dans l'effectif. C'est cette évolution par vagues qui rend difficile, vu la taille du corps, le fait d'occuper tous les postes tout le temps. Il y a parfois aussi des difficultés, et les responsabilités sont plus difficiles à prendre. Les nouvelles générations ne sont pas aussi intéressées que par le passé à obtenir des grades supplémentaires du fait des très lourdes responsabilités qui peuvent peser à certains postes.

Tout cela pour vous dire que, au nom de la Municipalité, je vous propose de refuser cet amendement. Vous aurez l'occasion de critiquer ou de compléter la politique municipale s'agissant de la politique LGBTIQ et de revenir à ce moment-là.

L'amendement Maimouna Mayoraz est refusé par 64 non, 17 ou et 5 abstentions.

Le budget de la Direction de la sécurité et de l'économie est accepté par 66 oui, 12 non et 7 abstentions.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Nous avons un amendement sur ce point que je vous demanderais de bien vouloir afficher.

Nous avons constaté avec une certaine surprise que, sous forme de subventions, la garantie de déficit du centre sportif de Malley avait été augmentée considérablement en passant de 5 millions à plus de 8 millions. Nous demandons par cet amendement la suppression de cette augmentation et un retour aux 5 millions de subventions.

Pour deux raisons principales : la première a trait au caractère politique de cette décision. Le centre sportif de Malley, c'est un objet politique. Sa réalisation a suscité de nombreux débats dans ce Conseil, qui ont eu trait à la gestion de sa construction et à la gouvernance, à la gestion du personnel, au choix des personnes responsables.

Ce centre a été, à nos yeux, un concentré de ce que peut connaître la Ville dans une gestion de sociétés paraétatiques. Il y a eu des manifestations syndicales devant le Conseil communal. Dans ces circonstances, le fait que la garantie de déficit soit augmentée n'est ni anodin ni un bon signe et tendrait à nous dire que la situation du centre sportif n'est pas stabilisée, bien au contraire.

Ni dans le rapport de préavis relatif au budget ni dans le rapport de la commission, nous ne trouvons d'explication à cette augmentation de garantie de déficit. Si Malley ne va pas bien,

nous voulons que cela soit expliqué correctement dans un rapport de préavis. Il nous permettra de déterminer ce qu'il se passe. Et pas par un procédé en catimini, si vous me permettez l'expression.

Ce choix de la Municipalité, cette façon de faire n'est pas transparente à nos yeux. Ça nous inquiète. Nous invitons la Municipalité à de la transparence. Nous ne disons pas que nous ne voterons pas cette augmentation de la garantie de déficit.

La deuxième raison pour laquelle nous déposons cet amendement est la motivation. Dans les informations complémentaires, la Municipalité nous explique qu'elle compense cette augmentation avec les 3 millions accordés par amendement que j'avais déposé l'année dernière pour soulager les clubs et les associations qui font la ville de Lausanne. Cette explication nous reste en travers de la gorge.

Vous ne compensez rien du tout avec cet amendement. C'était une augmentation ponctuelle qui était destinée à aider les associations qui font la ville de Lausanne et certainement pas à pallier des problèmes dans un grand projet de la Municipalité.

Si vous aviez pu nous démontrer que les associations sportives, que le tissu associatif lausannois avait encore besoin de ces 3 millions, nous aurions pu discuter de la prolongation de cet amendement. Mais certainement pas sa pérennisation en le faisant passer dans une garantie de déficit d'un objet qui nous a déjà beaucoup occupés.

Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, cet amendement est un amendement de défense et qui invite la Municipalité à de la transparence. Nous ne mettons pas le centre de Malley en péril en le votant, car il y a une garantie de déficit de 5 millions. Ça permettra de tenir au moins jusqu'à ce que la Municipalité nous offre un rapport de préavis qui nous explique ce qui se passe à Malley, plutôt que de nous le passer dans le budget en douce avec deux lignes d'explication.

Amendement Matthieu Carrel – compte 3810

Expliquez-nous Malley :

diminution de 3'200'000 (de 8'200'000 à 5'000'000) de la garantie de déficit du Centre sportif de Malley SA

La ligne 3810.365 passe ainsi de 12'876'100 à 9'676'100

-3'200'000

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Décidément, j'appuie un peu tard. Peut-être que d'autres suivront. Nous n'avons pas ignoré à juste titre l'amendement d'Ensemble à Gauche. On n'ignorera pas celui-là. Je me pose un ensemble de questions. Monsieur Carrel, vous dites que 5 millions permettront de tenir.

Ça permettra au centre sportif de tenir, ça concerne moins le Conseil communal. Vous ne savez pas les travaux qui restent à faire. On découvre votre amendement maintenant. Vous montez un peu sur vos grands chevaux. Le Conseil communal a passablement débattu de Malley. Si cet amendement est refusé, vous pourrez revenir à la première séance de janvier avec une interpellation urgente qui pourra déboucher sur une résolution et proposer une résolution qui demande cette baisse.

Vous parlez d'une défense des syndicats. C'est la soirée de toutes les surprises. Vous défendez les actions de protestation d'Unia qui ont eu lieu lors de la législature précédente.

Tout est bon à prendre dans ce débat. Le débat aura de nouveau lieu. On aura sûrement quelques explications de la Municipalité étant donné que j'imagine que vous reprendrez la parole pour les exiger ce soir. Faites-le, et si ce n'est pas le cas, vous pourrez revenir avec une interpellation urgente plus tard.

Je ne suis pas un expert de la politique sportive lausannoise, mais je pense que la présence des associations sur place est et sera relativement grande. Je ne comprends pas le mélange que vous faites. Evidemment que les associations profiteront du développement du site sur lequel le groupe des Vertes et des Verts a eu passablement de critiques au niveau de la gestion. On y reviendra.

Vous ne pouvez pas affirmer ici que ce serait un puits sans fond qui ne servirait qu'un certain nombre de clubs sportifs dont un certain nombre de vos collègues sont fans quand ça les arrange.

M. Pierre Conscience (EàG) : – En un mot : je ne soutiendrai pas cet amendement pour la raison qu'a évoquée mon préopinant Ilias Panchard. Nous sommes dans trop d'inconnues. Dans l'inconnu, je pense préférable de garantir le centre sportif de Malley.

L'affirmation que nous a faite le PLR sur le fait qu'on tiendrait jusqu'à avoir des clarifications, je demande à voir. Je ne crois pas que les conditions du débat de ce soir le permettent. En revanche, pour moi, il y a une large partie des critiques de fond déployées par M. Carrel qui sont pleinement légitimes.

Il y a un problème d'opacité. Pour moi, et ça devrait vous amener à vous positionner de façon plus générale de ce côté de l'hémicycle, il est lié au modèle de gestion. Le modèle de gestion par société anonyme de mission de service public.

Le centre sportif de Malley remplit des missions qui sont de l'accessibilité au sport. Ce sont des missions qui pourraient être gérées par un autre moyen qu'une société anonyme. Le modèle de la société anonyme, même si je ne me suis pas intéressé au dossier pour commenter cet amendement, mais de façon générale, la société anonyme apporte moins de transparence au plénum, pour pouvoir connaître la situation d'une société anonyme et non d'un service public, d'une régie ou d'un autre modèle.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Le groupe UDC va soutenir cet amendement. Il n'est pas normal qu'il y ait une augmentation de 60% de la garantie de déficit qui puisse passer en catimini dans un budget. J'aimerais rappeler à mes collègues que nous décidons du budget. C'est une proposition de la Municipalité, non pas l'inverse. Voulons-nous nous couper de notre responsabilité par rapport à l'utilisation de l'argent du contribuable ?

Je rejoins mon préopinant par rapport à la manière dont un nombre de SA ont été créées par la Municipalité un peu pour peut-être travailler de façon totalement les mains libres par rapport à un droit du Conseil communal. Je rappelle la situation de Beaulieu. Il y a eu 9 millions d'investissements offerts par la Ville, et ça n'est pas fini. Nous avons une vision très limitée sur l'aspect financier, voire nulle. Ainsi que sur les activités qui pourraient être prévues.

Dans le cadre de ce centre de Malley, il est très malvenu que la Municipalité passe par le budget pour nous expliquer, car c'est le cas, on augmente la garantie de déficit, car il y a des problèmes financiers. Si ce n'était pas le cas, il n'y aurait pas d'augmentation de 3 millions.

Ça sent mauvais. Il est important, quand ça sent mauvais, que le Conseil communal prenne ses responsabilités. Je vous invite à accepter l'amendement. Afin que nous puissions prendre une décision sur une base d'un vrai avis étayé, s'il faut investir encore 3 millions de plus dans le cadre de ce centre sportif.

M. Louis Dana (Soc.) : – Je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce qu'a dit Monsieur Panchard avec lequel je suis très d'accord. J'aimerais répondre à Monsieur Carrel. Non, le CSM n'est pas une construction politique. Vous aimez bien donner des colorations politiques à certaines institutions.

Le centre sportif de Malley n'est pas une construction politique. Sur la critique de fond, je rejoins M. Conscience. Si vous avez des critiques de fond à formuler contre la comptabilité, contre les aides qui ont été accordées, je vous conseille de faire une interpellation.

Monsieur Carrel, vous savez que le CSM est géré par une multitude de communes. J'espère que vous aurez la même rigueur dans les communes pour poser des questions aux municipaux, très souvent PLR, qui s'occupent du CSM.

M. Xavier de Haller (PLR) : – C'est la compétence de notre Conseil de voter le budget. Il a été rappelé que le centre sportif de Malley a fait couler beaucoup d'encre et a monopolisé beaucoup de débats. Il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui, un certain nombre de questions demeurent. En particulier, je crois que le Conseil communal voulait avoir des éclaircissements sur les travaux. Sur la gestion également. Il y a la construction et la gestion quotidienne.

Quand on vient devant ce Conseil en demandant d'augmenter la garantie et qu'on nous dit qu'il faut voter cette augmentation dans une opacité complète, c'est légitime de poser des questions. Les questions qui sont posées aujourd'hui par le PLR sont légitimes. Il est légitime d'obtenir des réponses. Je rappelle que j'attends toujours la réponse à ma question sur les boulons qui seraient tombés du toit et à laquelle la Municipalité n'a pas répondu.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Je me mets à la place des habitants et des habitantes lausannois·es qui ont entendu beaucoup de choses sur le centre de Malley. On va augmenter la garantie de déficit sans se préoccuper de savoir si les problèmes ont été réglés. J'ai l'impression que c'est un mauvais signal.

Une organisation a été sous les coups de projecteur pendant un certain temps, et en plus, on augmente sa garantie de déficit. J'ai un peu de la peine, en tant que Lausannoise, à comprendre cette logique. Au contraire, de dire qu'on va voir des explications et qu'on veut s'assurer que les problématiques que nous avons connues ces derniers temps ne sont plus là. Ça ne veut pas dire qu'on ne veut pas de cette augmentation, mais on ne peut pas donner autant.

Mme Sarah Neumann (Soc.) : – Il y a plus d'importance à avoir des piscines dans cette ville, en raison des fermetures prolongées pour rénovation. Ce serait dommage d'interrompre le développement de Malley alors qu'on arrive au bout.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Je trouve que c'est dommage d'arriver là-dedans. On a des problèmes de gestion sur le personnel. Des choses importantes se sont dites. Je ne parle pas des installations sportives. On parle de la gestion. Il ne faut pas tout mélanger. Je ne demande pas à ce qu'on ferme la piscine. En revanche, avec ces 3 millions, on pourrait peut-être régler la piscine de Montchoisi.

M. Henri Klunge (PLR) : – On ne propose pas de bloquer quoi que ce soit. On propose de limiter le plafond d'endettement. Si la Municipalité avait d'excellentes raisons de vouloir investir 3,2 millions dans ce centre sportif, elle pourrait toujours venir avec un dossier documenté et encourageant, qu'on voterait avec plaisir. On demande qu'on arrête d'être une chambre d'enregistrements et d'avoir un vrai choix.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Nous avons formulé une critique de fond en disant que la Municipalité ne peut pas utiliser le budget pour escamoter un débat sur un objet sur lequel nous sommes saisis à plusieurs reprises. Je réitère le fait que l'argument de la compensation avec l'aide que nous avons consentie aux associations l'année dernière me semble particulièrement amer.

On ne sait rien, on n'a aucune information. On ne peut pas maintenant nous reprocher d'avoir cette démarche entre la Municipalité qui devrait avoir la visée politique suffisante pour savoir qu'un tel objet suscitera des questions au Conseil communal.

On ne peut pas nous reprocher d'agir alors qu'on est maintenus dans l'ignorance la plus totale. Ce n'est pas notre intention d'interrompre quoi que ce soit. C'est de notre intention d'être informés sur ce qui se passe. Cela doit être fait par un rapport préavis conséquent. Nous demandons aussi le vote nominal.

La demande de vote nominal étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.

Mme Emilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Je remercie le PLR pour cet amendement, qui permet de parler du centre sportif de Malley. C'est un sujet éminemment politique, on le voit ce soir, pas dans sa construction, mais dans l'intérêt qu'il suscite et dans les questions qu'il pose.

Cela fait longtemps que le centre sportif de Malley est au centre de l'attention. Parfois pour de bonnes raisons, parfois pour de mauvaises. Nous sommes dans une phase où la Municipalité s'engage avec force pour que les problèmes se règlent, que la situation se stabilise, aussi sur les questions financières. Nous voulons arriver à sortir de cette situation financière compliquée pour ce centre de Malley.

Pour rendre le débat plus clair, j'aimerais rappeler que ce Conseil a voté un préavis en 2016, auquel était annexée une convention d'actionnaires. Cette convention d'actionnaires lie toutes les communes : Lausanne, Renens et Prilly. La Municipalité se base sur cette convention pour assumer les charges financières et la participation au déficit. Dans cette convention, il est défini un plafond de participation au déficit pour les trois communes principales actionnaires. En deçà, il y a une répartition du déficit avec les communes de Lausanne région. Un calcul se fait notamment avec l'augmentation du coût de la vie. C'est sur cette base que la Commune de Lausanne a un engagement financier.

Si vous décidez d'accepter cet amendement, cela signifie que nous n'allons pas respecter cette convention. Elle a été signée pour quinze ans. Si nous voulons la dénoncer, cela doit être fait avec un préavis de deux ans. Je pense qu'il est important que ce Conseil ait des informations utiles. Si vous souhaitez plus d'informations, on peut vous en donner dans un autre cadre.

Comme cela a été évoqué, en 2022, on aura l'ouverture de la piscine. Cela augmente les frais. On se réjouit de l'ouverture de cette piscine. Cela a été dit dans ce Conseil : l'intention

est de stabiliser le plus rapidement possible les finances de ce centre sportif – la Municipalité et le Service des finances y veillent. Les adaptations du budget du centre sportif de Malley ont été faites dans ce sens. La réponse à votre question orale vous parviendra par écrit.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je voudrais remercier la municipale pour ces informations. J'ai l'impression qu'elle en a trop dit ou pas assez. Pourrait-elle donner plus d'informations sur la situation économique du Centre sportif de Malley ?

On passe d'une garantie de 6 millions à une augmentation de 3 millions. Cela sous-entendrait qu'on est largement dans un scénario des plus pessimistes, puisqu'il y a un appel de fonds, si j'ai bien compris, qui est lié à la convention d'actionnaires. Si la Ville de Lausanne ne suit pas cet appel de fonds pour sauver le CSM, elle perdrait de fait, si j'ai bien compris, mais je demande la confirmation à Madame la municipale, elle perdrait une partie ou toute partie de sa qualité d'actionnaire.

Mme Emilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Les juristes pourraient mieux répondre que moi. Je ne pense pas qu'on perdrait la qualité d'actionnaire, mais on se doit d'honorer la convention. Elle fixe une participation au déficit. C'est le cas dans le budget 2022. Pour rappel, il s'agit du plafond qui est touché, de cette participation au déficit.

Si vous voulez plus d'informations sur la situation financière du Centre sportif de Malley, on peut y répondre dans un autre cadre, ultérieurement. L'Assemblée générale du Centre sportif de Malley a approuvé le budget 2022. Beaucoup de communes étaient présentes. L'écrasante majorité des communes actionnaires va jouer le jeu et respecter cette convention. Je vous demande de jouer le jeu, vous aussi, et de permettre au Centre sportif de Malley de trouver son fonctionnement le plus équilibré possible.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Je m'excuse de reprendre la parole après Mme la municipale. J'ai deux questions complémentaires que j'avais oublié de vous poser. Savoir si cette augmentation est pérenne. Et, si on lit les renseignements complémentaires du Service des sports, il est précisé qu'une partie de cette augmentation de subvention sera dévolue à une manifestation ponctuelle d'envergure. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Mme Emilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – La convention des actionnaires dont je mentionnais l'existence précise un fonctionnement et un mode de calcul auquel nous nous sommes engagés à répondre. Ce que je peux vous dire, c'est qu'année après année, budget après budget, on va essayer de réduire le dépassement et donc le creux qui se fait.

L'augmentation du déficit, c'est ce qu'on a pu faire pour 2022. Si vous voulez plus d'informations sur la lisibilité, je peux le faire dans un autre cadre. Ici, ce n'est pas le débat. Cette convention est signée, on se doit de l'honorer. C'est ce qui est mentionné dans le budget.

Quant à la manifestation d'envergure, pour l'année prochaine, je ne sais pas à quoi cela fait référence. De quoi parlez-vous, monsieur Carrel ?

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Je parle des renseignements complémentaires qui figurent à la ligne 3810-365 « Une manifestation sportive d'envergure ».

Mme Emilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Effectivement, ça n'a rien à voir avec le Centre sportif de Malley. C'est la subvention pour le Tour de France, qui est une manifestation d'envergure : 500 000 francs de soutien au Tour de France.

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Si j’ai bien compris les explications, il y a donc une convention entre les actionnaires qui sont les différentes communes et le centre sportif de Malley. Si j’ai bien compris, le Conseil communal est indirectement un organe de contrôle.

De là, il me paraît légitime qu’on essaie de comprendre les excédents budgétaires du centre sportif de Malley. Sur la base des explications fournies ce soir, je ne comprends rien. Cela donne une certaine légitimité à des actionnaires d’une SA d’exiger de cette SA qu’elle contrôle mieux ses finances en refusant un tel excédent de budget. Peut-être que je suis à côté de la plaque concernant la gestion d’une SA.

Je trouve assez regrettable que la Ville de Lausanne mise sur ce genre de format, mais je trouve cela légitime de demander davantage de précisions sur les dépenses.

Mme Muriel Chenaux Mesnier (Soc.) :– Merci. Si le groupe Ensemble à Gauche avait voulu plus de précisions sur ce sujet, aurait pu le faire au moment de visiter. Je propose que maintenant on vote sur cet amendement. Tous les groupes se sont exprimés. Tous les partis politiques ont donné leur opinion. Je vous remercie.

Le président : – Est-ce que vous déposez une motion d’ordre ?

Mme Muriel Chenaux Mesnier (Soc.) : – Non. Je demande simplement à ce qu’on vote.

Mme Emilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Pour préciser, la convention n’est pas entre le Centre sportif de Malley et les communes, c’est entre les communes. Elles se sont mises d’accord sur la manière de prendre en charge ce centre sportif. C’est une intention des communes. Si vous le souhaitez, on peut vous envoyer le préavis qui explique les projections et la convention. Ce qui est sûr, c’est qu’il a été adopté par le Conseil.

Pour expliquer ce déficit, on n’est pas dans quelque chose d’extraordinaire. Cette ouverture de la piscine fait un changement avec les coassociés. Nous sommes dans un projet qui dès le début avait été pensé d’une certaine manière. Il est peut-être plus petit que ce qu’il est en réalité. On se demande comment l’adapter et comment on peut anticiper les coûts réels de cet endroit.

Si vous le souhaitez, on vous fait volontiers parvenir ce préavis et cette convention entre les communes actionnaires. Il n’y a pas, dans ce que vous votez, et pour répondre à M. Carrel, il n’y a pas l’utilisation du fonds COVID pour financer cela, ce n’est pas juste.

A l’appel nominal, l’amendement Mathieu Carrel est refusé par 28 oui, 43 non et 20 abstentions.

#	Nom	Prénom	Parti	Résultat
105	Aubert	Alix Sophie	EG	NON
61	Aubert	Eliane	PLR	OUI
18	Beaud	Valéry	VER	ABS
92	Beausire Ballif	Karine	PS	NON
22	Benvenuti	Romane	VER	NON
56	Bérard	Marlène	PLR	OUI
15	Berguerand	Anne	VER	NON
63	Bettens	Eric	VER	NON
85	Billard	Aude	PS	NON
52	Blanc	Pauline	PLR	OUI
102	Bonillo	Isabelle	EG	ABS
88	Brayer	Vincent	PS	NON
46	Cachin	Jean-François	PLR	OUI
49	Carrel	Matthieu	PLR	OUI
35	Cavalli	Virginie	VL	ABS
93	Celik	Derya	PS	NON
71	Chatton	Angélique	VER	ABS
89	Chenaux Mesnier	Muriel	PS	NON
25	Christe	Valentin	UDC	OUI
103	Conscience	Pierre	EG	ABS
110	Crausaz Mottier	Magali	EG	ABS
59	Crole-Rees	Anna	PLR	OUI
69	Dakkus	Sima	VER	NON
83	Dana	Louis	PS	NON
36	De Benoit	Alice	VL	ABS

#	Nom	Prénom	Parti	Résultat
48	De Haller	Xavier	PLR	OUI
37	De La Baume	Charlotte	VL	NON
78	De Vargas	Samuel	PS	NON
96	Depallens	Sarah	PS	NON
73	Devallone Dinballi	Caroline	PS	NON
17	Dubas	Daniel	VER	ABS
53	Dumoulin	Coralie	PLR	OUI
107	Dupuis	Johann	EG	ABS
66	Fahmy	Olivia	VER	NON
28	Gafner	Oleg	VER	NON
76	Gaillard	Benoit	PS	NON
42	Gemesio	Denise	PLR	OUI
43	Gendre	Jean-Pascal	PLR	OUI
19	Gerber	Alexandra	VER	ABS
29	Girardet	Alice	VER	NON
81	Graff	Séverine	PS	NON
68	Ho	Ngoc Huy	VER	ABS
100	Jaffar	Mountazar	PS	NON
75	Kamenica	Musa	PS	NON
47	Kanthia	Paulraj	PLR	OUI
86	Kessier	Sébastien	PS	NON
30	Kilani	Feryel	VER	ABS
51	Klunge	Henri	PLR	OUI
108	Koyuncu	Sevgi	EG	ABS
99	Kulmiye	Yusuf	PS	NON
26	Lavanchy	Josée Christine	UDC	OUI
94	Lavanderos	Astrid	PS	NON
44	Maillard	Mathilde	PLR	OUI
104	Manzoni	Laura	EG	ABS
50	Marmy	Olivier	PLR	OUI
23	Masson	Jean-Luc	UDC	OUI
112	Mayoraz	Maimouna	EG	ABS
101	Meinherz	Franziska	EG	OUI
72	Mendy	Angèle Flora	PS	NON
62	Miauton	Philippe	PLR	OUI
109	Misiego	Celine	EG	ABS
33	Mori	Patrizia Deborah	UDC	OUI
67	Morin	Ariane	VER	NON
34	Moscheni	Fabrice	UDC	NVT
77	Mossier	Varuna	PS	NON
74	Namasivayam	Thambipillai	PS	NON
79	Neumann	Sarah	PS	NON
64	Panchard	Ilias	VER	NON
38	Paquier	Mathias	VL	OUI
95	Pascuas Zabala	Esperanza	PS	NON
57	Pernet	Jacques	PLR	OUI
80	Philippoz	Roland	PS	NON
58	Piquet	Antoine	PLR	OUI
55	Piron	François	PLR	OUI
91	Racine	Joëlle	PS	NON
87	Reymond	Onaï	PS	NON
84	Richard De Paolis	Paola	PS	NON
20	Roch	Karine	VER	ABS
14	Rudaz	Benjamin	VER	NON
97	Salzmann	Yvan	PS	NON
16	Sangra	Marie-Thérèse	VER	ABS
54	Saugy	Anouck	PLR	OUI
39	Schaller	Graziella	VL	OUI

#	Nom	Prénom	Parti	Résultat
90	Thanh-My	Tran-Nhu	PS	NON
31	Thorens	Olivier	VER	NON
111	Timofte	Anais	EG	ABS
70	Von Braun	Constance	VER	NON
65	Vouga	Maurane	VER	NON
40	Vouillamoz	Vincent	VL	OUI
98	Yemane	Samson	PS	NON
113	Zecca	Manon	EG	ABS
41	Ziehli	Yohan	UDC	OUI

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je prends la parole pour défendre l’amendement que nous déposons avec le groupe Ensemble à gauche pour renforcer l’aide individuelle au logement. Nous sommes dans un amendement de positionnement politique, pour faire le lien avec les amendements précédents que j’ai défendus.

Il y a une proposition de décupler les moyens à l’aide individuelle au logement. Une telle mesure impliquerait de détendre les critères d’octroi de l’aide individuelle au logement. C’est une compétence communale. C’est techniquement possible.

Il y a une question de choix politique. Ça renvoie aux propos que nous avons pu proposer dans le rapport de minorité ainsi que dans mon introduction tout à l’heure. Nous sommes conscients qu’en matière d’aide au logement, et de logement en général, des politiques beaucoup plus solidaires et conséquentes devraient être déployées aussi et d’abord par le Canton.

Face à ces insuffisances, et dans le contexte de crise qui frappe notre population, nous pensons que la Municipalité doit se donner les moyens de renforcer l’aide au logement pour les personnes qui en ont le plus besoin. C’est par cette voie que nous proposons de le faire dans le cadre de ce débat sur le budget. Cela ne nous empêche pas de défendre d’autres propositions. C’est là que j’aimerais défendre le fait qu’amender le budget n’est pas contradictoire à déposer des amendements.

C’est dans ce sens-là notamment que nous nous préparons à déposer très prochainement, par l’intermédiaire de ma collègue Céline Misiego, un amendement qui propose d’appliquer la politique des trois tiers sur tout le parc immobilier sur le territoire communal.

Impliquant ainsi les propriétés privées. Ça ferait que la Ville de Lausanne devrait renforcer considérablement sur son parc les logements abordables et les logements subventionnés. Cela permettrait d’appliquer le programme que nous proposons, du 100 % (ou presque) de loyers abordables ou subventionnés sur le territoire appartenant à la Ville.

Face à l’urgence, on ne peut pas attendre de débattre de postulats qui prennent plusieurs années. Il y a des situations de crise et de précarité grimpantes. Ça ne se passe pas dans six mois quand on débattrait d’un postulat ou six mois plus tard quand ce sera traité par la Municipalité. Ces situations sont urgentes. C’est pour cela que la voie budgétaire nous semble être privilégiée. C’est pour cela que nous vous invitons à voter cet amendement.

Amendement Pierre Conscience – compte 3910

Renforcer l’Aide individuelle au logement (AIL)

Au vu de l’augmentation du nombre de Lausannois-e-s qui peinent à faire face à leur charge de loyer en période de crise, nous proposons de multiplier par 10 les moyens alloués à l’AIL, de sorte que la Ville puisse venir en aide à tou·te·s locataires qui en ont le plus besoin.

+ 7 740 000,00

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Je comprends la sympathie qu’on peut avoir pour un amendement tel que celui-là, tant il est vrai que ce qu’a dit M. Conscience sur l’urgence dans le domaine des excès du niveau des loyers dans de nombreux appartements de la Ville, tout cela est vrai.

Néanmoins, permettez-moi de remarquer d’abord que nous sommes en présence, de l’aveu même du déposant de l’amendement, d’une méthode. Il est clair que vous faites le débat qui

devrait passer par un postulat, voire même par un projet de règlement, lors d'un amendement budgétaire et que vous devez reconnaître que ça ne favorise pas la formation de l'avis des membres du Conseil communal.

Vous nous concédez, vous l'avez fait à demi-mot, que vous ne sauriez pas très bien quoi faire, ni vous ni la Municipalité, d'une éventuelle victoire sur cet amendement hormis que de la communiquer dans vos journaux et sur les réseaux sociaux. Elle n'arriverait probablement pas durant la période d'exercice budgétaire 2022 à aucun locataire lausannois. Je pense que vous le savez.

J'en viens au détail : pourquoi, M. Conscience, ne se passera-t-il rien avec cet amendement ? Comme vous feignez de l'ignorer, le règlement de l'attribution de l'aide individuelle au logement est strictement de compétence cantonale. Elle ne prévoit pas pour les communes la possibilité de changer les critères ou les montants de l'aide individuelle au logement.

Les critères supplémentaires que peuvent mettre les communes concernent la durée d'établissement sur la commune, la durée d'habitation dans le logement avant de bénéficier de l'aide.

En réalité, vous demandez éventuellement, et dans une interprétation bienveillante, vous demandez une nouvelle aide communale au logement qui n'a plus rien à voir avec les aides individuelles au logement reposant sur un règlement cantonal. Je crois que j'ai ainsi démontré de manière suffisante que ça n'est pas possible de le faire par un amendement budgétaire.

Dernier point, et pour le plaisir de la controverse, M. Conscience, je pense que vous n'ignorez pas que parmi les économistes hétérodoxes, les économistes qui ne se revendiquent pas de l'école néoclassique, il y a de très grands doutes sur le bien-fondé de l'outil de l'aide au logement.

Il a été constaté sur la base de plusieurs études en France, en Allemagne, que ces outils viennent nourrir une spirale à la hausse des loyers en termes bêtement économiques, elles augmentent la demande solvable. Ce que font les bailleurs en réaction, c'est d'augmenter les prix sur le parc du logement.

Vous pouvez avoir à la fin une situation où la majeure partie des ménages ont en réalité un loyer plus élevé avec plus d'aide pour le payer. La situation concrète ne s'est pas modifiée. Je vous renvoie volontiers à quelques études de l'INSEE que je me ferais un plaisir de vous faire parvenir.

Oui, agissons par le biais des politiques d'investissement, agissant par les nouveaux outils qui nous sont donnés par les lois cantonales pour le contrôle des loyers, agissons en encourageant et en soutenant les locataires lorsqu'ils se battent pour obtenir de meilleurs loyers, malheureusement c'est encore une procédure individuelle et je le regrette, mais le développement à la hussarde à la hauteur de 8 millions par an d'une nouvelle prestation, dont il resterait à définir l'ensemble des contours par le truchement d'un amendement budgétaire, ce n'est pas seulement de mauvais aloi, c'est parfaitement inutile. Et peut-être pire, contre-productif. Nous invitons donc à refuser cet amendement.

M. Eric Bettens (Les Verts) : – Le fond est très louable. Nous nous engageons à collaborer avec Ensemble à Gauche pour le dépôt d'un postulat dans ce sens-là. Le groupe des Verts soutient l'intention, mais votera vraisemblablement contre cet amendement.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je remercie mes collègues pour leurs prises de parole. Sur le règlement de l’AIL, il ne me semble pas que vous avez raison. Les communes peuvent décider d’autres critères d’octroi. Pour le reste, j’entends bien l’intention et je vous crois absolument de bonne foi au sein du groupe socialiste et du groupe vert pour dire que vous êtes ouverts à réfléchir à d’autres moyens pour agir sur la situation de précarité qui frappe beaucoup de locataires à Lausanne, et la difficulté de se loger.

Que fait-on pour les mois qui viennent ? C’est là que ça frappe et que ça risque de frapper fort. La tempête, on ne sait pas à quelle vitesse elle va venir, et quels peuvent être les dégâts économiques dans l’année qui vient, en particulier.

Nous n’avons pas la prétention de dire que cet amendement est parfait et qu’il constitue la clé de voûte d’une politique plus sociale du logement. C’est en ce sens que j’assume de dire que c’est aussi en partie un amendement de positionnement politique. Je pense qu’il peut être utile et qu’il pourrait donner lieu à des aides pour 2022 et peut-être renforcer des aides plus tard.

Si vous dites que vous partagez l’intention louable, qu’est-ce que vous proposez pour le court terme ? C’est ça mon problème. Sur le plan budgétaire, qu’est-ce que vous proposez en capacité de dépenses pour aider au logement ? Dire que vous déplorez la pauvreté des postulats qui seront peut-être mis en œuvre dans un an et demi ou deux ans, c’est faible.

Je ne dis pas qu’on a eu la bonne réponse et la bonne méthode, mais je constate que nous sommes les seuls à essayer quelque chose à ce stade du débat.

Mme Emilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Nous sommes dans une réglementation cantonale. On pourrait commencer par discuter la réglementation avant de discuter du budget. Le recours à l’aide individuelle au logement a fortement baissé depuis l’introduction des prestations complémentaires pour les familles. On a l’impression que cette tendance risque de se poursuivre. Je pense que ce n’est pas le bon endroit pour avoir ce débat. C’est pourquoi la Municipalité vous propose de refuser cet amendement.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je ne veux pas relancer le débat. Je souligne que vous me confirmez que c’est possible de modifier les critères d’octroi. Ce serait sur la base d’une autorisation de dépenser. Il faudrait le plus rapidement possible pouvoir étendre l’aide individuelle au logement à des personnes qui n’y ont pas droit à Lausanne.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Monsieur Conscience, je l’ai dit : évidemment que la commune pourrait édicter son propre règlement de sa propre aide communale au logement qui viendrait s’ajouter aux dispositifs que vous avez qualifiés, qui est l’aide individuelle au logement qui est un dispositif cantonal que nous ne pourrions pas modifier à l’envi.

Il est logique que les communes n’aient pas la latitude de modifier les critères d’attribution de ce règlement. De ce point de vue, la position est parfaitement cohérente.

S’il fallait créer une aide communale au logement sur un règlement strictement lausannois, ce serait possible. Je reviens à mon principe de tout à l’heure. Vous admettez que vous faites par amendement budgétaire de la politique de postulat, de proposition. Vous souhaitez qu’on vote un amendement budgétaire de 7,7 millions dans le but d’amorcer un nouveau règlement communal.

Je ne trouve pas cela acceptable. Je continue à penser que les 90 personnes ici, sur la base du rapport relativement laconique de la commission des finances sur cet amendement et de

vos interventions, ne peuvent pas se faire une opinion sur l'opportunité de donner une impulsion dans ce sens.

Je ne refuse pas l'urgence. En revanche, je pense que vous devez reconnaître que la méthode n'est pas correcte. Puisqu'on en est à des arguties sur le règlement, le règlement actuel est bel et bien un règlement adopté par le Conseil communal. On imagine qu'une nouvelle aide communale au logement ferait aussi l'objet d'un règlement adopté par le Conseil communal.

Je laisse évidemment aux différents conseillers le soin de terminer le raisonnement, imaginons que nous impulsions la création d'un nouveau règlement adopté par le Conseil communal au mois de janvier 2022, quand serait-il en vigueur ? Probablement qu'après un traitement en commission, un traitement en plénum, puis son approbation par le département cantonal, quand serait-il probable qu'il entre en vigueur ? Votre amendement n'est pas davantage une réponse à l'urgence en 2022 que ma réponse.

Les aides qui ne sont pas affectées à un besoin particulier sont bien plus efficaces. Nous avons la chance de vivre dans un canton et en partie dans une ville, pour certains compléments, qui font que lorsque les gens tombent dans une forme de précarité, il y a des mécanismes automatiques sous condition de ressources, indépendamment de leur loyer, qui se mettent en vigueur.

Je préfère de loin que des gens recourent davantage aux subsides à l'assurance-maladie plutôt que de devoir faire une demande supplémentaire compliquée uniquement s'ils payent une somme trop importante pour leur loyer. Ça a l'avantage de la simplicité et l'avantage d'atteindre les gens plus directement. Les aides individuelles au logement souffrent d'un certain manque de notoriété.

J'en termine ici, mais honnêtement, ne jouons pas avec l'urgence. Ne brandissons pas l'urgence lorsque ça n'est pas justifié. Il faut rejeter ce postulat qui n'a pas de sens. Je favorise une politique d'investissement et de régulation des prix plutôt que des aides individuelles qui nourrissent la spirale à la hausse et qui n'entreraient en vigueur que dans plusieurs années.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je ne comprends pas la nervosité de mon préopinant. Je regrette qu'il répète que je suis dans la démagogie et que je ne pense pas ce que je dis. On peut se parler calmement.

Oui, je pense que l'urgence motive la méthode que je défends. J'ai développé pourquoi c'était motivé.

Par rapport à la procédure qu'elle impliquerait, que vous avez très bien développée, je note que parfois, la Municipalité décide qu'il y a une urgence et qu'il faut aller le plus vite possible. Mais tout d'un coup, les projets de postulats peuvent aller très vite. C'est dans cette optique que je pense que notre amendement a sa cohérence. Il n'y a pas besoin de l'attaquer sous l'angle de la mauvaise foi. Nous pouvons nous contredire sans aller dans ce genre d'invectives.

L'amendement Pierre Conscience est refusé par 76 non, 11 oui et 2 abstentions.

Mme Céline Misiego (EàG) : – J'ai un amendement pour le compte 3910. C'est un amendement qui vise l'extension de la gratuité des transports aux jeunes de moins de 25 ans, retraités AVS, chômeurs et aux bénéficiaires des subsides LAMAL.

Il n'est pas acceptable qu'un enfant soit empêché de participer à une activité extrascolaire par manque de moyens de ses parents. Elles sont importantes pour la santé des enfants, car elles favorisent leur épanouissement. Pour les jeunes, il s'agit d'indépendance. Pouvoir se déplacer sans compter à l'âge où le sentiment de liberté est primordial.

Pour les personnes retraitées et les personnes au chômage, ces personnes sont souvent en situation de fracture sociale. Cela permet d'avoir du contact social.

Pour toutes ces personnes, il s'agit de questions de pouvoir d'achat. Pour les autres aussi. Mais cela, on le réglera avec un amendement qu'on déposera prochainement. Tendre vers le plus de gratuité possible est une proposition d'écologie sociale. On peut saluer la méthode qui consiste à rendre la tâche plus compliquée pour les personnes qui viennent en ville en voiture. Mais pourquoi ne pas faciliter la tâche de celles qui viennent en transports publics ?

Amendement Céline Misiego – compte 3910

Extension de la gratuité des transports publics aux jeunes de moins de 25 ans, aux retraité-e-s AVS, aux chômeurs-euses, aux bénéficiaires des subsides LAMAL

+ 41 400 000,00

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Merci pour cet amendement. On se réjouit du débat au niveau cantonal où on n'aura pas le même discours que ce soir. La gratuité des transports publics est évidemment quelque chose qu'il faut traiter globalement. Cela ne peut pas être à la charge de la Ville de financer l'entier de la gratuité des transports publics. On verra bien ce qui se passera au niveau cantonal. On se réjouit de ce débat.

Le plan climat a fait une extension de 4,5 millions qui sert à prévoir la gratuité des transports publics pour les bénéficiaires. Lausanne est une des seules villes en Suisse où les enfants ont déjà un demi-tarif pour l'abonnement des jeunes.

La mesure proposée aujourd'hui nous paraît un peu prématurée. On vient à peine d'implémenter ces nouvelles réductions. On voudrait voir comment ça se passe. C'est une mesure qui coûte 41 millions de francs. C'est très cher. Nous avons un budget largement déficitaire cette année.

Il nous faut trouver des appuis au niveau du Canton, qui a beaucoup d'argent. On sait qu'il faut des réserves de l'ordre de 3 ou 4 milliards dans ses comptes qui pourraient financer une politique cantonale des transports en commun en développant l'offre dans des zones non urbaines.

Il faudrait un travail conjoint entre le Canton et les communes pour avoir une mesure dans son entier. C'est pourquoi nous allons refuser cet amendement sous cette forme.

M. Benjamin Rudaz (Les Verts) : – Mon préopinant a quasiment tout dit. Pour des raisons assez proches, le groupe des Verts va refuser cet amendement dans sa majorité. Il y a beaucoup de choses à faire sur les questions de mobilité. Notamment au niveau du développement de l'offre, en termes de confort, de nombre de lignes, de qualité de correspondance, pour relier les villes du canton entre elles.

C'est dans cette politique, qui se chiffre en milliards sur le Canton de Vaud, à terme, un déploiement très fort de ces prestations, sans report sur le prix du billet. Les amortissements de ces investissements lourds ne seront pas répercutés sur le prix des billets. C'est là que l'Etat peut avoir un rôle fondamental sur le report modal.

On se réjouirait que la politique cantonale rejoigne celle déployée à Lausanne, que ce soit via le plan climatique, ces évolutions futures, ou une acceptation.

M. Oleg Gafner (Les Verts) : – Pour synthétiser la situation inquiétante dans laquelle nous sommes vis-à-vis des changements climatiques, il est urgent d’agir. Le plan climat de la Ville de Lausanne pose déjà un principe en faveur de la gratuité des transports publics. Le point 49 du plan climat permettra la gratuité des prestations des bénéficiaires et prévoit à moyen terme d’élargir cette dernière.

Malheureusement, des changements de comportement sont longs à opérer. Le virage vers les transports publics est essentiel. Ces changements ne peuvent se faire que si toute la population dispose de la possibilité de se le permettre. Il est impératif que les segments les plus fréquemment précarisés puissent avoir accès aux transports publics.

La gratuité que cible cet amendement cible les moins de 25 ans, âge auquel les habitudes se font. Il est important d’instaurer aujourd’hui des réflexes en matière de mobilité.

Les jeunes Verts estiment qu’il est important de réaliser ce point 49 plus rapidement. Cet amendement permet de ne pas aborder la question de la surcharge des infrastructures présentes et à venir. Il ne touche qu’une seule partie de la population lausannoise. Les jeunes Verts du conseil communal soutiendront cet amendement et vous invitent à faire de même.

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Je vous remercie pour cet amendement. L’introduction de la subvention aux transports publics, demi-prix pour les retraités, c’est très attendu. Nous avons reçu beaucoup de feed-back. Je comprends l’intention de vouloir étendre à toute la population. Cela a été dit.

La Ville de Lausanne est une des rares villes qui financent à hauteur de 50 % l’abonnement des jeunes. L’amendement que vous proposez multiplie par 10 la mesure qui est prévue dans le plan climat. On passe à 45 millions. La Municipalité vous propose de prendre ce débat plutôt dans le cadre cantonal.

Vous avez évoqué l’initiative. Je vous propose de refuser l’amendement et de prendre ce débat au niveau cantonal.

L’amendement Céline Misiego est refusé par 69 non, 17 oui et 2 abstentions.

Mme Manon Zecca (EàG) : – Ce soir, ça va, il fait 2°C. Jeudi, il fera -2°C dehors. Cela fait une sacrée différence quand on dort dehors, surtout s’il pleut et s’il neige. Le plan grand froid n’est activé que lorsque la température descend à -5°C pendant trois jours consécutifs. On a le temps d’avoir assez froid.

On dépose cet amendement, car actuellement, les places sont insuffisantes. Les structures d’accueil viennent d’ouvrir. Mais il n’est pas rare qu’au cœur de l’hiver, des personnes se voient refuser l’accès à une place d’accueil d’urgence dans un des établissements qui fait ce type d’accueil.

Il est nécessaire d’entendre les professionnels de terrain qui se voient confrontés à un paradoxe de vouloir accueillir les personnes de manière inconditionnelle, mais qui sont parfois dans l’obligation de refuser certains usagers. Leurs conditions de travail sont éreintantes. Plusieurs professionnels arrivent au printemps sur les rotules.

Par ailleurs, il faut reconnaître le travail de ces intervenants au Répit notamment, et dans toutes les structures d’accueil. Sans oublier les bénévoles de la Maraude qui permettent de

répondre à des besoins primordiaux. Ces professionnels créent du lien avec les utilisateurs. Cela permet d'intervenir, d'orienter auprès de différents services d'aide. Par ce lien, ils arrivent à traiter la question de la santé. Vivre dehors a un coût, un impact sur la santé énorme. C'est une question de santé publique. Cela expose à davantage de maladies.

La direction des structures qui existent assiste à une paupérisation de la société pendant cette période. On l'a répété : la crise n'est pas terminée. Il y a des séquelles importantes sur la population.

Je résume : manque de place à certaines périodes de l'année, conditions de travail difficiles pour les professionnels des structures, en particulier vu la nécessité d'accueillir dans des conditions spéciales pour respecter les normes sanitaires.

Cette mission d'aide qu'accomplissent ces structures, on ne peut pas s'en dédouaner. La Ville de Lausanne est une ville beaucoup trop riche pour accepter que des personnes dorment dehors. Voilà pourquoi nous proposons d'augmenter la subvention de 600 000 francs aux mesures d'accueil d'urgence.

Amendement Manon Zecca – compte 3923

Un toit pour toutes et tous : Malgré les efforts réalisés, il reste fréquent que les structures d'accueil d'urgence soient saturées et que des personnes se trouvent contraintes de dormir dehors, notamment l'hiver. Nous proposons donc d'augmenter de 600'000.- la subvention pour l'accueil à bas seuil, de sorte à garantir l'ouverture d'au moins 50 places supplémentaires pour le logement d'urgence à Lausanne.

+ 600 000,00

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Merci pour cet amendement. L'accueil d'urgence est un des domaines dans lequel le Parti socialiste s'engage de longue haleine, chaque année, les services de la Ville et les associations actives dans le domaine se concertent et étoffent l'offre. C'était en partie financé par la Ville de Lausanne, et depuis quelques années, ces institutions sont financées par le Canton. La Marmotte, le Sleep'in, l'hébergement d'urgence hivernal. Soit, à la louche, 140 places.

Vous avez évoqué le plan grand froid. C'est vrai qu'il ne s'active qu'au bout de trois nuits. Je suis d'avis que ce n'est pas forcément la manière d'activer ce plan qui est la plus optimale. Néanmoins, depuis la pandémie, la Ville a ouvert plusieurs hébergements financés par le Canton. Vous avez aussi évoqué la création du Répit, où il y a encore 100 places.

Enfin, entre l'aide alimentaire et l'accueil de jour, l'entier du dispositif d'aide d'urgence a augmenté de près de 850 000 francs depuis le budget de l'année passée. Nous l'avons déjà dit lors de débats budgétaires précédents : personne ne dormira dans le froid dehors. Si d'aventure il devait manquer de financement dans ce budget, il est toujours possible de revenir avec un crédit dessus pour faire la couverture de frais des prestations. Ça s'est déjà fait il y a deux et trois ans.

Evidemment que les socialistes défendront un tel crédit supplémentaire. En notre sens, l'offre a été étoffée de manière pérenne depuis l'année passée, si on prend le filet global d'aide sociale. En ce sens, nous suivons l'évolution de la pauvreté. Mais s'il venait à manquer, on soutiendrait un crédit supplémentaire. C'est pour ça que le Parti socialiste vous invite à refuser cet amendement.

M. Eric Bettens (Les Verts) : – Nous entendons les arguments par rapport aux subventions aux associations. Nous entendons également la position de la Municipalité avec ce qui existe déjà, la difficulté de trouver des lieux et la promesse de faire tout ce qui est nécessaire au besoin. Néanmoins, le groupe des Verts votera pour et appelle à voter en faveur. Si l'amendement ne passe pas, nous nous engageons à rappeler à la Municipalité de tenir sa promesse.

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Le sans-abrisme est un fléau. Beaucoup d'entre vous fréquentent des personnes concernées ou des personnes qui s'engagent dans les institutions. Ce sont des situations insupportables. La Municipalité s'engage depuis de nombreuses années pour tenter de donner un toit à toutes les personnes concernées. Le nombre de places a été évoqué.

Actuellement, je tiens à vous dire où on en est. Il y a toujours des changements d'une année à l'autre. Ce n'est pas toujours simple de s'y retrouver.

Nous sommes dans le dispositif hivernal qui compte 240 places. Dans ces 240 places, il y a les 100 places du Répit qui sont financées par la Ville de Lausanne. Pour rappel, le Répit est géré par la Fondation mère Sofia. C'est un endroit accessible en libre accès. Ce sont des lits de camp. Contrairement aux autres structures où il y a un lit, une douche, un repas. Le Répit est plus flexible. C'est financé par la Ville.

Depuis 2019, le financement des hébergements d'urgence, à part le Répit, est assuré à 100 % par le Canton. Cette reprise s'est faite par paliers. 100 places en été et 140 places en hiver sont financées par le Canton. Depuis le 1er juin, l'ouverture de Saint-Martin, on a une progression du nombre de places.

Avant Saint-Martin, c'était 41 places dans un abri pendant l'hiver. Saint-Martin est une structure ouverte toute l'année. C'est aussi financé par le Canton. La coordination de ces places se fait par la Ville, qui porte toute cette politique d'hébergement d'urgence. Cela se fait en partenariat avec le Canton. Cette collaboration se passe bien.

Il y a cinq ans, on avait 57 places en été et 122 places en hiver. On a une progression qui se fait. En hiver, d'après les informations qu'on a, les 240 places sont utilisées. On a un refus qui est entre zéro et cinq. Je reçois les statistiques tous les jours. Je vois le nombre de personnes refusées dans les institutions. Depuis que le dispositif d'hiver est mis en place, il n'y en a pratiquement pas. C'est une bonne nouvelle.

Sur le reste de l'année, c'est plus compliqué. On sait qu'il y a des mois avant ou après le dispositif d'hiver où le nombre de refus est plus important. C'est une réponse que l'on doit construire avec le Canton. La Ville de Lausanne s'est engagée auprès du Canton pour que le financement soit repris par le Canton et par la participation à la cohésion sociale.

C'est une réponse qui n'est pas que pour les personnes de Lausanne, mais aussi celles qui transitent depuis différentes régions. Sur le canton, il n'y a pas des hébergements d'urgence partout.

Il y a un nouveau projet formidable pour les femmes, Les Lionnes. C'est aussi pour cela que le partenariat avec le Canton est important : pour avoir une réponse coordonnée et globale pour qu'on puisse atteindre cet objectif où personne ne dort dans la rue.

L'amendement Manon Zecca est refusé par 54 non, 29 oui et 3 abstentions.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je défends l’amendement « soutenir la formation pour adultes ». La CIFEA et d’autres organisations organisent la prise en charge de formations pour adultes. On parle d’associations telles que Lire écrire, Corref.

On est tous d’accord quant à l’importance primordiale de garantir pour chacun l’apprentissage de base tel que l’apprentissage de notre langue commune. C’est la politique d’intégration commune de la Ville de Lausanne qui est en cause. Or, les associations voient leur subvention stagner alors que leurs charges augmentent. Certaines d’entre elles appliquent la grille salariale de la Ville. Elles assurent des missions de service public, c’est la moindre des choses.

Les charges salariales, à mesure que l’expérience augmente et que les annuités évoluent, les charges salariales augmentent. Cette grille n’est pas adaptée à l’évolution des salaires. Les prestations sont donc impactées.

Français en jeu se trouve à devoir diminuer ses cours bénévoles. Une partie des cours sont donnés par des formateurs bénévoles indemnisés, mais non-salariés. Le nombre de places disponibles dans cette association a diminué de 2007 à 2019, alors même que la demande augmente. Le nombre de places doit être corrélé à l’augmentation du nombre de places. C’est le nombre de places tout court qui a diminué jusqu’à 2019. Après, c’est différent à cause du Covid.

Une autre association a dû geler ses annuités depuis 2017 : la Corref. Elle n’applique plus la grille salariale de la Ville. C’est comme ça qu’elle s’en sort. Elle doit pratiquer le surbooking. Comme il y a une pression à garder ses subventions d’une année à l’autre, elle prend plus de personnes qu’elle ne peut en accueillir dans la classe pour garantir qu’il y a au moins autant de personnes disponibles en cas d’annulations. Elle est sous pression de voir ses subventions diminuer. Ce sont des pratiques qui mettent sous pression ces associations. Ces places ne sont pas supportées par la Ville. La crise sanitaire a considérablement compliqué le travail de ces associations dont les cours sont parfois maintenus, parfois pas, ou en capacité réduite. Sans pour autant que les charges ne baissent. Les charges des associations ne changent pas.

Enfin, il y a la problématique de la mise en œuvre d’un nouvel outil d’évaluation développé par le Canton qui nécessiterait des moyens supplémentaires.

On n’est pas face à un amendement politique. On vous fait remonter la situation qui nous a été remontée par les associations. Nous proposons d’augmenter la subvention à la CIFEA de 90 000 francs. Cela correspond à l’augmentation d’heures de cours dans le cadre de la CIFEA.

La volonté de ne pas octroyer ces 90 000 francs date de la précédente législature. Je n’accuse en rien la Municipalité actuelle d’avoir manqué à son devoir. Je ne doute pas qu’il y avait de bonnes raisons à avoir gardé ces 90 000 francs. Mais je pense qu’en face, il y a un réel besoin. J’anticipe sur les interventions de certains pour dire que nous serons là pour discuter de postulats communs pour discuter de solutions pérennes.

Je vous invite à accueillir positivement cet amendement. Cela ne coûte pas cher. C’est un amendement de raison. On ne comprendrait pas ce qui pourrait légitimer le fait de refuser cet amendement, à part un blocage de principe. Si j’avais un amendement à vous supplier d’adopter, c’est celui-ci. Vu la mission de service public que ces associations assument pour nous, ce n’est pas acceptable de maintenir ces associations dans des situations difficiles sur le plan des salaires ou de l’organisation alors qu’elles appliquent une mission de la Ville.

Amendement Pierre Conscience – compte 3923

Soutenir la formation pour adultes : La CIFEA voit ses subventions stagner, alors même que les charges salariales et sociales des associations tributaires augmentent, du fait que les associations appliquent la politique salariale de la Ville. Ainsi, des associations seront bientôt contraintes de supprimer certaines activités de formation, alors même que la demande augmente. La Ville ayant reçu cette année un montant de 90'000.- du Canton, via la DGEP, pour financer des heures de cours dans le cadre de la CIFEA, nous proposons que ce montant lui soit attribué pour le budget 2022.

+ 90 000,00

Mme Graziella Schaller (CPV) : – Comme M. Conscience, je vous invite à accepter cet amendement. Sans revenir sur les explications détaillées qui ont été données sur le besoin de soutien de toutes ces associations qui apportent de la formation et qui permettent à des gens d'acquérir des compétences de base, je voudrais juste dire que cette subvention n'est que justice par rapport à ce qui figure dans la brochure.

Vous pouvez facilement le retrouver. Le canton a effectivement versé à la Ville de Lausanne une somme ; elle a augmenté sa subvention de 166 000 francs pour que cette somme soit reversée au Sleep'in et à la CIFEA. Si vous regardez les comptes, il est très clair qu'un montant de 78 000 francs a été versé en plus au Sleep'in, mais que le montant à la CIFEA est resté identique. Où est ce montant ?

M. Conscience a souligné qu'il est essentiel de soutenir de façon juste ces associations. Ce montant de 90 000 francs n'est pas une subvention supplémentaire, c'est de l'argent que la Ville a reçu et qu'elle n'a pas versé, comme c'est pourtant écrit, à la CIFEA.

Je veux peut-être croire qu'il a été attribué à une autre institution par erreur. Ce serait juste un changement d'écriture. Si ce n'est pas le cas, je vous incite vivement à accepter cet amendement pour augmenter le budget de la CIFEA de 90 000 francs.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Nous n'avons pas tout à fait la même analyse que celle qui a été faite sur ces 90 000 francs. Je laisserai la Municipalité la développer. Il nous semble qu'en réalité, le montant rétrocédé par le Canton est un montant qui est lié aux montants engagés par la Ville dans la prestation.

Une ville qui engage 1,3 million de francs pour cette prestation. Ces 90 000 francs, c'est une reverse du Canton de l'ordre de 3 %. Il faudrait que la Municipalité le précise. Il me semble que c'est le mécanisme.

Sur le fond, évidemment que le PS plébiscite ces mesures d'accompagnement. La Ville investit plus de 3 millions sur ces cours. C'est essentiel qu'ils aient lieu et se développent.

Il me semble que dans une de nos discussions avec Monsieur Conscience, il avait mentionné un gel du nombre de places. Je ne sais pas s'il en a parlé pour ce soir. Si ce n'est pas le cas, je m'en excuse. Si on regarde le nombre de places subventionnées pour ces cours, il y a eu une augmentation de 3 %. Ça fait 132 places depuis les années 2016. On a un courant positif du nombre de places, qui augmente.

A notre sens, l'appel suit la demande. Il faudrait aussi une confirmation de la Municipalité, mais je ne crois pas que la CIFEA ait fait une demande formelle d'augmentation des subventions à la Ville. Le groupe socialiste refusera cet amendement.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Je remercie M. Conscience pour ce dépôt. C'est un sujet assez complexe. Son analyse est bonne. Je suis membre du comité de Français en jeu, qui est une structure principale bénéficiaire de la CIFEA, entre autres associations. Sans faire plus de suspense, le groupe des Verts soutiendra majoritairement et très largement cet amendement.

Je m'attendais à un débat différent. Je remercie nos collègues Vert'libéraux qui ont déjà annoncé leur soutien.

Je ne sais pas quel verbe notre collègue Conscience a utilisé, mais je vous implore à soutenir cet amendement. Sur le montant global, quand on voit la pression au sein de ces structures, en particulier avec le COVID, la situation est compliquée, et quand on se retrouve avec un budget à peu près constant, mais qu'il y a peut-être de plus en plus de cours organisés, il n'y a pas de choix.

Ces structures doivent s'adapter aux règles salariales de la Ville. La possibilité n'est pas grande. A budget constant, il faut soit diminuer les coûts bénévoles, soit augmenter le nombre de personnes par cours. Dans ce contexte, ce n'est pas possible. On a un amendement ici, il y en a eu d'autres dans la législature précédente concernant des montants plus bas, je me rappelle d'un débat qu'on avait eu sur des votes.

C'est moins de 100 000 francs, et comparé à l'effet qu'un tel amendement peut avoir sur ces structures et sur les personnes dans une ville – on fête cette année les 50 ans du BLI – on aurait un signal assez fort à donner en soutenant cet amendement, quitte à se retrouver ensuite sur notre postulat sur lequel je travaille déjà. Je vous remercie pour le soutien cet amendement. J'espère que d'autres le feront.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je vous remercie pour le soutien. J'en appelle à un mouvement dans cet hémicycle d'une part pour soutenir la formation de base pour les adultes, mais aussi, et c'est peut-être plus symbolique, pour montrer qu'on est capable d'accepter autre chose que rien que le budget et tous les budgets que nous propose la Municipalité et faire preuve d'un peu d'ouverture.

Je m'adresse à mes collègues socialistes. M. Brayer a exprimé leur position négative. Ça suscite mon incompréhension. Sur le fond, il faut rapporter les places à disposition à la demande. On nous précise que, globalement, il y a des places qui augmentent, mais il faut rapporter ça à la demande qui augmente plus vite que l'offre. Les problèmes de manque de place continuent et augmentent.

Il faut distinguer cours bénévoles et cours salariés. Ce ne sont pas les mêmes prestations qui sont à disposition dans un cours salarié vis-à-vis d'un cours bénévole. On ne peut pas obtenir les mêmes qualités d'enseignement. C'est ce qui se passe. On supprime des enseignements dans les classes bénévoles pour protéger l'enseignement dans les classes avec des formateurs salariés et professionnels.

D'autres associations font d'autres choix, comme geler les salaires. Des associations, qui assument des missions qui sont celles de la Ville ou des collectivités publiques, voient les conditions de travail se détériorer ou ne pas progresser avec l'évolution de la Ville, comme ça devrait être le cas si c'était internalisé par la Ville. Il y a une incohérence. On propose quelque chose de symbolique dans l'attente de prendre des mesures plus fortes. Je ne comprends pas ce blocage.

Les demandes sont là et ne sortent pas du chapeau. J'en appelle à montrer un geste pour la formation de base pour les adultes et la politique d'intégration de Lausanne et l'accès à la langue française pour toutes et tous et symboliquement à montrer que nous sommes capables de voter un amendement quand il est de bon sens. Il ne s'agit pas d'exprimer une divergence politique. Si vous voulez, je retire cet amendement. Groupe socialiste, déposez-le et nous le soutiendrons.

Mme Graziella Schaller (CPV) : – Excusez-moi de revenir. Je comprends les arguments qui sont développés par M. Conscience. Ce que je veux vous dire, c'est que, dans la brochure du budget, au poste 3923, il est indiqué « augmentation de la participation cantonale aux charges d'exploitation du Sleep'in ainsi que de la participation à la CIFEA ». La Commune a bien encaissé cette augmentation d'aide, et elle n'a été reversée qu'au Sleep'in. Il a touché 78 000 francs et la CIFEA rien du tout.

C'est peut-être un problème comptable. Je ne pense pas que ce soit une volonté de ne pas verser cet argent. Mais où sont passés ces 90 000 francs ? Je vous invite à appliquer ce qui est indiqué dans le budget : ce qu'on reçoit du Canton pour une tâche particulière et précise, qui est le soutien à l'acquisition des compétences de base. Il faut que cela revienne aux institutions pour lesquelles la Commune a reçu cet argent du Canton. Je vous remercie, madame la municipale, de bien vouloir nous indiquer pourquoi ce montant ne figure pas comme augmentation de recettes à l'association.

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Je vous remercie pour cette discussion. Je ne mets pas en question le fond. Comme vous le savez, la Ville de Lausanne, à travers la CIFEA, achète des cours pour les offrir aux personnes en situation de précarité, ou qui n'ont pas de mesures de formation en cours. Son action est indispensable.

La Ville de Lausanne a investi depuis de nombreuses années 3,1 millions pour ces cours. En 2019, la Direction sports et cohésion sociale s'est adressée au Canton, puisqu'il y avait l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur la formation continue en 2017. Elle précisait un soutien de la Confédération aux offres de formation continue en fonds associés qui étaient versés au Canton. A ce moment, la Municipalité s'est adressée au Canton quant à cette loi demandant si le Canton pourrait participer à l'effort de la Ville de Lausanne, qui assume seule ces coûts. C'est là que la demande a été faite.

La Ville a investi beaucoup d'argent, a initié des choses. Elle a fait des projets pilotes et elle a pris les devants. Donc, ce sont des tâches fédérales, cantonales, quand le financement vient, c'est de l'argent que nous investissons dans d'autres choses. C'était cette logique-là. Quand le Canton a annoncé participer, en déduction de l'enveloppe de la Ville de Lausanne, ce n'était pas obligé, car il n'y avait pas de convention signée, ce n'était pas formalisé. C'était au moment des comptes qu'il y a eu rectification. Ces 90 000 francs permettent de compenser d'autres écarts de dépenses. Ce n'est pas de l'argent qu'on met sur quelque chose, c'est de l'argent que nous n'avons pas. Cet amendement demanderait 90 000 francs de plus. Mais de prendre la subvention du Canton pour la CIFEA plutôt qu'autre chose, ce n'est pas dans la logique qui a prévalu jusqu'ici.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Merci à Mme la directrice pour ces explications. On n'a jamais sous-entendu que ces 90 000 francs sortaient du chapeau pour vous, c'était interprété comme une participation par le Canton.

Ce que je peine à comprendre de votre groupe, c'est la fermeture à l'idée que, vu la situation que nous vous exposons et dont vous exprimez vous-même le fait que vous acceptez les constats généraux quant aux difficultés que traversent ces associations, ce qu'on vous propose, dans l'attente de trouver des situations plus pérennes, c'est de permettre avec ces 90 000 francs, de souffler un peu, permettre de fermer un cours de moins l'année prochaine. C'est ce qu'ils ont prévu de faire. Cela pourrait permettre de revoir la politique de gel des annuités dans certaines associations.

Sinon, on est en train de légitimer le fait que ces associations, qui font une mission de service public, voient leurs conditions de travail et d'exercice de leurs fonctions se détériorer pour tout faire pour maintenir les prestations parce que nous, on bloque. C'est comme si on gélait un service qui assume des missions de service public. Je ne comprends pas cette incohérence de point de vue. Et encore une fois, votez au moins cet amendement.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Je me permets de demander le vote nominal, vu le temps qu'on a passé sur ce sujet.

La demande de vote nominal étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.

A l'appel nominal, l'amendement Pierre Conscience et refusé par 40 non, 37 oui, 10 abstentions.

#	Nom	Prénom	Parti	Résultat
105	Aubert	Alix Sophie	EG	OUI
61	Aubert	Eliane	PLR	NVT
18	Beaud	Valéry	VER	OUI
92	Beausire Ballif	Karine	PS	NON
22	Benvenuti	Romane	VER	OUI
15	Berguerand	Anne	VER	ABS
63	Bettens	Eric	VER	OUI
85	Billard	Aude	PS	ABS
52	Blanc	Pauline	PLR	NON
102	Bonillo	Isabelle	EG	OUI
88	Brayer	Vincent	PS	NON
49	Carrel	Matthieu	PLR	NON
35	Cavalli	Virginie	VL	OUI
93	Celik	Derya	PS	NON
71	Chatton	Angélique	VER	OUI
89	Chenaux Mesnier	Muriel	PS	NON
25	Christe	Valentin	UDC	NON
103	Conscience	Pierre	EG	OUI
110	Crausaz Mottier	Magali	EG	OUI
69	Dakus	Sina	VER	OUI
83	Dana	Louis	PS	NON
36	De Benoit	Alice	VL	OUI
48	De Haller	Xavier	PLR	NVT
37	De La Baume	Charlotte	VL	OUI
78	De Vargas	Samuel	PS	NON

#	Nom	Prénom	Parti	Résultat
96	Depallens	Sarah	PS	NON
73	Devallone Dinballi	Caroline	PS	NON
17	Dubas	Daniel	VER	OUI
53	Dumoulin	Coralie	PLR	NON
107	Dupuis	Johann	EG	OUI
66	Fahmy	Olivia	VER	OUI
28	Gafner	Oleg	VER	OUI
76	Gaillard	Benoit	PS	NON
42	Gemesio	Denise	PLR	ABS
43	Gendre	Jean-Pascal	PLR	ABS
19	Gerber	Alexandra	VER	OUI
29	Girardet	Alice	VER	OUI
81	Graff	Séverine	PS	NON
68	Ho	Ngoc Huy	VER	OUI
100	Jaffar	Mountazar	PS	NON
75	Kamenica	Musa	PS	NON
47	Kanthia	Paulraj	PLR	NON
86	Kessier	Sébastien	PS	NON
30	Kilani	Feryel	VER	ABS
51	Klunge	Henri	PLR	NON
108	Koyuncu	Sevgi	EG	OUI
99	Kulmiye	Yusuf	PS	NON
26	Lavanchy	Josée Christine	UDC	ABS
94	Lavanderos	Astrid	PS	NON
44	Maillard	Mathilde	PLR	NON
104	Manzoni	Laura	EG	OUI
50	Marmy	Olivier	PLR	NON
23	Masson	Jean-Luc	UDC	ABS
112	Mayoraz	Maimouna	EG	OUI
101	Meinherz	Franziska	EG	OUI
72	Mendy	ÿÿÿ	PS	NON
62	Miauton	Philippe	PLR	NON
109	Misiego	Celine	EG	OUI
33	Mori	Patrizia Deborah	UDC	NON
67	Morin	Ariane	VER	OUI
34	Moscheni	Fabrice	UDC	NON
77	Mossier	Varuna	PS	NON
74	Namasivayam	Thambipillai	PS	NON
79	Neumann	Sarah	PS	NON
64	Panchard	Ilias	VER	OUI
38	Paquier	Mathias	VL	OUI
95	Pascuas Zabala	Esperanza	PS	ABS
57	Pernet	Jacques	PLR	NON
80	Philippoz	Roland	PS	NON
58	Piquet	Antoine	PLR	NON
55	Piron	François	PLR	ABS
91	Racine	Joëlle	PS	NON
87	Reymond	Onai	PS	NON
84	Richard De Paolis	Paola	PS	ABS
20	Roch	Karine	VER	OUI
14	Rudaz	Benjamin	VER	OUI
97	Salzmann	Yvan	PS	NON
16	Sangra	Marie-Thérèse	VER	OUI
54	Saugy	Anouck	PLR	NON
39	Schaller	Graziella	VL	OUI
90	Thanh-My	Tran-Nhu	PS	NON
31	Thorens	Olivier	VER	OUI
111	Timofte	Anais	EG	OUI

#	Nom	Prénom	Parti	Résultat
70	Von Braun	Constance	VER	OUI
65	Vouga	Maurane	VER	OUI
40	Vouillamoz	Vincent	VL	OUI
98	Yemane	Samson	PS	NON
113	Zecca	Manon	EG	OUI
41	Ziehli	Yohan	UDC	NON

M. Pierre Conscience (EàG) : – Sans transition et tout dépité que je suis et à la déception que je ressens, je passe à l’amendement suivant. Rétablissement de la subvention pour le Point d’eau. Cette subvention a été supprimée, car le Canton a accepté de la prendre dans son intégralité.

Nous ne disons pas que le Point d’eau a vu ses moyens diminuer, mais dans ce contexte de crise, il nous semble fondé et légitime de défendre l’idée qu’une structure comme le Point d’eau, qui assure des prestations de soins de santé aux populations les plus précaires à

Lausanne, mériterait d'être renforcée. Ses moyens mériteraient d'être renforcés de sorte à augmenter les capacités de cette structure.

Nous proposons de rétablir la contribution lausannoise, de sorte à augmenter de 315 000 francs les moyens alloués au Point d'eau à Lausanne.

Amendement Pierre Conscience – compte 3923

Rétablissement de la subvention pour le Point d'Eau: au vu de l'augmentation actuelle et à venir de la précarité à Lausanne, nous proposons de renforcer les moyens alloués au Point d'eau, pour permettre à toutes celles et tous ceux qui en ont besoin d'avoir accès aux services de soins et d'hygiène élémentaires.

+ 315 000,00

Mme Sarah Depallens (Soc.) : – Je prends la parole pour vous transmettre la décision du groupe socialiste. Le Point d'eau est un acteur indispensable dans les structures de soutien. En tant que pédiatre travaillant personnellement auprès de ces familles vulnérables, je ne peux que louer leur travail.

Néanmoins, nous refusons cet amendement. Première raison : les subventions de cette structure sont évaluées et distribuées par le Canton, et non par la Ville, depuis 2018. Deuxième raison : le Point d'eau n'a fait aucune demande d'augmentation de ses subventions, à ma connaissance. Il paraît important, en cette période de crise, de soutenir les institutions qui en ont le plus besoin. Il paraît peu raisonnable de diffuser à l'aveugle des subventions sans savoir à quoi elles seraient destinées.

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Le Point d'eau fait un travail admirable. Dès 2018, il a été repris par le Canton. Il propose des prestations de santé, qui font partie des missions cantonales. Effectivement, au niveau de la Ville de Lausanne, nous n'avons reçu aucune demande du Point d'eau à ce jour. Et pour cause, son interlocuteur est le Canton. C'est son unique subventionnaire.

Le Point d'eau est en contact régulier avec le Canton. C'est pour cela que je vous propose de refuser cet amendement et de laisser le Canton gérer les subventions du Point d'eau.

L'amendement Pierre Conscience est refusé par 66 non, 13 oui et 3 abstentions.

M. Pierre Conscience (EaG) : – J'ai une bonne nouvelle, c'est le dernier amendement que je défends ce soir. Mais craignez bien que mes collègues soient tout aussi coriaces pour la suite. Pour faire face à la précarité croissante à Lausanne, nous proposons d'augmenter les moyens alloués à la CA-RL. Cela va dans le même sens que l'amendement précédent. Nous proposons d'augmenter de 150 000 francs les moyens alloués à la CA-RL.

Amendement Pierre Conscience – compte 3923

Aide alimentaire pour les plus précaires : Pour faire face à la précarité croissante à Lausanne, nous proposons de renforcer les moyens alloués à la CA-RL, pour soutenir l'aide alimentaire dispensée par la centrale alimentaire.

+ 150 000,00

Mme Onaï Reymond (Soc.) : – La centrale alimentaire région lausannoise, gérée par Caritas, récolte des denrées alimentaires. On a constaté que les aides ne répondaient plus à

la demande. Répondre à une telle augmentation de précarité représente un enjeu central pour le PS. Le montant alloué a augmenté.

Ensemble à Gauche a déposé cet amendement qui requiert une augmentation supplémentaire de 150 000 francs qui ne correspond pas à la réalité du terrain. Le montant alloué actuellement a été établi sur la base des observations des associations afin de pallier les insuffisances engendrées par la situation économique actuelle.

Il est important de souligner qu'une demande de crédit supplémentaire en vue de répondre à une situation particulière peut toujours être déposée. Par conséquent, le groupe socialiste propose de refuser l'amendement.

Mme Anne Berguerand (Les Verts) : – Considérant l'aide alimentaire à Lausanne, divers subventionnements importants sont mis en place et ont été augmentés, que ce soit pour la soupe populaire ou pour l'Echelle et ses colis alimentaires ainsi que pour Caritas. Ajoutez à cela que des soutiens supplémentaires Covid ont été reportés au budget 2022. Le groupe des Vertes et des Verts refusera donc cet amendement, au vu de la forte augmentation des subventions concernant l'aide alimentaire.

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Le dispositif d'aide d'urgence fait un travail extraordinaire, encore plus pendant la crise. On a beaucoup parlé de cette distribution alimentaire. Je vous remercie pour vos prises de parole. Les moyens alloués pour la CA-RL ont été augmentés de 120 000 francs. Vous aviez décidé également 160 000 francs dans le cadre du budget précédent pour le COVID, qui devaient transiter par la FASE. La Municipalité a décidé de reconduire cette aide. Cela doit rester le dernier recours absolu. C'est de l'aide humanitaire, et nous souhaiterions que d'autres soient déployés pour ne pas avoir besoin de colis alimentaires pour le quotidien.

L'amendement Pierre Conscience est refusé par 61 non, 11 oui et 7 abstentions.

Mme Maimouna Mayoraz (EàG) : – Nous souhaitons déposer un amendement sur la question de l'ajout d'EPT au Service de l'inspection du travail. Pour rappel, ce service a pour objectif de veiller à l'application de la loi sur le travail, notamment le respect des horaires, des normes de santé au travail, la prévention des risques physiques et psychosociaux.

Dans un contexte où les risques pour la santé au travail, notamment pour les risques psychosociaux, selon l'étude suisse sur la santé faite par l'OFS, qui a fait une étude longitudinale entre 2012 et 2017, le fait d'être exposé à trois risques psychosociaux au minimum est passé de 46% en 2012 à 56% en 2017. C'est une augmentation inquiétante. Elle arrive dans un contexte de précarisation des conditions de travail.

Je pense autant aux questions d'économie de plate-forme, qu'aux problématiques rencontrées dans le secteur de la construction. Nous sommes dans une dégradation des conditions de travail. Sans compter en plus, et ce dont on a parlé toute la soirée, la pandémie de COVID et son effet sur les conditions de travail des personnes, et notamment sur la question des risques psychosociaux.

On aimerait rajouter à cet argumentaire l'idée que si les postes sont gelés dans l'administration, par contre, la démographie ne dégèle pas. Nous sommes passés de 75 000 équivalents temps pleins à Lausanne à 93 000 entre 2008 et 2016. Ça va sans doute continuer à augmenter, mais pas les postes.

Pour toutes ces raisons, qui me semblent assez complètes, la dégradation des conditions de travail semble être un courant qui est dénoncé par les syndicats, la démographie qui augmente crée de plus en plus d'emplois dans la ville de Lausanne, et de plus en plus de possibilités d'infraction à la loi sur le travail, et des postes qui n'ont pas bougé depuis dix ans, il me semble indispensable de renforcer ce secteur.

Par rapport à la formulation de l'amendement, on maintient cet amendement comme tel, car il est intéressant, mais on aurait préféré que ce soit simplement d'ajouter un poste au Service de l'inspection du travail. Ce n'était peut-être pas le choix politique le plus intelligent d'essayer d'aller chercher des postes par-ci par-là. On assume notre amendement, on espère que vous allez le voter, même si j'ai un peu de doute, au vu des cinq dernières années, vous allez refuser cet amendement pour des raisons que je me réjouis de comprendre ce soir.

Amendement Maimouna Mayoraz – compte 3931

Une inspection du travail au service des travailleurs : Nous proposons de déplacer 1 EPT des 1.85 EPT du service de l'emploi en sus vers le service de l'inspection du travail, pour renforcer les capacités de contrôle de cette institution, dans le cadre de ses compétences.

+ 0,00

Mme Anne Berguerand (Les Verts) : – Comme rappelé chaque année, seuls les contrôles dans le domaine de la santé et de la sécurité sont de compétence communale. Tout ce qui touche au travail au noir, la surenchère salariale, dépend uniquement du Canton. Ensuite, par rapport au nombre d'entreprises lausannoises pouvant être inspectées, le nombre de contrôles effectués chaque année, entre 300 et 350, est bien plus important que ceux effectués par le Canton, sans que le service ne soit surchargé. Le groupe des Vertes et des Verts dans sa majeure partie refusera donc cet amendement.

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Cet amendement demande un transfert vers la Ville de Lausanne. Ce poste est en passe d'être pourvu. On ne peut pas libérer cet EPT pour l'amener à la Ville de Lausanne. La lutte contre le travail au noir n'est pas déléguée à la Ville de Lausanne.

C'est vrai que les contrôles faits par l'inspection du travail sont actuellement de 350 par année. Cela répond grandement aux recommandations de la commission fédérale pour la sécurité et la santé au travail. Ça veut dire qu'il y a 2,3% des entreprises qui sont contrôlées.

Pendant le COVID, on a contrôlé jusqu'à 500 entreprises sur des critères dictés. Il y a un gros travail qui est fait. Je tiens à souligner que, dans le budget 2022, il y a 50 000 francs. Chez mon collègue à la Direction de la sécurité, 50 000 francs qui sont destinés à la commission paritaire du commerce de détail pour soutenir l'effort des contrôles du commerce de détail. Il y aura l'année prochaine une participation plus importante de la Ville de Lausanne aux contrôles qui se feront.

Le travail de l'Inspection du travail est de contrôler, c'est aussi des campagnes de prévention, des permanences sur les droits des travailleurs et des travailleuses. Ce que nous prévoyons, vous l'avez vu dans le programme de législature, c'est de développer encore plus les campagnes d'information et de sensibilisation pour les employeurs et les travailleurs. C'est à cela qu'on va s'atteler ces prochaines années.

Mme Maimouna Mayoraz (EàG) : – Je m'excuse de prendre la parole après la directrice. J'aimerais ajouter une notion. Je suis consciente que l'Inspection du travail à Lausanne ne

s'occupe que des questions de santé au travail à Lausanne. En même temps, elles sont une problématique de santé au travail.

L'Inspection du travail ne devrait pas juste servir à gérer le dumping salarial et le travail au noir. Renforcer l'Inspection du travail en lien avec la santé des travailleurs et travailleuses, même si ce n'est pas une compétence, serait une bonne idée. Je vous invite quand même à voter notre amendement. Je me réjouis de pouvoir discuter de la réorganisation du Service de l'inspection du travail. Merci beaucoup.

L'amendement Maimouna Mayoraz est refusé par 9 oui, 67 non et 6 abstentions.

La discussion est close.

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – La Commission des finances a accepté le budget non amendé, la version de la Municipalité, avec 12 oui, 2 non et 1 abstention.

Le budget de la Direction sports et cohésion sociale est adopté par 57 oui, 20 non et 6 abstentions.

Le président : – Nous avons traité trois directions et dix-sept amendements. Je vous laisse avec cette citation : « La reconnaissance du travail bien fait est une récompense plus appréciée qu'un salaire ». Merci pour votre travail.

La séance est levée à 23 h 50.

